

Comprendre l'impact des mesures
de surveillance et de sécurité
sur les hommes musulmans au Canada

Comprendre l'impact des mesures de surveillance et de sécurité sur les hommes musulmans au Canada

Tabasum Akseer

Centre for International and Defence Policy, Queen's University
Kingston, Ontario, Canada
2018

Ce projet a été financé par le Fonds pour la résilience communautaire du ministère de la Sécurité publique du Canada.

Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement la politique officielle du gouvernement du Canada.



Sécurité publique
Canada

Public Safety
Canada

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Titre: Comprendre l'impact des mesures de surveillance et de sécurité sur les hommes musulmans au Canada / Tabasum Akseer.

Autres titres: Understanding the impact of surveillance and security measures on Muslim men in Canada. Français

Noms: Akseer, Tabasum, 1984- auteur. | Queen's University (Kingston, Ont.). Centre for International and Defence Policy, organisme de publication.

Collections: Martello papers ; 42.

Description: Mention de collection: Martello papers, 1183-3661 ; 42 | Traduction de: Understanding the impact of surveillance and security measures on Muslim men in Canada | Comprend des références bibliographiques.

Identifiants: Canadiana 20189065168 | ISBN 9781553396086 (PDF)

Vedettes-matière: RVM: Hommes musulmans—Canada—Attitudes. | RVM: Hommes musulmans—Canada—Conditions sociales. | RVM: Sécurité nationale—Canada. | RVM: Terrorisme—Prévention—Politique gouvernementale—Canada.

Classification: LCC FC106.M9 A5814 2018 | CDD 305.6/97071—dc23

Résumé

La présente étude se penche sur les répercussions des mesures de sécurité nationale, en particulier les certificats de sécurité, sur la population musulmane de sexe masculin au Canada. La constitutionnalité et l'utilisation des certificats de sécurité ont été abondamment débattues, mais peu de travaux se sont intéressés à l'impact de ces certificats et des autres mesures de sécurité nationale sur la population musulmane/arabe. Cette étude Martello explore la façon dont ce groupe perçoit la surveillance et relève de nettes différences quantitatives et qualitatives entre les hommes musulmans et non musulmans. Les données de l'étude (50n) dénotent un « effet dissuasif » chez les musulmans, qui sont nettement moins enclins à exercer leurs libertés civiles. Les répondants musulmans (20n) décrivent, par le biais d'entrevues non directives, les conséquences de cet effet « dissuasif » sur leur vie quotidienne, leur identité religieuse, leurs pratiques et leur sentiment d'appartenance. Ces conséquences créent, selon eux, un sentiment d'insécurité, de vulnérabilité et de désillusion, voire des positions radicales. La présente étude offre des pistes pour cerner la subjectivité musulmane et le rôle que joue le dialogue dans les efforts déployés par l'État pour comprendre le terrorisme et lutter contre lui. Les conclusions et les implications de l'étude apportent une perspective pratique et opportune sur un fléau auquel se heurtent le Canada et les autres démocraties libérales occidentales. L'auteur souhaite remercier la responsable administrative du Centre pour la politique internationale et de défense, Mme Maureen Bartram, et les assistants de recherche Charlotte Duval-Lantoine, Landon Wilcock et Nora Abdelrahman Ibrahim pour leur soutien.

Tabasum Akseer

Tabasum Akseer est directrice des politiques et de la recherche du Bureau sur l'Afghanistan de la Fondation Asie. Elle supervise plusieurs projets de la fondation, dont le Sondage annuel de la population afghane. Tabasum dirige la conception, l'organisation et la mise en œuvre de sondages plus modestes pour d'autres projets, ainsi qu'un programme de formation sur l'analyse des données qui a pour but de développer les compétences afghanes. Elle est responsable du développement du personnel national du département, et elle contribue également à la croissance du département par la rédaction de propositions, les relations avec les donateurs et le développement d'opportunités pour le personnel national basées sur les compétences.

Avant de travailler à la Fondation Asie, Tabasum a été consultante pour des projets où s'entrecroisent les thèmes du genre, de la paix, de la sécurité, et des droits humains. Plus récemment, elle a été chercheuse postdoctorale et consultante au Centre pour les politiques internationales et de défense à l'Université Queen's au Canada. À Queen's, Tabasum était chargée de cours et assistante à l'École de religion, au Département de Langue, littérature et cultures et au Département des études de genre.

Son travail a été présenté à plusieurs conférences nationales et internationales et publié dans des revues scientifiques, entre autres, *Forced Migration Review*, *The Canadian Journal of School Psychology*, *The Canadian Journal of Educational Research*, et *The International Electronic Journal of Elementary Education*.

Tabasum a un doctorat en études culturelles de l'Université Queen's, ainsi qu'une maîtrise en éducation et un baccalauréat en science politique de l'Université Brock.

Table des matières

1. Introduction à l'étude	1
2. Revue de la littérature et considérations théoriques.....	9
3. Considérations méthodologiques.....	43
4. Analyse des résultats et des données.....	53
5. Implications et conclusions.....	101
Références.....	119
Annexe 1: Phase 1, Sondage	139
Annexe 2 : Autorisation du Conseil général de l'éthique de la recherche.....	149
Annexe 3 : Phase 2, Guide des entrevues non directives	151
Annexe 4 : Phase 1, Renseignements démographiques sur les participants au sondage de la phase 1	153
Annexe 5 : Tableau 2, Comparaison des résultats et de la valeur p pour les HM et les HNM en 2015-2016.....	157
Annexe 6 : Tableau 3, Tableau des résultats et valeur p pour le changement temporel chez les hommes musulmans	163
Annexe 7 : Tableau 4, Tableau des résultats et valeur p chez les hommes non musulmans.....	169
Annexe 8 : Tableau 5, Comparaison de la valeur p dans le changement temporel chez les hommes musulmans et non musulmans.....	175
Annexe 9 : Tableau 6, Renseignements démographiques sur les participants aux entrevues non directives de la phase 2.....	179

1. Introduction à l'étude

Contexte

Dans la foulée des attentats du 11 septembre, le climat de « guerre contre le terrorisme » a favorisé l'adoption et la mise en œuvre de diverses lois, politiques et approches visant à assurer la sécurité de la Nation. Cette monographie présente les résultats d'une étude qui a exploré l'« effet dissuasif » des mesures de sécurité nationale, en particulier les certificats de sécurité, sur la population musulmane de sexe masculin au Canada. La constitutionnalité et l'utilisation des certificats de sécurité ont été abondamment débattues, mais il y a eu peu d'études sur l'impact de ces certificats et des autres mesures de sécurité nationale sur la population musulmane/arabe.

Les stratégies actuelles en matière de sécurité « ratissent le plus large possible, désignent des ennemis convenables [et] n'hésitent pas à établir de faux positifs » (Ericson 2007, 48 tel que cité dans Muller 2010). On assiste en même temps à une recrudescence de la surveillance routinière des citoyens (Ball et Webster 2003 ; Lyon 2003), en particulier des voyageurs, mais aussi des non-citoyens (demandeurs d'asile, réfugiés et travailleurs migrants) (Lyon 2007). Le recours à des techniques consiste notamment à pratiquer une « surveillance comme moyen de 'tri social' qui sert à 'planifier, prédire et prévenir en classifiant et en évaluant [...] les profils et les risques » (Lyon 2003). Le tri social est basé sur des catégories de risque permettant d'identifier ceux qui appartiennent ou pas à la société. Il s'agit de « mettre les personnes dans des catégories en fonction des données de surveillance et à utiliser ces catégories pour prendre des décisions sociales, politiques et économiques [...], une démarche nécessitant une technologie discriminatoire complexe (Barnard-Wills 2012, 29). » C'est notamment le cas des personnes appartenant à des groupes ethniques *suspects*, qui peuvent s'attendre à faire

l'objet d'un traitement distinct (Valverde et Mopas 2004). Ce traitement différencié, qui renforce une politique de sécurisation des frontières et des corps, a été facilité par le formidable essor des technologies de contrôle et des stratégies d'exclusion (Nyers 2003, 169).

Les procédures de détention, par exemple, opèrent comme des mécanismes de contrôle, tandis que la déportation est une stratégie d'exclusion. Les deux sont des aspects essentiels des certificats de sécurité, une procédure d'immigration permettant de détenir indéfiniment et de déporter des non-citoyens considérés comme une menace pour la sécurité nationale du Canada.

Alors que les études sur la sécurisation accrue des frontières sont relativement bien documentées (voir, par exemple, Andreas et Biersteker 2003 ; Drache 2004 ; Konrad et Nicol 2008 ; Salter 2004 ; Tirman 2004), moins d'études se sont intéressées à son impact spécifique sur les pratiques contemporaines en matière de citoyenneté (voir par exemple, Jacobsen 2010 ; Muller 2004 ; Nyers 2009). Je délaisse les considérations empiriques pour souligner les préoccupations éthiques soulevées par David Lyon, qui soutient que, dans le monde de l'après 11 septembre, « une éthique appropriée consiste d'abord à écouter ce que dit l'Autre » (Lyon 2003) et qui attire notre attention sur les conséquences des politiques d'immigration et de lutte contre le terrorisme sur les droits de l'homme et les libertés civiles, en demandant « quels sont donc les effets des techniques reposant sur des catégories discriminatoires sur les libertés civiles ? » (Lyon 2007, 163–6). La présente étude porte sur deux facettes présentées ici : d'une part, les répercussions des catégories discriminatoires au sein des politiques de surveillance et d'immigration sur les libertés civiles de l'Autre ; d'autre part, l'exploration des expériences subjectives de l'Autre, exprimées dans ses propres mots, pour démontrer l'impact des mesures de surveillance et de sécurité sur son quotidien.

But de cette étude

Le regain d'attention dont fait l'objet la sécurité des frontières dans le monde entier a entraîné des mesures antiterroristes plus intrusives et des changements aux politiques d'immigration. Ces mesures, qui visent souvent les musulmans, ont créé des besoins accrus pour des nouvelles technologies de surveillance (Macklin 2001 ; Helly 2004 ; Lyon 2007). Le fait que les réfugiés et les citoyens naturalisés musulmans/arabes soient les cibles d'une surveillance et d'un contrôle de sécurité accrus de la part des services d'immigration a été bien documenté (CCR 2004

; Bahdi 2003 ; ICLMG 2003 ; Fekete 2004 ; Naber 2006). Dans le contexte canadien, cela se traduit par un plus grand recours aux certificats de sécurité : entre 1991 et 2015, le pays en a délivré 28 et les tribunaux en ont maintenu 20. Le fait que la grande majorité des destinataires étaient des non-citoyens musulmans/arabes est un aspect clé de cette étude. La constitutionnalité des certificats et leur utilisation ont été amplement débattues (voir, par exemple, Bell 2006, 2006a, 2011 ; Diab 2008 ; Larsen et Piché 2009 ; Larsen 2006 ; Larsen 2008 ; Larsen, Harkat et Harka 2008 ; Pratt 2005 ; Razack 2008 ; Tator et Henry 2006), mais rares sont les études à avoir examiné l'impact des certificats de sécurité sur la population musulmane/arabe en particulier. Et comme les certificats reflètent un éventail plus vaste de mesures de surveillance et de sécurité visant principalement, si ce n'est indirectement, les musulmans/arabes de sexe masculin, il est impératif que la recherche se penche sur les expériences subjectives de cette population et les répercussions des mesures sur son quotidien. L'un des principaux objectifs de la présente étude consiste donc à explorer les « conséquences non intentionnelles » à long terme de la sécurisation et de la surveillance accrue des communautés musulmanes au Canada.

La problématique principale, qui guide cette étude et qui vise à combler ces lacunes, est la suivante : « Quel impact les technologies de surveillance et les certificats de sécurité nationale ont-ils eu sur les musulmans/arabes de sexe masculin, leur quotidien et leur sentiment d'identité et d'appartenance ? » Les objectifs fondamentaux consistent donc à mettre en contexte et à documenter l'expérience de ces personnes, avant tout les hommes musulmans, avec les forces de maintien de la paix, les mesures de sécurité et les pratiques de surveillance, puis à déterminer si et comment l'introduction de lois et d'autres mesures de sécurité a eu des répercussions sur la connaissance et la conscience qu'ont les personnes des pratiques de surveillance, de la perception de la citoyenneté et de l'appartenance, et de la peur – l'hypothétique « effet dissuasif ».

Aperçu des notions et des considérations théoriques

Pour comprendre ces réponses et les situer dans un contexte théorique, cette étude a utilisé les postulats de la théorie critique raciale (TCR), de la surveillance, des études critiques de sécurité et des théories de l'(in)sécurisation. Toutes proposaient des perspectives spécifiques et des termes clés.

La TCR m'a servi de cadre pour comprendre les rapports entre la sécurité nationale, la surveillance et la race. Elle est particulièrement utile pour montrer comment la réglementation des populations est accomplie grâce aux technologies de surveillance, d'autant plus qu'elle porte sur les expériences et les connaissances des minorités « ethnici-sées » et racialisées en ce qui concerne la race et les relations raciales (Delgado et Stefancic 2001). La présente étude applique la TCR à notre conception de la surveillance et de la sécurité.

Comme cette recherche vise à documenter le point de vue des minorités racialisées qui font l'objet de diverses techniques de surveillance, les perspectives théoriques des études de surveillance sont d'un apport indéniable. La surveillance est considérée comme l'un des principaux mécanismes permettant aux États et aux organisations de conserver la trace et de façonner les citoyens. Les États se servent des techniques de surveillance pour codifier les caractéristiques d'une « communauté imaginaire » dans leurs efforts visant à développer « les moyens nécessaires pour monopoliser le pouvoir de contrôler les déplacements » (Torpey 2000, 7). La surveillance contrôle les groupes d'immigrants potentiels et les évalue en tant que sujets à inclure dans le corps politique. La surveillance moderne évite la coercition physique tout en exerçant une influence considérable sur les comportements. (Lyon 2015). La notion de « tri social » explique le traitement des données personnelles effectué par des organisations pour influencer, diriger et manipuler le comportement dans la vie quotidienne, et explique le déploiement et les effets inégaux des systèmes de surveillance, lorsqu'ils sont utilisés comme moyens de différenciation sociétale (Lyon 2003 ; 2007). En clair, les systèmes de surveillance aident à discerner ou à créer activement des différences au sein des populations, puis à contrôler, souvent de manière imperceptible, ces populations en fonction du statut qui leur a été assigné (Gandy 2006 ; Haggerty et Ericson 2006), ce qui mène à une normalisation des différences d'accès, de mobilité et de traitement (Monahan 2008). Cela peut contribuer à marginaliser certaines populations (Marx 2002).

Le tri des populations a des conséquences involontaires pouvant engendrer des « effets dissuasifs, » un autre terme clé aux besoins de la présente monographie. L'« effet dissuasif » décrit un contexte où « des personnes cherchant à entreprendre une activité illégale sont dissuadées de le faire par un règlement gouvernemental qui ne vise pas spécifiquement cette activité » (Horn 2005). Ainsi, un musulman/arabe peut éviter de donner son avis sur le jihad ou le terrorisme en ligne s'il

pense que cela va créer inutilement des soupçons et des doutes. Nous ne savons toutefois pas exactement comment les mesures de sécurité nationale se répercutent sur la vie quotidienne des populations touchées et c'est précisément cette lacune que la présente étude vise à explorer.

Comme le tri social se fait souvent d'après la race et l'origine ethnique, et parce que cette étude porte sur les musulmans/arabes, les termes « islamophobie » et « sentiment antimusulman » sont fondamentaux. L'un comme l'autre englobe des présomptions et des stéréotypes courants selon lesquels l'islam est considéré comme monolithique ; à part et différent ; inférieur à l'Occident, barbare, irrationnel, primitif et sexiste ; violent, agressif, menaçant, partisan du terrorisme et engagé dans un « choc de civilisations. » Autant de termes qui peuvent engendrer un contexte où l'hostilité envers la religion sert à justifier des pratiques discriminatoires envers les musulmans et leur exclusion de la société en général (Runnymede 1997, 5).

Les études critiques de sécurité (ECS) sont aussi essentielles pour comprendre l'incidence des mesures de surveillance et de sécurité sur les groupes radicalisés. Les ECS nous aident à conceptualiser les façons dont le programme de sécurité nationale est conçu dans un effort pour protéger les citoyens contre la menace de l'Autre, l'étranger. Avec la fin de la Guerre froide, les théories traditionnelles de sécurité ont été remises en cause et jugées inadéquates pour expliquer le nouveau contexte d'enjeux et d'acteurs en matière de sécurité. (Burgess 2010). Lorsqu'il est question d'études critiques portant sur la sécurité, l'accent est mis sur les idées et les principes empruntés à la sociologie politique internationale, une approche de sécurité qui intègre des éléments issus de ces trois écoles de pensée critique. Dans le contexte de la sociologie politique de l'international, la sécurité passe par le sacrifice ; la sécurité de x se fait au détriment de celle d'y. La pratique consistant à sécuriser population générale entraîne l'insécurité des musulmans/arabes. Quelles conséquences cela a-t-il ? La présente étude vise à combler cette lacune en utilisant les ECS pour examiner les conséquences de la sécurisation.

Outre l'étude des conséquences de la sécurisation au moyen des ECS, la théorie de l'(in)sécurisation apporte une autre contribution importante. Selon Wæver, la sécurisation est une théorie de sécurité qui s'appuie sur la théorie de l'acte de langage, qui met l'accent sur la façon dont les enjeux de sécurité sont formulés par le biais du langage et sur les répercussions observables dans l'ordre politique, allant de l'ordinaire à l'exceptionnel (Wæver 1998). À cela s'ajoute le fait que la sécurité fait office de « slogan » servant à justifier et imposer un programme politique

par un groupe dominant, en déterminant qui a besoin d'être protégé et qui peut être désigné comme étant un objet de peur, de contrôle et de coercition (Balzacq et al. 2010). L'(in)sécurisation se manifeste dans les moyens de surveillance, notamment les décisions bureaucratiques de routine et les technologies (ou mesures) actuelles, et la quête de gains économiques, le tout faisant partie des rouages d'un mécanisme (Lyon et Murakami-Wood 2012, 320). La notion d'(in)sécurisation nous aide aussi à comprendre les conséquences et les implications de la sécurisation, notamment l'insécurité que cela crée pour l'État et le citoyen. Il existe peu de travaux sur les expériences subjectives des personnes, en particulier celles qui sont visées par ces mesures ; c'est pourquoi la présente étude tentera de combler cette lacune en favorisant une compréhension qualitative des conséquences de la sécurisation.

Format de l'étude

Les termes et notions essentiels présentés plus haut ont servi à tirer parti de travaux antérieurs sur les façons dont le Canada aborde l'immigration, la sécurité et la citoyenneté, en particulier les politiques antiterroristes spécifiques qui se répercutent (in)directement sur les communautés musulmanes/arabes. Nous avons utilisé un format d'étude explicatif faisant appel à un ensemble de méthodes, qui consiste à recueillir, analyser et intégrer des données qualitatives et quantitatives. La première phase a consisté à mener un sondage pour recueillir des données quantitatives sur l'impact des mesures de sécurité nationale sur la population canadienne de sexe masculin en général. Dans la deuxième phase, nous avons exploré d'une façon qualitative les expériences des hommes musulmans/arabes au moyen d'entrevues non directives. Alors que la première phase offrait une description quantitative de la façon dont une diversité de Canadiens réagit aux mesures de sécurité, la deuxième phase a montré de façon plus détaillée les effets de ces mesures. Comme cette étude est basée sur un petit échantillon empirique (sondage $n=50$ et entrevues non directives $n = 20$) et n'a pas utilisé d'échantillonnage aléatoire, elle ne prétend ni représenter tous les hommes musulmans/arabes du Canada ni s'appliquer à l'ensemble de la population canadienne.

Aperçu

Bien que les cadres théoriques et méthodologiques soient présentés brièvement plus haut, ils seront explorés plus en détail dans les

chapitres suivants. Dans le chapitre 2, j'effectue une revue de la littérature pertinente à cette étude, notamment les lois et les politiques du Canada en matière d'immigration, d'interdiction de territoire et les certificats de sécurité, en plus d'expliquer les lois antiterroristes et la littérature traitant de leur impact. Le chapitre 3 décrit et justifie les méthodes employées, en insistant sur l'importance de les varier. La présente étude fait appel à des méthodes explicatives mixtes, qui se basent sur la collecte séquentielle de renseignements pour recueillir et analyser des données quantitatives puis qualitatives. Le chapitre 4 met en évidence les principales conclusions, notamment en ce qui concerne l'impact des mesures de sécurité et de surveillance sur les Canadiens musulmans de sexe masculin, par rapport aux hommes non musulmans qui ont participé à cette étude. Le chapitre 5 traite de la signification et des implications de ces conclusions.

2. Revue de la littérature et considérations théoriques

Histoire des lois et des politiques en matière d'immigration au Canada

Les objectifs des lois et des politiques en matière d'immigration sont le fruit de diverses préoccupations économiques, sociales, politiques, démographiques, idéologiques, de sûreté et sécurité publique (Elliot et Fleras 1996 ; Jakubowski 1999 ; Aiken 2007). Comme le fait remarquer Whitaker, tous les Canadiens, à l'exclusion des Autochtones, sont eux-mêmes des immigrants ou des descendants d'immigrants (1991). Façonné et refaçonné au gré des vagues successives d'immigrants, le Canada a été longtemps considéré comme un « pays classique d'immigration » (Triadafilopoulos 2012, 2). C'est pourquoi les questions relatives à la politique d'immigration ont été centrales à la survie du Canada en tant qu'État indépendant et prospère (Whitaker 1991, 2). Nous allons faire un bref survol historique des lois et des politiques en matière d'immigration couvrant trois époques : d'abord de la Confédération à 1900, quand l'immigration était libre et visait à peupler le Canada ; ensuite de 1900 à 1967, une période marquée par le resserrement graduel de l'immigration basé sur des restrictions raciales et ethniques ; et enfin à partir de 1960, avec le retour à des politiques d'immigration plus souples. La présente section se termine avec la période contemporaine, qui a été témoin d'un retour à des lois et des politiques restrictives en matière d'immigration, notamment l'instauration des certificats de sécurité et des mesures de sécurité nationale, adoptées dans la foulée des attentats du 11 septembre.

Phase 1 : De la Confédération à 1900

Le Canada a adopté sa première *Loi sur l'immigration* en 1869, deux

ans après la Confédération, et l'immigration est restée ouverte et largement non restrictive. La Loi accordait au gouvernement fédéral le « pouvoir de refuser l'entrée aux pauvres et aux personnes ayant une maladie mentale ou un handicap physique. » Elle visait avant tout à assurer la sécurité des immigrants durant leur voyage vers le Canada et à les protéger contre l'exploitation une fois établis au pays. Bien que le premier ministre John A. Macdonald avait anticipé une politique d'immigration ouverte pour peupler l'ouest, la croissance de la population a été ralentie par une forte émigration aux États-Unis à la fin du 19^e siècle. Ainsi, une politique ouverte et non-restrictive a été jugée essentielle pour assurer la croissance et la prospérité de l'État canadien. Cette politique a été toutefois marquée par une exception notoire : l'imposition, dès 1885, d'un droit d'entrée aux futurs immigrants d'origine chinoise. Des travailleurs chinois avaient été amenés au Canada pour travailler sur le tronçon ouest de la voie ferrée du Canadien Pacifique, et la population de la Colombie-Britannique craignait non seulement que ces étrangers ne soient immoraux et atteints de maladies, mais qu'ils ne s'assimilent pas « convenablement. » La *Loi sur l'immigration chinoise de 1885* était donc la première loi à exclure officiellement des immigrants sur la base de leur origine ethnique. Elle imposait un droit d'entrée de 50 \$ (qui est passé à 500 \$ en 1903) à chaque immigrant chinois de sexe masculin souhaitant s'établir au pays. De 1886 à 1923, plus de 22 millions de dollars en droits d'entrée ont ainsi été perçus auprès des immigrants chinois. À la même époque, l'immigration en provenance du nord de l'Europe était encouragée pour des motifs économiques et agricoles, la préférence étant accordée à la France et à la Grande-Bretagne.

Phase 2 : De 1900 à 1967

Bien que la politique d'immigration instaurée après la Confédération était initialement ouverte et non restrictive, un changement a pris place au début des années 1900 durant lequel l'État canadien en développement a eu pour tâche d'attirer et de retenir le « bon » type d'immigrants pour peupler le pays. Les lois adoptées à cette époque faisaient la distinction entre les *bons* et les *mauvais* immigrants – ceux qui étaient considérés souhaitables ou non d'après des caractéristiques raciales ou ethno-nationales strictes. Une série de politiques et de pratiques administratives empêchant l'entrée des migrants non blancs a été instaurée, maintenant ainsi la vision du Canada comme un « pays de blancs. » En 1903, Frank Oliver, le ministre de l'Immigration sous le premier minis-

tre Wilfrid Laurier, a exprimé le sentiment national entourant l'immigration. Évoquant l'opposition grandissante à l'égard des immigrants venant « de l'étranger » ou « d'ailleurs, » Oliver a déclaré ce qui suit :

Il ne s'agit pas simplement de peupler le pays [...]. Il s'agit des résultats ultimes des efforts déployés pour forger une nationalité canadienne [...]. Cela ne pourrait jamais se faire si la prépondérance de la population était d'une classe et d'un tempérament tels que cela détériorerait la condition de nos habitants et de notre pays en général au lieu de l'élever. (Oliver 1903 cité dans Whitaker 1991, 8)

Dans son allocution, Oliver rappelle aux Canadiens que l'immigration n'obéissait pas seulement à un intérêt économique, puisque les immigrants étaient destinés à avoir la citoyenneté canadienne. La mise en garde d'Oliver était renforcée par la croyance populaire voulant que « les origines raciales (et de classe) étaient le facteur déterminant dans la capacité des « étrangers » à s'assimiler à la communauté canadienne » (Whitaker 1991, 10). L'inimitié était attisée par le fait que les travailleurs étaient perçus comme des briseurs de grève par les syndicalistes et comme de dangereux étrangers radicaux par les hommes d'affaires. Cette crainte s'est accentuée après la Première Guerre mondiale et la révolution bolchévique de 1917 (Whitaker 1991, 10).

La *Loi sur l'immigration* de 1906 reflétait ces craintes en instaurant de nouveaux motifs d'exclusion et en renforçant les mécanismes de contrôle (Whitaker 1991). Elle a étendu les catégories d'immigrants interdits, officialisé les processus de déportation et accordé au gouvernement le pouvoir de rendre des jugements arbitraires sur quels immigrants devraient être admis. Les classes d'immigrants interdites incluaient les « faibles d'esprit, » ceux « affligés d'une maladie répugnante, » les « mendiants professionnels, » les prostituées et leurs dépendants, les personnes jugées coupables de « turpitude morale » et quiconque étant « susceptible de devenir un fardeau public » ou « un danger pour la santé publique » (Whitaker 1991, 11). Bien qu'il n'y avait aucune mention de restrictions spécifiques à la race, l'ethnicité ou la nationalité, le gouvernement pouvait, s'il fallait être expéditif, faire une proclamation visant à « interdire l'arrivée au Canada de n'importe quelle classe d'immigrants spécifiée » (Lois révisées du Canada (1906) : ch. 93, art. 26-30 cité dans Whitaker 1991).

D'autres initiatives ciblant des groupes spécifiques, notamment les Japonais, les Indiens d'Asie et les Chinois, sont devenues évidentes avec le resserrement graduel des restrictions raciales et ethniques visant

l'immigration jusqu'en 1967. L'afflux de travailleurs japonais en Colombie-Britannique au début des années 1900 a engendré un sentiment anti-asiatique dans tout le pays. Par conséquent, le Canada a entrepris de restreindre l'immigration japonaise par le biais de l'Accord à l'amiable de 1908, en vertu duquel le Japon a volontairement accepté de limiter à seulement 400 par année le nombre de Japonais autorisés à émigrer au Canada. Le Japon accepta le marché à condition que le Canada n'impose pas de lois discriminatoires aux Japonais déjà établis au Canada (Sampat-Mehta 1984). Comme les deux pays avaient des liens commerciaux et parce que le Japon et la Grande-Bretagne étaient alliés, le Canada ne voulait pas mettre en péril cette alliance. Du fait de cet accord, peu de Japonais se sont établis au Canada jusque dans les années 1960.

L'immigration des Indiens d'Asie au Canada a posé encore plus de défis étant donné le statut de l'Inde comme nation du Commonwealth britannique. Le Canada a invoqué le Règlement sur le voyage continu de 1908, qui stipulait que les immigrants potentiels devaient se rendre au Canada dans le cadre d'un voyage effectué d'une seule traite avec un billet direct acheté dans leur pays d'origine. Comme il n'y avait pas de service de bateaux à vapeur entre l'Inde et le Canada, le Règlement a mis un frein à l'immigration indienne, car l'Inde ne délivrait pas de billets directs pour le Canada (Cohen 1987). Ce règlement visait à favoriser l'immigration européenne, sans mentionner spécifiquement les Indiens. De plus, le gouvernement exigeait que les immigrants indiens arrivent avec au moins 200 \$, contre 25 \$ pour les Européens.^{1,2}

D'autres amendements apportés en 1919 ont créé des motifs, comme l'infériorité psychopathique constitutionnelle et l'alcoolisme, pour justifier le refus d'entrée et la déportation. Des « mesures draconiennes » ont été adoptées et « tout non-citoyen ou tout citoyen naturalisé qui prônait le renversement de l'autorité en place ou qui s'associait à un groupe réclamant le renversement du gouvernement pouvait être déporté » (Whitaker 1991, 11). Les immigrants des pays considérés com-

1. Entre 1914 et 1920, un seul immigrant indien a été admis au Canada.

2. Le *Règlement sur le voyage continu* de 1908 a été invoqué pour refouler 376 réfugiés d'Inde qui venaient au Canada en bateau. Le *Komagatu Maru*, qui avait à son bord 376 Indiens sikhs, avait quitté la Chine en 1914 et s'était vu refuser l'entrée au Canada. Le navire et ses passagers ont été détenus dans le port de la Colombie-Britannique pendant plus de deux mois dans des conditions déplorables, notamment une alimentation et une hygiène inappropriées. À la suite du rejet d'un appel adressé à la Cour suprême de la Colombie-Britannique, le navire est retourné en Inde où les passagers ont été accueillis avec suspicion par les autorités indiennes : 20 d'entre eux ont été tués à la suite d'un assaut.

me étant des nations étrangères ennemies se sont vu refuser l'entrée et les catégories de dissidents politiques ont été étendues. Le Cabinet pouvait désormais refuser des immigrants pour des « motifs économiques, industriels, ou autres motifs existant provisoirement au Canada » (le chômage étant élevé à l'époque), parce qu'ils ne convenaient pas ou en raison de « leurs étranges habitudes, modes de vie et façons de détenir des biens. » En outre, les personnes qui avaient été déportées par des pays alliés parce que considérées radicales pouvaient se voir refuser l'entrée au Canada. La Gendarmerie royale du Canada (GRC), créée en 1920, a commencé la surveillance d'organisations ethniques. Certains immigrants (en particulier les Ukrainiens, les Russes, les Finlandais et les juifs) et ceux qui appartenaient à certaines idéologies politiques (ex., les communistes) étaient considérés comme des ennemis de l'État canadien (Whitaker 1991, 11). Ces groupes spécifiques étaient stigmatisés comme des « étrangers dangereux, » car certains étaient des sympathisants socialistes ou communistes (Avery 1979).

En 1923, toute immigration chinoise a été exclusivement limitée à une classe spécifique : les représentants gouvernementaux, les diplomates, les investisseurs, les enfants nés au Canada qui avaient quitté le pays pour faire des études ou pour d'autres motifs, ainsi que les étudiants.³ L'immigration de « n'importe quelle race asiatique » était interdite sauf en ce qui concerne les agronomes, les travailleurs agricoles, le personnel domestique féminin et les conjoints et enfants de citoyens canadiens. Tous les immigrants chinois et japonais devaient renoncer à leur citoyenneté pour être naturalisés.

Le chômage, le déclin économique et la Seconde Guerre mondiale ont entraîné d'autres restrictions à la politique d'immigration. Afin de lutter contre la hausse du chômage et d'éviter que le ralentissement économique ne se poursuive, le gouvernement a instauré en 1931 une politique restrictive d'admissibilité à l'immigration qui limitait l'accès à tous sauf aux Américains et aux sujets britanniques, ainsi qu'aux agronomes (et leurs épouses et enfants) ayant d'importants moyens financiers.

3. Malgré les protestations de la communauté chinoise, l'opposition officielle est restée silencieuse. On estime que de 1923 à 1946, seulement 15 immigrants chinois ont obtenu l'accès au Canada. En 1947, la *Loi sur l'immigration chinoise* a été révoquée sous la pression de l'Église et des groupes syndicaux. L'immigration chinoise a ensuite été régie par les règles de 1930 s'appliquant aux « Asiatiques », qui autorisaient uniquement le parrainage du conjoint et des enfants par des citoyens canadiens (Whitaker 1991).

Les immigrants sans travail étaient déportés, car considérés comme fardeaux pour l'aide publique ou comme fauteurs de troubles politiques (Whitaker 1991, 13 ; Simmons 2010). C'est ainsi que 28 097 immigrants au chômage ont été déportés de 1930 à 1935.^{4,5} La Seconde Guerre mondiale a amené des politiques d'immigration plus restrictives et discriminatoires. Avec la propagation du sentiment antisémite au Canada, le gouvernement canadien s'est prononcé contre l'admission des réfugiés juifs en 1939. Il s'est aussi conféré des pouvoirs spéciaux, par le biais de la *Loi sur les mesures de guerre*, pour « agir contre les personnes soupçonnées d'espionnage avec peu ou aucune considération pour les libertés civiles et en dehors des mécanismes habituels du système judiciaire » (Whitaker 2003, 243). En consultation avec ses alliés, le gouvernement a « examiné les preuves, observé les suspects et attendu le bon moment pour agir, prenant compte de la situation internationale » (Whitaker 2003, 243). Dans la foulée des attaques sur Pearl Harbor, la Loi a permis d'interner plus de 22 000 Canadiens d'origine japonaise (dont 10 000 étaient nés au Canada) et les a privés de leurs libertés civiles et enfermés dans des camps de détention par crainte qu'ils fussent loyaux à l'État japonais et non au Canada (Weinfeld et Wilkinson 1999).⁶ La peur et l'hystérie publiques ont aussi entraîné l'internement de 17 000 Italo-Canadiens, une politique défendue par les dirigeants politiques vers la fin de la Seconde Guerre mondiale (Simmons, 2010).⁷

-
4. Ce n'est qu'après avoir essuyé les critiques du public que le gouvernement a assoupli sa position et suspendu les ordres de déportation visant les personnes qui arrivaient à se trouver du travail en attendant leur déportation.
 5. Les immigrants qui s'étaient syndiqués ou qui avaient participé à des grèves ou à des activités syndicales étaient aussi déportés (Simmons, 2010). En vertu du *Code pénal*, le Parti communiste a été décrété illégal. Tout membre, y compris les immigrants naturalisés, pouvait voir sa citoyenneté révoquée et être déporté. La déportation politique était désormais du ressort fédéral. Le nombre exact de personnes déportées pour des motifs spécifiques n'est pas disponible, car certaines peuvent avoir été techniquement déportées pour d'autres raisons (c.-à-d. accusation pénale, vagabondage ou fardeau pour l'État).
 6. Même si le Canada était en guerre contre l'Allemagne, l'Italie et le Japon, seuls les Japonais et les Italiens ont été détenus. Les premiers n'ont reçu des excuses officielles qu'en 1988 et à peine plus de la moitié a obtenu une indemnisation.
 7. Comme Simmons (2010, 58) l'écrit, « les exclusions, les déportations et les internements [...] reflétaient les préjugés anti-immigrants et ethniques de l'époque et les menaces économiques et politiques réelles que posaient la Dépression et la guerre. Si c'est le cas, ce qui s'est passé est de l'histoire ancienne et n'est plus pertinente aujourd'hui, sauf comme référence à ce que nous voulons éviter. Si toutefois certains de ces préjugés subsistent, que ce soit les mêmes ou qu'ils soient connexes, quoique plus camouflés, alors la façon dont le monde évolue fournit amplement de tensions qui pourraient déclencher leur réapparition. Les problèmes que les musulmans ont

En 1947, le premier ministre Mackenzie King a présenté les grandes lignes d'une approche prudente de la politique d'immigration d'après-guerre :

des règlements et une administration vigoureuse, afin d'assurer la sélection prudente et l'établissement permanent d'autant d'immigrants que notre économie nationale peut avantageusement absorber [...]. Le Canada est parfaitement dans son droit de choisir les personnes qu'il juge être des citoyens désirables. Aucun étranger ne possède le « droit de l'homme fondamental » d'entrer au Canada. C'est un privilège. C'est une question de politique intérieure [...]. Car les habitants du Canada ne souhaitent pas que la nature de notre population soit modifiée en profondeur par une immigration massive [...]. [Nous ne saurions permettre [qu'] une immigration à grande échelle venue d'Asie modifie la composition fondamentale de la population canadienne. (Canada, Débats de la Chambre des communes, 1er mai 1947, 2644–6)

La *Loi sur la citoyenneté* de 1947 a créé la catégorie de citoyenneté canadienne, qui a officiellement permis aux résidents d'obtenir la citoyenneté indépendamment de leur pays d'origine et qui a également défini les conditions en vertu desquelles la citoyenneté pourrait être révoquée ou perdue.⁸

En 1945, l'affaire Gouzenko a fusionné les demandes d'immigration, d'asile et de citoyenneté avec les contrôles de sécurité. La mise au jour par la GRC d'un vaste réseau d'espionnage dirigé par le transfuge soviétique Igor Gouzenko a fait prendre conscience de la nécessité de renforcer la sécurité intérieure et les frontières du Canada. La sélection des cibles et l'établissement de paramètres de surveillance ont été laissés à la discrétion de la GRC, dont les agents accédaient à des maisons et des appartements, détenaient des personnes et saisissaient des documents et autres papiers sans mandat (Aiken 2000, 61). Les détenus n'étaient pas arrêtés pour des motifs criminels (les privant ainsi des droits conférés par le *Code criminel*) et n'étaient pas représentés par un avocat durant les semaines d'interrogatoire auxquelles ils étaient assujettis

connus au Canada dans la période qui a suivi le 11 septembre sont représentatifs des préjugés ethniques et des événements angoissants qui déclenchent encore des hostilités contre les minorités ».

8. Avant cela, les Canadiens de souche et les immigrants naturalisés étaient considérés comme des sujets britanniques. Le Canada a été la première nation du Commonwealth à instaurer ses propres catégories de citoyenneté.

(Whitaker 2010, 39).⁹ Étant donné que le Cabinet considérait la sécurité comme une priorité essentielle, un haut niveau de confidentialité a été institué. En effet, « non seulement le processus comme tel était confidentiel mais le fait qu'un tel processus était en place était un secret bien gardé » (Canada c. Dueck [T.D.] T 938–95 1998 cité dans Aiken 2000, 62). À une époque où « les mesures d'État extraordinaires contre les dissidents » (détention sans procès, fouille et saisie, censure) étaient non seulement tolérées, mais sanctionnées par les plus hauts tribunaux, il fallait éviter à tout prix la transparence (Whitaker 2010). L'affaire Gouzenko a établi jurisprudence pour la GRC de reléguer la priorité accordée aux libertés civiles au plus bas niveau en temps de paix et a suscité au sein du gouvernement une vaste préoccupation pour la sécurité (Aiken 2000). Cela a entraîné des contrôles de sécurité plus poussés des demandes d'immigration/d'asile et de citoyenneté, prouvant la mise en œuvre continue d'un système de deux poids deux mesures en ce qui concerne les nouveaux Canadiens (Whitaker 2010, 43).

Les amendements apportés entre 1900 et 1967 ont réaffirmé le pouvoir du gouvernement fédéral d'exclure ou de limiter des groupes en fonction des priorités sociales ou économiques, créant ainsi des « catégories privilégiées » d'immigrants, les immigrants privilégiés étant britanniques, français, américains et asiatiques ayant de la famille au Canada.

Phase 3 : À partir de 1960

Les années 1960 ont connu des changements notoires faits aux pratiques d'exclusion de la législation sur l'immigration (Taylor 1991). La *Loi sur l'immigration* de 1962 a éliminé les mesures discriminatoires de la politique de l'immigration, jusqu'alors « réservée aux Blancs. » Les nouveaux règlements exigeaient que les immigrants indépendants en provenance du monde entier soient traités équitablement (ce qui a été formalisé en 1967 avec le « système de points »). On exigeait avant tout

9. Des « secrets bien gardés, » ou services secrets, étant utilisés avec d'autres moyens comme l'adoption de politiques mondiales, la répression de la contestation et des contestataires, le contrôle des classes turbulentes ou « dangereuses », la conformité politique et la surveillance ou réglementation invasive des activités quotidiennes (Whitaker 2000, 19). Bien que justifiés pour la protection de la sécurité nationale, leur utilisation, soutient Whitaker, engendre une insécurité nationale, « une anxiété qui afflige les États de tout le spectre idéologique ». En fait, une forme de technologie de la surveillance, les services secrets, a été utilisée par divers gouvernements qui ont compté sur les politiques secrètes ou politiciennes pour contrer les menaces potentielles ou perçues de la subvention, si ce n'est la révolution (Whitaker 2000).

des immigrants qu'ils aient un emploi et/ou des moyens financiers suffisants pour subvenir à leurs besoins jusqu'à ce qu'ils trouvent un travail approprié.¹⁰ Toutefois, certaines distinctions subsistaient au niveau des privilèges de parrainage, car il y avait davantage de catégories d'éligibilité pour les Canadiens originaires d'Europe que pour les non-Européens (Taylor 1991).¹¹

Le décor était campé pour les changements additionnels introduits par le Livre blanc sur l'immigration, déposé en 1966. Celui-ci recommandait que le Canada instaure une « politique d'immigration expansionniste non discriminatoire qui réconcilie le besoin de maintenir les liens familiaux et de soutenir les intérêts économiques du Canada. » Le Canada, disait le Livre blanc, devrait recruter des immigrants qualifiés et restreindre l'immigration parrainée pour éviter un afflux de main-d'œuvre non qualifiée. En 1967, de nouvelles règles ont instauré un système de points basé sur l'éducation, les compétences professionnelles, les perspectives d'emploi, l'âge, la maîtrise des langues officielles et la faculté d'adaptation des candidats. Un candidat devait obtenir 50 des 100 points pour se voir accorder l'entrée au pays, indépendamment de sa race ou de son origine ethnique ou nationale. La même année, la *Loi sur la Commission d'appel de l'immigration* a été adoptée qui permettait à quiconque ayant reçu un ordre de déportation de faire appel auprès de la Commission pour des motifs juridiques ou humanitaires. La politique d'admission universelle de 1967 et son enchâssement dans la *Loi sur l'immigration* de 1976 ont démantelé la politique d'immigration pour un « Canada blanc » et ont créé les conditions pour faire du Canada l'un des pays les plus diversifiés culturellement au monde.

Le grand changement qui suivit fut l'adoption de la *Loi sur l'immigration* de 1978. Cette loi visait officiellement à améliorer les objectifs démographiques du Canada tels qu'établis par le gouvernement ; à enrichir le tissu culturel et social du Canada, en tenant compte de son caractère fédéral et bilingue ; à permettre la réunification des familles ; à encourager la coopération intergouvernementale pour aider les immigrants à s'adapter à leur nouveau pays ; à faciliter les visites des étrangers au Canada ; à éviter toute discrimination basée sur la race, l'origine

10. En outre, les immigrants potentiels ne pouvaient être des criminels ou des terroristes, ni être atteints de maladies pouvant menacer la santé publique.

11. Cela a été ajusté en 1967 quand les dispositions du parrainage ont été rendues égales pour tous les groupes, indépendamment de la race et de l'origine ethnique. À ce jour, les lois sur l'immigration ne contiennent rien qui autorise une discrimination pour des motifs racistes (Taylor 1991).

nationale ou ethnique, la couleur de la peau, la religion et le sexe envers les immigrants ; à remplir les obligations internationales du Canada à l'égard des réfugiés et à « maintenir sa tradition humanitaire envers les personnes déplacées et persécutées ; » à favoriser une économie viable et une prospérité régionale ; à préserver la santé, la sécurité et le bon ordre de la société canadienne ; et à promouvoir l'ordre et la justice dans le monde « en interdisant l'accès au territoire canadien aux personnes susceptibles de s'engager dans des activités criminelles » (Whitaker 1991, 20). La Loi a créé quatre grandes catégories de résidents permanents : les familles, les immigrants pour motifs humanitaires (incluant les réfugiés et les personnes persécutées ou déplacées), les travailleurs autonomes et les parents dépendants. De la catégorie des immigrants interdits ont été retirés les « imbéciles », les homosexuels, les personnes atteintes de tuberculose et les personnes coupables de turpitude morale (Whitaker 1991, 20). Pour la première fois, le gouvernement fédéral énonçait clairement les objectifs de la politique d'immigration, définissait les réfugiés en tant que groupe distinct et s'engageait à consulter les gouvernements provinciaux pour la planification et la gestion de l'immigration. Les réformes de 1978 ont consisté à réviser le système de points, qui allait désormais s'appliquer uniquement à la catégorie de travailleur autonome. Et même si les dispositions concernant l'exclusion et la déportation demeuraient strictes, elles penchaient fortement en faveur de l'État. Les infractions à la sécurité et de nature criminelle étaient définies de façon plus précise et prévoyaient davantage de recours et de procédures pour les personnes mises en cause. La loi révisée « comport[ait] un engagement formel envers les valeurs d'universalisme et d'égalité [...] étayées par les principes d'équité et de respect pour l'égalité des droits des immigrants et des réfugiés qui étaient sujets de la loi et de son administration » (Aiken 2007, 66).

La constitutionnalisation de la Charte des droits et libertés en 1982 a apporté une protection supplémentaire aux non-citoyens. Avant cela, l'État soutenait que l'immigration était un privilège et non un droit. Mais, par son verdict au procès Singh contre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, la Cour suprême a établi le précédent que toutes les personnes, y compris les non-citoyens, assujetties à la loi canadienne pourraient solliciter une protection en vertu de la Charte. Selon Whitaker, « l'importance de cette décision peut difficilement être surestimée. Les gouvernements se retrouvent désormais [se sont désormais retrouvés] plus contraints que par le passé d'établir une politique » (Whitaker

1991, 23).¹²

Avec la nouvelle Charte, la protection de la diversité et de la culture est devenue une politique gouvernementale officielle. La *Loi sur le multiculturalisme canadien* de 1988 a été la première loi nationale au monde sur le multiculturalisme. Elle visait officiellement à mieux refléter la diversité raciale et ethnique grandissante du Canada, à réduire la discrimination, à encourager la mise en place de programmes multiculturels et à protéger l'héritage culturel de tous les Canadiens. Toutefois, le gouvernement a adopté en 1994 le projet de loi C-44 à la suite d'un vol à main armée et d'un meurtre commis par des immigrants jamaïcains. Cette loi a permis au gouvernement de déporter ou de détenir indéfiniment tout résident permanent trouvé coupable d'avoir commis un crime grave en vertu du *Code criminel*. La loi accordait à la personne « seulement » 15 jours pour faire appel de la décision auprès du ministre de l'Immigration (Aiken 2007, 89). Entre 1995 et 2000, on estime à 2000 le nombre de non-citoyens qui se sont vu délivrer des certificats de danger, « un nombre qui [, de toute évidence,] ne se conformait pas à une intention manifeste de limiter l'utilisation de ce processus à des cas exceptionnels dans lesquels les appels seraient manifestement sans aucun mérite » (Aiken 2007, 89). Au cours des deux premières années qui ont suivi l'instauration de la loi, 40 pour cent des personnes déportées étaient des hommes noirs originaires de la Jamaïque.

En 1999, le gouvernement canadien a introduit les certificats de sécurité, un document permettant d'emprisonner indéfiniment, sans accusation ni procès, tout citoyen non canadien considéré comme « menace pour la sécurité nationale. »¹³ Ces mesures ont été renforcées après le 11 septembre 2001, quand les États-Unis, sous la présidence de George Bush, ont déclaré une « guerre mondiale contre la terreur. » Sous la pression des Américains et du reste du monde, le Parlement canadien a adopté dans la précipitation la *Loi antiterroriste* omnibus, créant de nouvelles infractions terroristes. La *Loi antiterroriste* criminalisait le soutien apporté aux groupes terroristes fichés et a accru les pouvoirs du gouvernement pour combattre le terrorisme. Parmi les pouvoirs les plus controversés étaient la légalisation de la détention préventive et

12. En 1984, la responsabilité des aspects de l'immigration liés à la sécurité a été transférée de la GRC au SCRS nouvellement créé, par le biais de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*.

13. L'arrivée d'un bateau ayant à son bord 123 immigrants chinois sur la côte Ouest s'est heurtée à l'hostilité du public, et les passagers ont été détenus longtemps, certains s'étant vu refuser la possibilité de demander l'asile comme réfugiés.

les pouvoirs d'investigation judiciaire limitant les droits individuels traditionnels. Une disposition de temporisation obligeait toutefois le Parlement à réexaminer les dispositions et à décider à nouveau s'il renouvelait les pouvoirs ou les laissait tomber en désuétude tous les cinq ans.

La *Loi antiterroriste* a été durement critiquée par les universitaires et les activistes. Comme Kent Roach l'a fait remarquer, la Loi est dépourvue d'un aspect essentiel : une clause de non-discrimination qui ferait office de « déclaration d'opposition symbolique à toute forme discriminatoire dans l'application des nouveaux pouvoirs conférés au gouvernement par la loi, » et la possibilité de « contrer, dans une certaine mesure, le soutien du public pour le profilage racial et religieux depuis le 11 septembre » (Roach 2007). En fait, aucune mesure de sécurité nationale instaurée par la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) « condamne et interdit explicitement » le profilage (Aiken 2007, 91). Comme l'a écrit un autre expert universitaire en droit, déterminer dans quelle mesure le Canada pratique le profilage racial dans ses efforts contre le terrorisme est un défi (Davies 2006). Il existe toutefois d'amples preuves montrant, qu'au Canada, les groupes racialisés font l'objet d'un profilage (Bahdi 2003 ; Davies 2006).

La *Loi antiterroriste* ne fournit pas non plus la définition précise de deux termes clés : « terrorisme » et « appartenance » (Davies 2006, 256). L'absence de définition de ces notions et de ce que constitue une « activité terroriste » et des « terroristes » rend possible, si ce n'est probable, le profilage racial et religieux par les autorités du maintien de l'ordre. Le ciblage des musulmans va exacerber un sentiment de peur et d'insécurité au sein d'une population déjà très vulnérable (Bhabha 2003, 120). Dans le contexte de la guerre contre le terrorisme, le profilage racial consiste à utiliser la race comme outil d'évaluation des risques que posent des individus (Bahdi 2003, 295 ; Choudhry 2001, 372 cité dans Aiken 2007).

Selon Dobrowolsky, la *Loi antiterroriste* a accru le risque que les musulmans fassent l'objet d'une discrimination basée sur la race, la religion, la couleur et l'origine nationale. Et comme Bhabha l'a prédit, la *Loi antiterroriste*

va cibler les musulmans, une communauté qui est victime d'un désavantage historique et de stéréotypes constants. La définition d'« activité terroriste » et la désignation des « groupes terroristes » telles qu'énoncées dans la Loi vont nuire aux musulmans en les soumettant à un traitement différencié causé par la mise en œuvre

des dispositions du droit pénal et des processus administratifs. Il faudra aussi tenir compte des inégalités intersectionnelles, en particulier celles de nature systémique, comme c'est le cas des musulmans non citoyens, qui risquent encore plus d'être l'objet de discrimination et pour qui les effets négatifs seront particulièrement graves. (2003)

Malgré les efforts pour éviter de saper le paragraphe 15(1), qui interdit la discrimination, de la Charte canadienne des droits et libertés, les universitaires soutiennent que, pour certaines communautés, les principes fondamentaux des droits et libertés contenus dans la Charte « sont menacés » (Dubrowolsky 2007). La violation des droits peut se manifester de bien des façons, tant pour les citoyens que pour les non-citoyens. Par exemple, les citoyens canadiens qui ont été détenus en dehors du Canada ont connu une « privation extrême » de leurs droits et libertés ; cela était notamment le cas des Canadiens Maher Arar et Omar Khadr. Arar est un citoyen canadien et syrien qui, sur la base de renseignements erronés fournis par la Gendarmerie royale du Canada, a été déporté par les États-Unis en Syrie où il a été torturé pendant plus d'un an ; Khadr était un adolescent né au Canada qui a été détenu aux États-Unis « indéfiniment, sans inculpation, ni procès, ni protection en vertu de la Convention de Genève, dans la prison militaire de Guantanamo, à Cuba » (Abu Laban 2006). Les cas d'Arar et de Khadr démontrent les limites de la citoyenneté sous les auspices de la *Loi antiterroriste*.

Inadmissibilité et certificats de sécurité

Après l'adoption de la *Loi antiterroriste*, le projet de loi C-11, la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* a remplacé la *Loi sur l'immigration* de 1976.¹⁴ Les nouveaux amendements conféraient notamment au gouvernement davantage de pouvoirs pour arrêter, détenir et déporter des immigrants. Les exclusions en vertu de la sécurité nationale stipulent que les réfugiés et les immigrants sont « interdits de territoire » lorsqu'il y a des « motifs raisonnables » de penser qu'ils vont « s'en-

14. Cette étude considère les certificats de sécurité comme une technologie de surveillance, car ils sont basés en partie sur les preuves tirées des données recueillies par la surveillance des télécommunications (enregistrements des téléphones cellulaires, courriels, etc.) et des voyages. Une fois qu'un certificat est demandé, les destinataires sont surveillés pendant et après la détention au moyen de méthodes et de technologies supplémentaires (p. ex. appareils de surveillance par GPS).

gager dans des activités terroristes » ou qu'ils « sont membres d'une organisation dont on a tout lieu de croire qu'elle va [...] s'engager dans des activités terroristes. » Là encore, les termes de « terrorisme » et d' « appartenance » ne sont pas définis dans la Loi ; les notions restent donc vagues, ce qui donne aux juges et aux ministres d'importants pouvoirs discrétionnaires (Aiken 2007, 92). Le recours aux certificats de sécurité, une mesure antiterroriste que l'on retrouve dans l'article 34 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (2002), définit l'interdiction de territoire des non-citoyens comme ceci :

- (1) Un(e) résident(e) permanent(e) ou un étranger(ère) est interdit(e) de territoire pour des raisons de sécurité s'il/elle :
 - (a) est l'auteur(e) de tout acte d'espionnage ou de subversion contre tout gouvernement, institution, ou processus démocratique, tels que définis au Canada ;
 - b) est l'instigateur/instigatrice ou l'auteur(e) d'actes visant au renversement d'un gouvernement par la force ;
 - c) se livre au terrorisme ;
 - d) constitue un danger pour la sécurité du Canada ; ou
 - e) est l'auteur(e) de tout acte de violence susceptible de mettre en danger la vie ou la sécurité d'autrui au Canada ; ou
 - f) est membre d'une organisation dont il y a des motifs raisonnables de croire qu'elle est, a été ou sera l'auteure d'un acte mentionné aux alinéas a), b) ou c).

Comme le fait remarquer Waldman, cette définition laisse amplement la place à des interprétations généralisées et non restrictives (2004, 7.251). Par exemple, la mesure dans laquelle quelqu'un constitue une menace ou la distinction entre l'appartenance à des groupes terroristes par opposition à des groupes qui ont historiquement servi une idéologie culturelle ou économique (ex., les Tigres tamouls, Hezbollah, Hamas) ne sont pas clairement articulées (Bell 2011). Waldman indique que le mot « subversion » est vague et que la définition d' « appartenance » à une organisation pourrait être interprétée au sens large et inclure, entre autres, les termes « associés d'associés, sympathisants, partisans et compagnons de voyage » (2004, 7.255-60). Bell soutient que les interprétations généralisées donnent une indication de comment la mise en œuvre de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* pour lutter contre le terrorisme « risque de déclencher une guerre à propos d'un nom commun abstrait » (2011, 61). Il incombe donc aux professionnels de la sécurité d'identifier les terroristes et les personnes visées

par une interdiction de territoire. L'absence de critères spécifiques signifie que « c'est aux agents du maintien de l'ordre et de sécurité de nous dire qui est le terroriste, une fois qu'ils auront mis la main dessus » (Dyzenhaus 2001, 28).¹⁵

Depuis 1991, le Canada a délivré 28 certificats de sécurité (dont 20 ont été maintenus par les tribunaux), l'appartenance à une organisation terroriste étant le motif le plus fréquent. Les certificats de sécurité sont utilisés quand des renseignements font surface à propos de l'« interdiction de territoire » d'une personne pour des questions de sécurité. Du fait de l'augmentation des moyens affectés à la lutte contre les immigrants illégaux et le terrorisme (comme les lignes directrices sur la sécurité en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*), le nombre total de réfugiés et de non-citoyens faisant l'objet de détention préventive de la part des services d'immigration est en hausse (ASFC 2004 ; Dench 2004 cité dans Aiken 2007, 92). Aiken se demande si l'augmentation des non-citoyens détenus tient au fait qu'il y a plus d'individus dangereux qui franchissent la frontière ou s'il s'agit d'une conséquence réelle de la panique morale concernant la sécurité suscitée par les attentats du 11 septembre (Aiken 2007).

Les certificats de sécurité sont délivrés par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et par le ministre de la Sécurité publique,

15. L'Opération Thread, une enquête conjointe de la GRC et de Citoyenneté et Immigration Canada, est l'un de ces cas où il y a eu des accusations de profilage racial dans des situations de détention et de déportation. En 2003, un groupe de 23 jeunes hommes musulmans originaires de l'Asie du Sud ont été arrêtés et détenus pour des motifs de sécurité et initialement accusés de faire partie d'une cellule dormante d'al-Qaïda. Les responsables de la GRC et de CIC n'ont pas été en mesure de justifier les allégations incriminantes, notamment un complot pour détruire la Tour du CN. Plusieurs de ces jeunes hommes, qui étaient des étudiants, vivaient ensemble dans un appartement sommairement meublé : un étudiait pour devenir pilote ; deux avaient des photos d'avions dans leur chambre ; un autre était le fils d'un pilote ; et un connaissait quelqu'un lié à al-Qaïda. De plus, un détecteur de fumée débranché dans la cuisine était considéré comme une preuve d'essais d'explosifs (Jimenez, Freese et Burnett 2003 ; Khan 2004). Les hommes ont tous été forcés de renoncer à leur droit à un examen des risques avant renvoi et se sont vu refuser l'accès à des avocats, ce qui a accéléré leur déportation hors du Canada (Verma 2004 ; CBC 2003). Le manque de preuves suffisantes pour détenir les hommes a fait de l'Opération Thread une simple accusation de fraude à l'immigration, la GRC et CIC ayant pris leurs distances avec l'accusation initiale selon laquelle les jeunes hommes posaient une menace pour la sécurité nationale. Dix d'entre eux ont été déportés au Pakistan, leurs visas ayant expiré. Tous ont subi des torts personnels considérables : l'un a vu son mariage annulé ; d'autres ont été torturés et détenus pendant de longues périodes au Pakistan ; et d'autres encore ont été harcelés et connaissent le chômage au Pakistan (Shepherd et Verma 2003; Verma 2003).

sur les conseils du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Une fois que les ministres ont apposé leur signature, un juge de la Cour fédérale évalue la « nature raisonnable » des certificats. Le juge doit décider s'il y a des motifs raisonnables de croire que les preuves présentées par le gouvernement justifient une interdiction de territoire pour des raisons de sécurité. La décision du juge se fonde sur « une conviction sincère qu'il existe une possibilité sérieuse, étayée par des preuves crédibles [...] [ces preuves doivent montrer] plus qu'une vague suspicion, mais moins que l'épreuve civile de l'équilibre des probabilités » (Chiau c. Canada 1998 cité dans Willis et Wilke 2008). Le seuil est nettement inférieur à l'habituelle conviction en dehors de tout doute raisonnable exigée par le droit pénal canadien (Willis et Wilke 2008, 29). Par conséquent, le certificat peut dépendre de la conduite future et des évaluations de dispositions qui ne se sont pas traduites par des mesures tangibles. Les suspects sont jugés en fonction de ce qu'ils sont présumés être (dangereux ou non) plutôt que ce qu'ils ont fait (Willis et Wilke 2008, 50).

Selon Ericson, les certificats de sécurité sont des mesures préventives, caractérisées par un principe de précaution (2007). Les normes juridiques sont ensuite ajustées pour réconcilier les normes juridiques avec les paramètres des certificats de sécurité. Larsen fait remarquer que même si une telle législation vise à gérer l'incertitude, l'incertitude est tournée vers l'avenir. Les risques de s'orienter vers une société pré-criminelle commencent à émerger, car un crime n'a pas besoin d'être commis pour qu'un certificat de sécurité soit délivré (2008).¹⁶ En tant que procédures d'immigration, les certificats de sécurité s'appliquent exclusivement aux non-citoyens, notamment les réfugiés, les résidents permanents et les ressortissants étrangers (Bell 2006; 2006a). Les détenus ne sont pas autorisés à prendre connaissance de toutes les preuves réunies contre eux et ils sont exemptés des dispositions juridiques conçues pour empêcher la déportation vers des pays où ils risquent d'être torturés, de voir leurs droits de l'homme bafoués ou de trouver la mort.¹⁷ Bien que les certificats de sécurité étaient destinés à accélérer les

16. « Pré-crime » s'entend d'un crime qui est anticipé avant qu'il ne soit effectivement commis ; une société pré-crime « se caractérise par le calcul, le risque et l'incertitude, la surveillance, les précautions, le prudentialisme, la prudence, le danger moral, la prévention et par l'objectif prépondérant d'une quête de la sécurité » (Zedner 2007, 262).

17. Mais étant donné la pression des défenseurs des droits de la personne et de la communauté internationale, les détenus qui ne peuvent être déportés en raison des menaces de torture ou de mort risquent d'être détenus indéfiniment sans accusation,

procédures de déportation des non-citoyens interdits de territoire pour des questions de sécurité, la pratique depuis le 11 septembre a principalement consisté à détenir des individus pour une durée indéterminée plutôt que de les expulser rapidement (Whitaker 2012).

Pour cette raison, beaucoup d'observateurs considèrent que les certificats de sécurité sont problématiques. Ils légitiment la privation des droits fondamentaux de l'homme pour défendre une promesse globale de sécurité nationale ; dans les faits, ils « suspendent l'État de droit » en « refusant une protection juridique et une impartialité judiciaire fondamentales aux détenus non citoyens » (Razack 2008; Bell 2006, 65). Selon Bell, les certificats de sécurité « opèrent comme une exception juridique momentanée pour affirmer la puissance souveraine et la légitimité » de l'État (Bell 2006). Les certificats de sécurité sont uniques de par leur ciblage des non citoyens et de par leur construction du concept de non-citoyen. En effet, l'utilisation de la loi sur l'immigration comme mesure antiterroriste est problématique : d'un côté, elle est excessivement inclusive lorsqu'elle cible des non-citoyens innocents, mais, de l'autre, elle est exclusive dès qu'il s'agit de réagir d'une façon appropriée aux menaces terroristes venant des citoyens. Comme l'affirme Roach, le fait d'utiliser les lois sur l'immigration de la sorte démontre « un manque de confiance envers le droit pénal » (2011). Il affirme en outre que, pendant l'essentiel de 2000 et 2001, les destinataires de certificats de sécurité ne pouvaient même pas accusés d'infractions en vertu de la *Loi antiterroriste* car celle-ci ne pouvait pas être appliquée rétroactivement (Roach 2011, 406). A la suite de ces critiques et d'autres critiques juridiques et constitutionnelles, la Cour suprême du Canada a déclaré en 2007 que des aspects importants du processus de délivrance des certificats de sécurité étaient inconstitutionnels. Elle a accordé au gouvernement un délai pour régler les problèmes qu'elle avait identifiés selon les lignes directrices qu'elle avait fixées. Les révisions et les autres interventions judiciaires qui ont suivi ont mené à la libération de certains destinataires de certificats, mais sous des conditions onéreuses (Whitaker 2012). Et même si la Cour suprême a réglé certaines préoccupations concernant les droits constitutionnels et de l'homme de ces personnes, sa décision a maintenu une distinction fondamentale entre les citoyens et les non-citoyens dès qu'il s'agit de politiques antiterroristes (Wilke et Willis 2008). Cette distinction est significative, et c'est pour

car ils sont considérés comme des menaces pour la sécurité s'ils sont laissés libres (Whitaker 2012).

cette raison que la section suivante aborde brièvement l'importance de la citoyenneté et du nationalisme pour les besoins de la présente étude.

Cadre théorique

Conceptualisation de la citoyenneté

Étant donné que les certificats de sécurité relèvent d'une procédure d'immigration et qu'ils ne s'appliquent seulement qu'aux individus non-citoyens, il est essentiel de comprendre l'idée que l'on se fait de la citoyenneté. La partie qui suit explore brièvement les notions de citoyenneté et de nationalité, qui sont profondément associées à cette étude. Ceci est significatif pour savoir comment l'État détermine qui appartient à la catégorie de citoyen ou pas. Dans son essai sur la citoyenneté et la classe sociale, T. H. Marshall inclut dans sa définition de l'appartenance sociale trois dimensions de la citoyenneté : les droits civiques, politiques et sociaux (1950). Les droits civiques, par exemple, comprennent l'égalité devant la loi ; les droits politiques englobent le droit de voter et de former des partis politiques ; et les droits sociaux font référence aux droits d'accès à la sécurité et à des services sociaux similaires. En outre, « [l'] inégalité du système de classes sociales peut être acceptable du moment que l'égalité de la citoyenneté est reconnue » (Marshall 1950, 8).

La citoyenneté et l'État-nation accomplissent deux tâches importantes : déterminer les critères d'appartenance et spécifier la nature et l'étendue des droits, des obligations et des relations entre la personne et l'État (Jacobson 1996, 7). Il est intéressant de noter que les droits de l'homme sont liés à la citoyenneté en tant que telle (Arendt 1951). Le droit le plus fondamental, « le droit d'avoir des droits, » consiste à appartenir à une communauté politique qui est « disposée à et capable de garantir des droits quels qu'ils soient » (Arendt 1951). En échange, la communauté politique a conscience de cela et protège les droits de ses membres. Donc, lorsque les citoyens sont privés du « droit d'avoir des droits, » cela fait ressortir les dangers de la non-appartenance et de « l'exclusion de la légalité » (Arendt 1951). Cette exclusion peut se justifier par le fait que les candidats à la citoyenneté ne sont pas considérés comme étant égaux et qu'ils sont vus comme une menace pour la nation (Balibar 1991, 36). L'existence de pratiques discriminatoires est légitimée par le droit international (Stasiulis et Bakan 2005). Les discours nationaux d'autodétermination sanctionnent les restrictions imposées aux immigrants par le biais de la doctrine soutenant que la sou-

veraineté nationale est basée sur le territoire (Stasiulis et Bakan 2005, 11). Les États qui ne peuvent pas protéger leurs frontières risquent de mettre en péril leur souveraineté (Weber 1992). Dans le contexte canadien, le besoin perçu de définir, de maintenir et de contrôler les frontières nationales et sociales se reflète dans les politiques de migration et d'immigration (Jacobson 1996).

La surveillance de la population est un aspect important de la façon dont les États déterminent qui est admissible à la citoyenneté ; il s'agit d'un privilège qui « n'est pas accordé à tous » (Walby et Hier 2009, 126). La citoyenneté est aujourd'hui plus compliquée que ce que Marshall laissait entendre, en raison de « la mondialisation des risques » tels que le terrorisme (1950). Le déni des droits de citoyen empêche, en effet, l'accès aux droits civiques et politiques. Les risques présumés que posent certains groupes raciaux et ethniques légitiment la surveillance intensive des États, ce qui permet l'échange de données personnelles entre et parmi les agences nationales et internationales grâce à la mise en commun des bases de données.¹⁸ Les rapports entre les droits de citoyenneté et l'appartenance à certains groupes raciaux et ethniques se comprennent mieux à travers l'optique de la théorie critique raciale. Nous verrons dans la prochaine section comment et pourquoi l'homme musulman est considéré « dangereux » par l'État canadien et comment la surveillance se fait pour identifier, trier socialement et surveiller ceux qui sont perçus comme une menace.

Théorie critique raciale

La théorie critique raciale (TCR) fournit un cadre important pour comprendre les rapports entre la sécurité nationale, la surveillance et la race. Elle est particulièrement utile pour montrer comment les technologies de surveillance sont utilisées pour contrôler les populations. La théorie critique raciale met l'accent sur les expériences et la connaissance des minorités « ethnicisées » et racialisées en ce qui concerne les relations entre les races (Delgado et Stefancic 2001). Estimant que le racisme fait partie intégrante du tissu social de l'Occident, la TCR soutient que le racisme individuel et le racisme institutionnel sont mutuellement exclusifs et transparaissent dans la culture dominante. La théorie remet en question les assertions libérales selon lesquelles la loi est neutre (ou aveugle à la couleur) en montrant comment les idéaux et

18. Le cas d'Arar et la liste d'interdiction de vol montrent les risques du partage des bases de données.

les pratiques en matière de libéralisme et de méritocratie servent à promouvoir les intérêts personnels, le pouvoir et les privilèges des élites (blanches) dominantes, celles qui ont le plus de richesses, de pouvoir et de privilèges. Le démantèlement des privilèges invisibles des Blancs, estiment les tenants de la théorie critique raciale, est un aspect essentiel du changement social (Lopez 1996 ; Delgado 1994 ; Ford 1994 ; Harris 1993 ; Bell 1987).

Ce privilège invisible donne à la « blancheur » une position de domination et de pouvoir rarement reconnue. Selon Giroux, « la blancheur, la domination et l'invisibilité sont étroitement liées [...] et la « blancheur » concourt à la construction historique et sociale » (1992, 15). L'aveuglement de la culture dominante envers la blancheur devient la source de son autorité cachée, car son statut est renforcé par le fait qu'il s'agit d'une catégorie raciale non reconnue et non admise qui assure son pouvoir en refusant de se révéler (Giroux 1992, 15). Le fait de ne pas reconnaître ou admettre les questions de race dans les discours occidentaux a créé l'habitude d'ignorer la race ou le racisme. Le constat du racisme reviendrait à reconnaître une différence déjà discréditée. Et la validation de l'invisibilité du racisme par le silence permettrait à la personne racialisée de continuer à « participer sans faire d'ombre » en tant qu'Autre minoritaire (Giroux 1992, 10-15). Et comme le sujet dominant américain ou canadien est blanc, quiconque ne correspondant pas à cette identification raciale doit ajouter « une série de traits d'union » pour pouvoir demander la permission d'utiliser le titre d'appartenance nationale (Giroux 1992, 47).

La présente étude emploie intentionnellement le terme « musulman/arabe » plutôt que d'autres identifiants pour désigner les personnes originaires de l'Asie du Sud, du Moyen-Orient, de l'Asie centrale ou de l'Asie de l'Ouest. Le terme Arabe est privilégié à d'autres étiquettes raciales telles que Brun, qui se limite géographiquement aux personnes originaires des pays d'Asie du Sud (Pakistan, Inde, Bangladesh, Sri Lanka, etc.). Comme la majorité des destinataires des certificats de sécurité proviennent de pays musulmans/arabes (Algérie, Syrie, Maroc et Égypte), ils s'identifient comme des personnes du Moyen-Orient et/ou des Arabes, plutôt que des Bruns. Précisons que les musulmans ne sont pas tous Arabes et que les Arabes ne sont pas tous musulmans, mais nous utiliserons le mot « musulman/arabe » pour les besoins de cette étude. Cela est cohérent avec la catégorie de l'Autre « Arabe-Moyen-Orient-musulman » de Naber, car elle met en évidence de multiples caractéristiques tout en les regroupant dans une seule catégorie

: le musulman Autre (2006, 235). Le terme « musulman/arabe », une version abrégée de celui employé par Naber, sera employé pour des raisons théoriques et méthodologiques.

La pensée de race est une idée qui fait référence à la catégorisation du monde en termes binaires dans les discours dominants, faisant la distinction entre ceux qui ont du mérite et ceux qui n'en ont pas (Razack 2008). La pensée de race peut entraîner des transformations pour les groupes dominants et non dominants quand elle s'unit avec les principes bureaucratiques ou lorsqu'elle est systématisée ou associée à un projet capitaliste, de telle façon que la pensée de race cesse alors d'être un préjugé pour devenir un principe d'organisation (Razack 2008). Les personnes se trouvant en dehors des limites de l'État-nation peuvent être méprisées, vilipendées et assujetties aux pratiques d'exclusion des procédures politiques et judiciaires. De telles procédures peuvent être particulièrement oppressives si les personnes ou les groupes donnent l'impression de ne fournir aucun intérêt ni avantage à la communauté (blanche) dominante (Gilroy 2000, 84). La pensée de race justifie les lois et les politiques extrajudiciaires – un constat important dans ce contexte, car les technologies de surveillance de sécurité nationale prospèrent grâce aux corps des citoyens qui ne sont pas blancs et des non-citoyens racialisés. La citoyenneté, racialisée comme blanche, était associée de façon inhérente à la dépossession et à la colonisation des Autochtones ; et elle reste célébrée comme un élément essentiel de l'identité nationale canadienne. Cette célébration cache le fait que ces droits ont été pris de force pendant la colonisation et que cet ordre a été maintenu par la domination raciale. Elle renforce le pouvoir disciplinaire de l'État en « incit[ant] les sujets à reproduire leur nationalité » (Thobani 2007, 8).

Pour Thobani, l'État doit, pour combattre la menace de l'Autre, identifier et isoler l'ennemi intérieur, pour l'empêcher d'influencer les autres (2007). Idéalement, l'État cherche à s'en assurer en extirpant l'ennemi ou en employant des techniques de surveillance poussées. Le développement et le maintien de techniques de surveillance étendues visant des individus ou des groupes suspects sont jugés nécessaires pour créer des « dossiers extensifs » sur les activités politiques douteuses. Bien que de tels dossiers doivent, en vertu de la loi, « être cumulatifs et permettre de faire des contre-vérifications ou des associations avec d'autres bases de données sur des citoyens et des groupes, » le système de sécurité fonctionne en fait en dehors de la loi et est rarement soumis à un examen judiciaire (2007, 22).

Thobani démontre comment les discours sur la citoyenneté, la na-

tionalité et la sécurité servent à identifier, définir et catégoriser les gens ; à faire la distinction entre ceux qui méritent des droits et des privilèges et ceux qui ne les méritent pas et qui doivent être régis différemment. La réglementation administrative et bureaucratique de la citoyenneté imprègne la vie sociale canadienne en créant une catégorie de citoyens incontestés et une catégorie de citoyens qui sont toujours soumis à des règles et qui font l'objet d'une suspicion ou d'une surveillance constante. Ces derniers doivent être contrôlés par le biais de mesures de sécurité nationale, en particulier par le biais de technologies visant à protéger la population contre des menaces perçues ou réelles. Les mesures comme les certificats de sécurité sont justifiées dans un état d'exception – un terme qui fait référence à la suspension supposément provisoire des lois en raison d'un état d'urgence ou de crise (Agamben 2005).

Dans un État multiculturel libéral, les personnes racialisées sont considérées comme extérieures aux frontières juridiques et nationales. Ces personnes affichent des caractéristiques personnelles antithétiques au mythe canadien. D'où l'exaltation de l'image nationale et la reconfiguration des pratiques discriminatoires jugées conformes à la loi et nécessaires pour s'« auto » préserver. Cela donne du Canada l'image (inexacte) d'un pays attentionné, tolérant, pacifique et respectueux de la loi (Thobani 2007).

Les régimes évaluent l'Autre « dangereux » d'après la dangerosité qui lui est imputée – dangerosité qui est d'abord déterminée puis « nuancée par 'leurs' droits par rapport à 'notre' sécurité en fonction de la menace qu'ils semblent poser » (Wilke et Willis 2008, 51). Et comme le démontre l'après 11 septembre, « les gens anxieux sont disposés à accepter beaucoup plus d'intrusions, d'interceptions, de retards et de questions [venant du gouvernement] qu'avant le 11 septembre » (Lyon 2002, 311). Ce même discours a utilisé une conception historique de l'Autre pour concevoir des menaces (à la sécurité nationale) selon des principes essentiellement culturels et religieux (Abu Laban 2002 ; Naghibi 2007 cité dans Byrne 2010). Ces représentations reflètent le contexte idéologique mondial plus large dans lequel un discours sur le « choc des civilisations » donne de la légitimité aux politiques « discriminatoires » qui ciblent les communautés musulmanes (Abu Laban 2002, 459). Le rapport « Islamophobia: a Challenge for Us All, » publié en 1997 par British Runnymede Trust, a reconnu la nature du sentiment antimusulman et a identifié huit éléments constitutifs basés sur les perceptions « étiquées » de l'islam qui définissent l'islamophobie :

1. L'islam est considéré comme un bloc monolithique, statique et non adapté aux nouvelles réalités ;
2. L'islam est considéré comme quelque chose de distinct et d'autre qui (a) n'a aucune visée ou valeur en commun avec les autres cultures, (b) n'est pas affecté par elles et (c) ne les influence pas ;
3. L'islam est considéré inférieur à l'Occident, barbare, irrationnel, primitif et sexiste ;
4. L'islam est considéré violent, agressif, menaçant, partisan du terrorisme et engagé dans un « choc de civilisations » ;
5. L'islam est considéré comme une idéologie politique utilisée pour des avancées politiques ou militaires ;
6. Les critiques de « l'Occident » formulées par l'islam ont été balayées du revers de la main ;
7. L'hostilité à l'égard de l'islam a servi à justifier les pratiques discriminatoires envers les musulmans et leur exclusion de la société en général ;
8. L'hostilité envers les musulmans est considérée naturelle et « normale ». (1997, 5)

Tel que défini dans le rapport, le discours entourant l'islamophobie soutient que l'islam est monolithique et menaçant, qu'il est bâti sur une histoire de représentations orientalistes des musulmans comme des versions déficientes et déviantes d'une Europe moderne et rationnelle (Said 1978). Les images orientalistes édifient les musulmanes comme opprimées, exotiques et victimes qui ont besoin d'être sauvées pendant qu'elles dépeignent les musulmans comme des êtres non civilisés et barbares (Said 1978).

La pensée orientaliste légitime les technologies de surveillance agressives qui ciblent les musulmans et les personnes originaires du Moyen-Orient (Jiwani 2011 ; Magnet 2011 ; Razack 2008). Edward Said met en lumière « le dogme selon lequel [...] l'Orient est, au fond, soit une chose à craindre (le péril jaune, les hordes de Mongols, les dominions bruns), soit à contrôler (par la pacification, la recherche et le développement, l'occupation immédiate chaque fois que c'est possible) » (1978, 300-1). Le prisme de la peur et de la suspicion donne aux musulmans l'image d'un groupe monolithique, intrinsèquement lié à la menace du terrorisme (Naber 2006).

Le citoyen idéal n'a rien qui permette de l'identifier à un groupe, tandis que le non-citoyen reste mêlé à des identités de groupe (Razack 2007, 166). Selon Razack, les musulmans sont placés à l'intérieur de ce

cadre parce qu'ils ne méritent pas le statut de citoyens à part entière, notamment le droit de pratiquer leur croyance sans craindre de passer pour autre chose que des « modérés » ou de « bons musulmans » (2007). Cette dichotomie a des racines profondes. À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles, les intellectuels orientalistes ont réussi à prouver qu'il y a un « bon » et un « mauvais » musulman. À l'époque, la distinction était faite entre ceux qui collaboraient avec l'entreprise coloniale et acceptaient les valeurs et coutumes dominantes contre ceux qui résistaient à la puissance coloniale religieuse, culturelle ou politique (Ramadan 2010, 22). Cela renforce l'affirmation selon laquelle les citoyens qui sont considérés culturellement inégaux peuvent être sommairement exclus de la citoyenneté sous prétexte qu'ils constituent une menace pour la nation (Balibar 1991).

Les médias occidentaux jouent un rôle important dans la promotion et la diffusion de ce discours par la couverture habituelle de la violence que se livrent les différentes factions islamiques en Irak, en Iran, en Afghanistan, en Syrie, en Égypte et au Pakistan. Les « bons musulmans » sont des « musulmans modérés » qui ont saisi l'occasion après le 11 septembre et ont fourni des réponses, tout en condamnant les « extrémistes musulmans, » les « fondamentalistes islamiques » et les « islamistes » violents tout en prenant leurs distances avec eux (Mamdani 2002 ; 2004). Ce sont des « modérés, » des « libéraux » et des « laïcs qui n'adoptent pas de styles vestimentaires distinctifs, consomment de l'alcool et pratiquent leur religion en privé ; » les « mauvais musulmans » sont des « fondamentalistes », des « extrémistes » et des « islamistes » (Ramadan 2010).

Comme nous l'avons vu dans les sections précédentes, malgré la rhétorique canadienne qui soutient l'immigration en raison de ses avantages économiques, démographiques et humanitaires, un bon nombre de politiques actuelles sur l'immigration et les réfugiés sont restrictives, l'accent étant davantage mis sur la délivrance de visas temporaires que sur la réunification des familles et le parrainage de proches à faible revenu (Stasilius et Bakan 2005). Les discours sur la sécurité nationale, sur la fraude à la sécurité sociale et sur le risque que les réfugiés mènent des activités criminelles accompagnent ou justifient souvent des changements de politiques (Stasilius et Bakan 2005). Et comme les expériences de Maher Arar et d'Omar Khadr le révèlent, la citoyenneté ne garantit guère la possibilité de profiter pleinement et réellement des droits qu'elle confère (Stasilius et Bakan 2005). La race demeure une caractéristique tacite qui peut être plus importante que la notion légale de

citoyenneté elle-même. Comme les non-citoyens sont plus facilement perçus comme des vecteurs de « risque » et de violence, selon Wilke et Willis, ils sont assujettis à des lois sur l'immigration plus rigoureuses et plus restrictives (2008). Le fait qu'ils ne puissent pas participer aux élections les empêche de remettre en question le traitement dont ils font l'objet. Selon Bell, la condition « d'étranger » sert de prétexte à une intervention et des règles disciplinaires (2008). La méfiance catégorique envers les musulmans/arabes a pris la forme d'une « panique injustifiée » qui sert de « mandat virtuel pour accroître les façons racialisées de considérer et de juger au nom de la sécurité nationale » (Butler 2004, 88). Comme l'écrit Bell :

Les actes criminels qualifiés de terroristes tiennent curieusement du fait que les détenteurs actuels de certificats de sécurité sont tous musulmans, arabes ou sud-asiatiques, ce qui montre comment des marqueurs particuliers de l'origine étrangère sont imbriqués dans la méthode selon laquelle les responsables identifient les ennemis et les menaces pour le Canada. (2008)

C'est pourquoi les contributions théoriques des études critiques de surveillance et de sécurité, lorsqu'elles sont combinées à la théorie raciale critique, s'avèrent utiles pour aider à conceptualiser les façons dont le programme de sécurité nationale est conçu, en vue de protéger les citoyens contre la menace de l'Autre étranger.

Surveillance

La notion de pouvoir est importante pour cette étude. Elle est considérée « non pas [comme] quelque chose qui appartient à une personne ou un groupe, mais une stratégie dont les effets se concrétisent par le biais d'un réseau de relations et de tactiques » (Foucault 1979, 27). L'État utilise des « tactiques » sur la population pour assurer la sécurité interne (Foucault 1990). Pour Foucault, les tactiques peuvent être comprises comme une variété de mécanismes et systèmes de surveillance déployés par l'État. Au lieu de mettre l'accent sur les tactiques et les systèmes précisément utilisés par les spécialistes en sécurité d'État pour la délivrance des certificats de sécurité (car peu de caractéristiques spécifiques sont disponibles), cet essai se penche sur le certificat de sécurité comme le fruit des différents appareils et systèmes de surveillance qui ont servi à le produire. On peut donc affirmer que le certificat est, d'un point de vue foucauldien, une « tactique » biopolitique et in-

carne donc ce qu'est la surveillance (Bell 2008).

Bien entendu, les discussions sur le pouvoir obligent aussi à s'intéresser au concept de la connaissance. Pour Foucault, les deux sont en fait indissociables (1979). Ce sont les formes de connaissances qui donnent naissance aux technologies du pouvoir comme le certificat de sécurité (Dandeker 1990). Le certificat est le fruit d'une accumulation de connaissances sur le comportement individuel, et son but est de surveiller les comportements par l'observation des activités, assurant ainsi un contrôle social (Bell 2008). La régularisation des activités des personnes peut être comprise grâce à la notion de pouvoir disciplinaire qui est au centre de ce processus (Foucault 1977 ; 1997 ; 1991 ; 2009).

La surveillance est une expérience quotidienne ordinaire basée sur des pratiques consistant notamment à « recueillir et traiter des données personnelles [...] dans le but d'influencer ou de gérer ceux dont les données ont été obtenues » (Lyon 1994 ; 2002). Aujourd'hui, la surveillance catégorise les gens en fonction du risque qu'ils semblent présenter pour l'État et ces catégories ont des effets réels sur leurs opportunités (Lyon 2003). Le tri social, quant à lui, exige que les données personnelles soient traitées par des agences en vue d'influencer, de diriger et de manipuler le comportement quotidien. Le processus de tri social favorise le développement d'un système de classification qui engendre un (dés)avantage relatif entre les personnes de différentes catégories (Lyon 2004). De tels systèmes de surveillance comportent de nombreux dangers inhérents, car leurs mécanismes de codage émanent souvent de catégories basées sur des sources biaisées par des stéréotypes ou des préjugés. Comme l'écrit Lyon, les systèmes de contrôle sont symptomatiques de tendances plus larges en surveillance (2003). Il y a ici une tendance vers la prédiction et la prévention des comportements, dans un virage vers une « justice actuarielle » où la communication des connaissances à propos des probabilités joue un rôle important dans l'évaluation des risques (Ericson et Haggerty 1997). Les catégories d'évaluation des risques sont établies par les institutions de gestion des risques qui attribuent des valeurs différentes à des groupes démographiques distincts (c.-à-d. jeunes et âgés, pauvres et riches, Noirs et Blancs, hommes et femmes ; Ericson et Haggerty 1997, 256 cité dans Lyon 2003). Comme le tri social discrimine systématiquement certaines personnes et engendre des effets négatifs sur leurs opportunités et leurs choix de vie de manière qui devient systématique, ceux qui sont sélectionnés de la sorte deviennent « cumulativement défavorisés » (Gandy 2010).

Les risques de telles pratiques de surveillance dépassent toute no-

tion de vie privée pour englober des questions de justice sociale (Lyon 2003). La surveillance est aussi considérée comme un des principaux mécanismes permettant aux États et aux organisations de surveiller et de profiler les citoyens et les consommateurs. Elle contrôle les groupes d'immigrants potentiels et les évalue en tant que sujets à inclure dans le corps politique. La surveillance moderne peut donc exercer une influence considérable sur les comportements (Lyon 2015).

Le principe de « racialisation de la surveillance » avancé par Simone Browne revêt ici une importance particulière, associant clairement la surveillance à la race. Browne définit la « racialisation de la surveillance » comme des « techniques de contrôle social selon lesquelles les pratiques, politiques et activités de surveillance visent à produire des normes s'appliquant à la race et à l'exercice du pouvoir pour définir ce qui convient ou non, » en soutenant qu'il y a des moments où la mise en vigueur de la surveillance redéfinit les limites, les frontières et les corps selon la race (2015, 15). La surveillance racialisée engendre notamment le traitement discriminatoire de ceux qui font l'objet de « racialisation négative » (Browne 2015, 15).

Selon les universitaires, les mesures antiterroristes instaurées après le 11 septembre visent souvent les musulmans, et les craintes de la population ont créé une demande constante pour de nouvelles technologies de surveillance (Macklin 2001 ; Helly 2004 ; Lyon 2007). Certains appareils et systèmes de surveillance sont présents dans les transports publics, aux frontières et dans les aéroports. Ces appareils ont augmenté le sentiment de sécurité au sein de la population, car ils ont accru la visibilité de certains musulmans/arabes qui sont subtilement identifiés comme ayant l'intention de commettre de la violence ou de faire du mal. Sur ce dernier point, selon Lyon, l'utilisation de techniques de prospection de données et de surveillance vise à permettre d'identifier et de localiser des « cellules terroristes » potentielles.¹⁹

En effet, il est essentiel de positionner l'identité musulmane masculine pour justifier les mesures de sécurité accrues visant à encadrer et à contrôler leurs corps. Les travaux de Judith Butler identifient aussi le corps musulman/arabe comme l'un des corps précaires : des corps qui ne comptent pas et dont l'absence des considérations politiques passe inaperçue (2004, 2010). La surveillance devient donc une technologie

19. On se souviendra, par exemple, de l'Opération Thread, qui a identifié par erreur 23 hommes sud-asiatiques comme étant des agents d'une cellule dormante d'al-Qaïda, en se basant sur des techniques de profilage (c.-à-d. un intérêt pour le pilotage d'avions). Pour plus de renseignements, voir la note 19.

qui rend les corps visibles et par lesquels les groupes de contrôle les évaluent comme des sujets d'inclusion dans le corps politique.

Impacts des politiques antiterroristes

Certaines études ont été menées sur les effets des politiques antiterroristes, des politiques d'immigration et des mesures de sécurité canadiennes adoptées après le 11 septembre sur les populations considérées comme « menace[s]. » Selon Cheran, les institutions et les systèmes, dont, par exemple, le système juridique, façonnent la participation des groupes marginalisés dans la société (2001). Les mécanismes de contrôle de l'immigration servent à régler et à manipuler les mouvements des immigrants, à sélectionner uniquement les migrants très qualifiés et aisés, tout en imposant des restrictions à ceux sans qualifications et pauvres. Les changements dans les contextes politiques peuvent modifier radicalement qui et quoi est labélisé comme terroriste, et les États peuvent utiliser (et utilisent) des mesures arbitraires pour combattre les menaces terroristes (Chomsky 2000). Selon Wilke et Willis, les politiques antiterroristes en place au Canada (et celles au Royaume-Uni et aux États-Unis) n'ont pas le même impact sur toutes les personnes (2008). Les non-citoyens (incluant les réfugiés et les résidents permanents), les binationaux de certains pays, ainsi que les musulmans et les minorités ethniques sont les plus touchés par « la surveillance accrue, la détention préventive, le transfert arbitraire et autres politiques similaires » (Wilke et Willis 2008, 33). En outre, l'analyse du discours sur les certificats de sécurité montre que les décisions des tribunaux se fient aux « profils » terroristes basés sur les habitudes de voyage et l'idéologie. Lorsque quelqu'un est associé à un certain « profil, » cette personne (généralement de sexe masculin) a rarement la possibilité de contester son profil d'individu dangereux pour la sécurité canadienne (Razack 2007).

Les actes de langage et la rhétorique alimentent la peur et la suspicion à l'égard des musulmans quand la rhétorique rappelle constamment aux Canadiens qu'il s'agit de « l'ennemi. » Selon l'ancien premier ministre Stephen Harper, « dès lors qu'il est question de terrorisme [...] la menace principale reste l'islamisme » (CBC 2011). Ces propos sont similaires à ceux tenus par le député Jason Kenney : « L'ennemi, c'est l'islamisme radical extrême [...] mais un mouvement politique radical au sein d'une petite minorité de musulmans dans certaines parties du monde. Autant appeler les choses par leur nom. Nous savons de

quoi il s'agit. Ne soyons pas timorés » (Canada 2004, 137.79 : 5,177). Kenney a fait référence plus tard à « un islamisme radical qui se fonde sur l'antisémitisme et une haine de la démocratie libérale » (Canada 2004, 137.79: 5,197) et a déclaré que « c'est la liberté et la démocratie qu'ils craignent et cherchent à détruire » (Canada 2004, 137. 80 : 5,236). Keith Martin, un autre député, a déclaré aux Canadiens qu'« ils nous détestent ainsi que l'Occident pour le portrait que celui-ci dresse d'eux [...] l'islam fondamental est un anathème contre notre culture occidentale et inversement » (Canada 2004, 137. 90 : 5,857). Avec l'alarmisme politique en toile de fond, certains activistes soutiennent que les certificats de sécurité sont une initiative qui répond à des motifs politiques, tandis que d'autres estiment qu'ils nuisent au climat politique du Canada (Bell 2006).

Comme l'écrit Jiwani, l'après 11 septembre a engendré un contexte qui a désigné le corps musulman comme vecteur de risque (2011). La menace de destruction plane sur le corps musulman de différentes façons : l'utilisation d'armes furtives ; l'infiltration de la charia en Occident ; ou la fécondité des musulmanes dont les enfants menacent d'envahir l'État-nation occidental (Grewal 2003 ; Werbner 2007 cité dans Jiwani 2015). Le ciblage systématique des personnes ayant des racines moyen-orientales constitue un exemple de profilage racial, une mesure qui jouit d'un certain soutien populaire dans un contexte où la population est préparée à échanger certains de leurs droits et libertés – ou ceux des Autres — au profit de la sécurité (Bahdi 2003 ; Barak-Erez 2008 ; Gross et Livingston 2003 ; Viscusi et Zeckhauser 2003).

Au Canada, le Congrès islamique canadien (CIC) a fait remarquer en 2003 que les crimes haineux contre les musulmans avaient augmenté de 1 600 pour cent depuis le 11 septembre 2001. Le groupe a indiqué qu'en dépit de cette hausse marquée, les forces de l'ordre ne tiennent pas assez de données appropriées sur la religion des victimes de crimes haineux, de sorte qu'il est difficile d'associer ces crimes à l'islamophobie. Selon un rapport du Service de police de Toronto (2001), les signalements de crimes haineux ont augmenté de 66 pour cent en 2001, la plus grande hausse étant ceux visant les musulmans. Sur les 121 crimes haineux liés au 11 septembre, il y a eu 45 incidents perpétrés contre des musulmans, 20 et 38 contre des juifs et d'autres groupes, respectivement (Service de police de Toronto, 2001). En outre, les leaders communautaires musulmans/arabes ont fait état de nombreuses situations où des musulmans/arabes étaient abordés sans mandat par les services de sécurité et les autorités du maintien de l'ordre, parfois même emmenés pour

être interrogés. Selon le CIC, ces incidents sont liés à la nouvelle *Loi antiterroriste*, qui a été utilisée comme une menace pour « encourager » les entrevues volontaires en évoquant le risque d'une détention préventive telle que permise par la *Loi antiterroriste*. Le CIC soutient que les victimes de l'application de la loi, qui craignent d'autres représailles, ont peur de se manifester. Les leaders communautaires ont aussi confirmé que des centaines d'entrevues du genre ont eu lieu depuis 2003 (Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles 2003). Dans son étude sur la surveillance dont font l'objet les femmes sud-asiatiques, Finn souligne la réalité de la surveillance des concitoyens du fait de l'insécurité accrue entourant les musulmans/arabes (2011).

La discussion précédente sur la citoyenneté, la théorie raciale critique et la surveillance permet de mieux comprendre les points de vue et les expériences de ceux qui sont visés par la surveillance, en particulier les hommes musulmans/arabes qui ont été triés socialement et formellement identifiés comme suspects (Marx 1995 ; Lyon 2002).

Mise en contexte de l'étude

Il est important de mentionner brièvement certaines études menées sur l'impact des mesures antiterroristes et des mesures de sécurité nationale visant les musulmans/arabes qui ont été effectuées après le 11 septembre, et de souligner certaines lacunes dans la littérature. Outre la recherche sur les impacts de la surveillance et du profilage de la population musulmane/arabe dont nous avons parlé plus haut, il y a beaucoup de recherche sur les mesures de sécurité nationale (certificats de sécurité) et les paramètres juridiques entourant ces certificats (voir Bauman 2004 ; Bigo 2002 ; Burke 2007 ; Campos 2007 ; Davies 2006 ; Cole et Dempsey 2006 ; Erikson 2007), sans compter celles qui portent spécifiquement sur les discours de sécurité canadienne (ex. Bell 2006, 2006a, 2011 ; Borovoy 2006 ; Diab 2008 ; Duffy et Provost 2009 ; Freilich, Opresso et Newman 2006 ; Harris 2008 ; Larsen et Piché 2009 ; Larsen 2006, 2008 ; Larsen, Harkat et Harkat 2008 ; Pratt 2005 ; Razack 2008 ; Tator et Henry 2006). Mais il y a peu de travaux sur les expériences des hommes musulmans/arabes avec les mesures de sécurité nationale en vigueur au Canada et avec la surveillance qui les accompagnent et les renseignent.²⁰ On sait fort bien que depuis le 11 septembre, les réfugiés et les musulmans/arabes naturalisés ont été les cibles d'une

20. À l'exception des contributions comme les travaux de Razack (2007; 2008).

surveillance et d'un contrôle de sécurité accrus de la part des responsables de la sécurité (CCR 2004 ; Bahdi 2003 ; ICLMG 2003 ; Fekete 2004 ; Naber 2006). Bahdi (2003), Fekete (2004) et Naber (2006) ont fait état du niveau accru de surveillance des musulmans/arabes dans le cadre des politiques antiterroristes instaurées en Europe, aux États-Unis et au Canada. Dans le contexte nord-américain, Jamil et Rousseau ont découvert, en étudiant l'implantation sociale de la sécurité et la surveillance des communautés musulmanes, que les musulmans/arabes font l'objet de suspicion, de préjugés et de stéréotypes accrus de la part de l'État et de ses citoyens (2012). Une étude américaine a démontré que les expériences des musulmans américains avec la surveillance du gouvernement sont associées à une plus grande anxiété face à de futures surveillances (O'Conner et Jahan 2014). Les personnes évitent aussi de participer à des discussions qui peuvent se traduire par une augmentation de la surveillance et évitent des lieux où leur présence risque d'être signalée à des agences de renseignement (O'Conner et Jahan 2014). Le profilage ethnique mené par les mesures de sécurité antiterroristes canadiennes est habituellement plus confidentiel et moins public qu'aux États-Unis (Whitaker 2010, 60).

Dans le contexte canadien, estiment Spalek et Lambert, les politiques antiterroristes et l'activité policière accrues ont aliéné les musulmans et n'ont pas réussi à améliorer la sécurité nationale (2007). Selon l'Association canadienne des avocats musulmans (ACAM), les efforts antiterroristes, les certificats de sécurité et la *Loi antiterroriste* créent une culture de la peur qui s'auto-perpétue et qui se base sur le secret et des allégations qui exacerbent le profilage et la discrimination des musulmans et/ou des Arabes (ACAM 2005). Le Conseil canadien sur les relations américano-islamiques et la Fédération canado-arabe estiment que le fait d'étiqueter les musulmans et/ou les Arabes comme des « membres de la cinquième colonne » et des « menaces à la sécurité nationale, » et le fait de recourir au « contrôle accru de la part des agences de sécurité et de la police, [de recourir] au profilage racial et religieux, et à la discrimination dans la vie quotidienne » ont créé une « réticence palpable » chez les musulmans d'assister et de participer à des événements et des activités communautaires. La crainte d' « attirer involontairement l'attention des agents de l'État ou, pire encore, d'être accusés au pénal d'actes terroristes » est rampante (2005). De tels sentiments étaient manifestes après l'affaire Toronto 18, durant laquelle, Smith a constaté, les musulmans/arabes hésitaient à parler ouvertement parce qu'ils craignaient de faire l'objet de surveillance gouvernementale ve-

nant de l'extérieur de la communauté et d'être étiquetés comme des « ennemis de l'intérieur » (2012, 32). Comme l'explique Bell, les défenseurs des droits de l'homme et de la justice sociale ont noté une érosion des droits de l'homme des musulmans et des Arabes directement visés par les mesures de sécurité nationale, mais aussi pour les Canadiens musulmans/arabes en général, découlant de l'utilisation des certificats de sécurité, de la *Loi antiterroriste* et d'une culture de suspicion (2006).

On craint davantage que le climat de peur et d'anxiété engendré par la guerre contre le terrorisme menace le sentiment d'appartenance et de citoyenneté des musulmans/arabes (Cainkar 2009) et qu'il engendre de la peur et de la suspicion au sein des communautés musulmanes. Les communautés musulmanes/arabes le vivent de l'extérieur, mais elles l'ont également internalisé, ce qui modifie davantage leurs rapports avec le Canada. Cela se traduit par une augmentation protectrice de la cohésion et une internalisation de la méfiance (Jamil et Rousseau 2012). Dans les travaux qu'ils ont menés auprès des communautés américano-musulmanes, des chercheurs ont remarqué que la situation précaire des musulmans/arabes est imputable à la peur et à la suspicion entourant leurs corps dans la guerre contre la terreur (Ewing 2008; Maira 2009).

Arat-Koc soutient aussi que les mesures de « sécurité » gouvernementales justifient et alimentent la racialisation et la suspicion de la plupart des Canadiens musulmans/arabes. Autrefois considéré comme une pratique illégitime et raciste (Arat-Koc 2006), le profilage n'est plus une politique *de facto*, mais a désormais acquis une légitimité populaire (220). La « culture de la peur » que créent les politiques hostiles aux musulmans/arabes et les actes de violence quotidiens entraînent un « internement de la psyché » au sein des communautés minoritaires (Naber 2006, 240). Cela crée « le sentiment internalisé d'être surveillé et de risquer à tout moment d'être attaqué ou déporté ou de disparaître » (Naber 2006, 255). Jamil et Rousseau pensent que l'internalisation de la peur au sein des communautés minoritaires exige une exploration plus approfondie ; ils soutiennent que « cette circulation d'une dynamique de peur est un élément important du contexte de surveillance, qui relie l'État, la majorité et les groupes minoritaires de façon nuancée et sous de multiples formes » (2012).

Cet essai s'inspire de ces études en examinant spécifiquement la « culture de la peur » et l'« internement de la psyché » (Naber 2006) causés par des mesures de sécurité nationale spécifiques et les certificats de sécurité, telles qu'elles sont subies par les Canadiens d'origine

musulmane/arabe. Il s'agit ici de la lacune identifiée dans la littérature que mon étude vise à combler. Cette étude s'articule autour d'une question principale : « Quel impact les technologies de surveillance et les certificats de sécurité nationale ont-ils eu sur les musulmans/arabes de sexe masculin et leur vie quotidienne, ainsi que leur sentiment d'identité et d'appartenance ? » Les objectifs spécifiques sont les suivants : premièrement, mettre en contexte et documenter l'expérience des personnes (hommes musulmans) avec l'application de la loi, les mesures de sécurité et la surveillance ; deuxièmement, déterminer si l'introduction de lois et d'autres mesures de sécurité a eu une répercussion sur la connaissance et la conscience qu'une personne a des pratiques de surveillance, sur sa perception des concepts de citoyenneté et d'appartenance, sur la peur (l'« effet dissuasif »), et, le cas échéant, découvrir ce que ces personnes ont changé (ou non) dans leur comportement.

Conclusion

Ce chapitre a fait un tour d'horizon historique de la politique d'immigration du Canada, de la Confédération à la guerre contre le terrorisme et à la *Loi antiterroriste* de 2002. Les théories sur la citoyenneté, la théorie critique raciale et la surveillance ont été énoncées pour conceptualiser et théoriser ces changements. Le prochain chapitre présentera les outils méthodologiques que cette étude a utilisés pour déterminer l'impact de ces changements de politiques sur les Canadiens musulmans/arabes.

3. Considérations méthodologiques

Introduction

Ce chapitre donne un aperçu des considérations méthodologiques et des outils employés dans mon étude. Comme celle-ci vise à analyser l'impact des politiques de surveillance et de sécurité sur la population musulmane/arabe, une bonne façon de comprendre cet impact consiste à employer une méthodologie mixte qui mêle des approches quantitatives et qualitatives. Cela est suivi par une explication du modèle séquentiel explicatif, le processus de collecte de données, la sélection des participants, l'éthique, la réflexivité de la chercheuse, leur position, l'analyse des données et les limites de l'étude.

Méthodes mixtes

Les études faisant appel à des méthodes mixtes consistent à recueillir, analyser et intégrer des données qualitatives et quantitatives. Cette approche utilise des plans d'enquête distincts qui peuvent faire intervenir une variété d'hypothèses philosophiques et de cadres théoriques (Creswell 2014, 4). Cette étude utilisera donc une approche basée sur des méthodes mixtes pour aider à comprendre les répercussions de certaines mesures de sécurité nationale sur la population musulmane/arabe de sexe masculin. L'emploi de méthodologies et de données (empiriques et écrites) étendues est utile pour aborder un problème de recherche. Certaines méthodes de collecte de données consistent à mener des entrevues, à faire des sondages et à formuler des observations, tandis que les méthodes d'analyse de données peuvent impliquer l'emploi de statistiques (quantitatives) et d'analyses thématiques (qualitatives) (O'Leary 2010, 89). Les chercheurs ont notamment recours à des questionnaires, des grilles d'observation et des calendriers d'entrevues pour recueillir les données de l'étude (O'Leary 2010, 89). En tant que cher-

cheuse ayant déjà fait des études qualitatives et quantitatives, je me suis fiée à ma connaissance de logiciels comme NVivo pour analyser les données. Je me suis assurée que les deux formes de données (qualitatives et quantitatives) reçoivent une attention appropriée durant toutes les étapes de la collecte, de l'analyse et de rédaction de la recherche.

Phase 1 : Sondage

La première phase de cette étude a porté sur les données quantitatives recueillies par le biais d'un plan d'enquête transversal. L'utilisation d'un plan d'enquête visait à déterminer si l'introduction des lois et autres mesures de sécurité avait eu un impact sur la connaissance ou la conscience des mesures de surveillance et de sécurité qu'un individu possède ; quelle est la perception de la personne au sujet des mesures de surveillance et de sécurité ; si les mesures de surveillance et de sécurité ont eu un « effet dissuasif » ; et si elles ont entraîné des changements de comportement.¹ Le sondage comportait un total de 19 questions sur des sujets divers : les expériences personnelles et familiales avec les forces de l'ordre et la surveillance ; la connaissance des certificats de sécurité, des mesures de surveillance, des droits au respect de la vie privée, des libertés civiles et les changements de comportement découlant de la (perception de la) surveillance. Ces facteurs ont été identifiés au moyen de l'analyse d'autres études ayant été menées sur l'effet dissuasif des mesures de sécurité (voir, par exemple, les effets dissuasifs des mesures instaurées après le 11 septembre sur les auteurs, PEN America 2013 ; les journalistes, ACLU 2014 ; les bibliothécaires et les avocats, Blanc 2010 ; les universités, Atran et Axelrod 2010, et Warwick 2006 ; le comportement des électeurs, La Raja 2011 ; les dons caritatifs, ACLU 2009 ; et la perception des mesures antiterroristes, PEW 2013). Des questions telles que « Avez-vous déjà été arrêté ou interrogé par un fonctionnaire et/ou un agent chargé du maintien de l'ordre ? » ou « Estimez-vous avoir eu un traitement équitable lors de vos expériences impliquant le gouvernement et/ou des autorités du maintien de l'ordre ? » ont été posées. Les réponses ont été mesurées selon une échelle de Likert² allant de « Tout le temps » à « Jamais. » Pour d'autres questions, les répondants

1. Pour consulter l'intégralité du sondage, voir l'annexe 1.

2. L'échelle de Likert, conçue par Rensis Likert (1932), se fie à des formats de réponses à choix fixes pour mesurer les attitudes ou opinions (Bowling 1997 ; Burns et Grove 1997). L'échelle de Likert mesure les niveaux d'accord ou de désaccord avec un énoncé. Cette échelle ordinale suppose que la force ou l'intensité de l'expérience est linéaire, selon un continuum, et que les attitudes peuvent être mesurées.

devaient répondre par « Oui » ou « Non » à des énoncés tels que « Le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre surveillent les activités des personnes suspectes et/ou terroristes, mais pas les miennes » et « Le gouvernement fait preuve de transparence envers le public à propos des détails entourant ses programmes antiterroristes. » Des questions telles que « Dans quelle mesure êtes-vous au courant de la surveillance exercée par le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre, notamment sur le téléphone, Internet, le courriel et les déplacements, afin de lutter contre le terrorisme ? » ont été utiles pour mesurer la perception des participants et leur connaissance des pratiques de surveillance.

L'étude a eu recours à des échelles pour mesurer les éléments qu'elle contenait ; par exemple des échelles continues (c.-à-d., de très inquiet à incertain ; de très conscient à incertain) et des échelles catégorielle (c.-à-d., oui/dans une certaine mesure/non et vrai/faux) (Creswell 2014). Pour mesurer la temporalité et la façon dont/si l'expérience des répondants a changé au fil des ans, certaines questions de sondage étaient répétitives et demandaient de baser les réponses sur leurs expériences datant d'il y a huit ans et sur leurs expériences actuelles. Par exemple, les participants ont été invités à répondre par « vrai » ou « faux » à des énoncés tels que « Le gouvernement et/ou les agences du maintien de l'ordre surveillent les activités des personnes suspectes et/ou des terroristes, mais pas les miennes, » « Le gouvernement recueille uniquement des données à des fins antiterroristes » et « La surveillance est nécessaire pour assurer la sécurité nationale du Canada et pour mener une guerre contre le terrorisme ».

Les données de 50 participants ont été recueillies en interrogeant en personne ceux qui avaient été recrutés par des procédures à plusieurs étapes et de groupements. Dans ces méthodes de recrutement, j'ai commencé par identifier des groupes ou organisations, puis j'ai obtenu l'accès aux personnes à l'intérieur de ces groupements (Babbie 2007). Il y avait, parmi les participants, 25 hommes auto-identifiés comme musulmans/arabes. Pour des besoins de comparaisons, le même nombre d'hommes non musulmans (n=25) a été recruté. Tous les participants ont été recrutés à l'aide de sondages en boule de neige dans la région du Niagara, la région du Grand Toronto et Kingston ; les participants musulmans/arabes ayant été trouvés au hasard par le biais d'associations d'étudiants universitaires musulmans, de mosquées, de lieux publics tels que des cafés, des organismes communautaires et, de façon générale, par le bouche-à-oreille. Afin de réduire les partis pris, les par-

participants musulmans/arabes ont été recherchés dans des endroits publics « neutres » comme des cafés, des organismes communautaires et des aires de restauration, ainsi que des mosquées et des associations d'étudiants musulmans. Les participants non musulmans/arabes ont été recrutés de la même façon dans des lieux publics tels que cafés, aires de restauration et événements sur les campus.

Des efforts ont été faits pour s'assurer que les étudiants et jeunes adultes n'étaient pas surreprésentés dans chaque échantillon. Le chapitre 4 fournit une ventilation détaillée des participants par facteurs démographiques.³ La stratification de la population survient lorsque les caractéristiques de la population sont déterminées et stratifiées avant de choisir l'échantillon (Fowler 2009). La stratification des participants a fait en sorte qu'un nombre égal de musulmans/arabes et de non musulmans/arabes de sexe masculin soient représentés dans l'échantillon.

Parmi les critères de sélection, il fallait notamment : 1) avoir au moins 25 ans et pouvoir se souvenir de ses expériences datant d'il y a huit ans ;⁴ 2) s'identifier comme homme musulman/arabe ou non musulman/arabe. Des statistiques à variable unique étaient compilées pour chaque variable en utilisant les commandes *proc univariate* / *means* et *proc frequency*.⁵ Selon l'échelle de variables, des associations à variables doubles ont été évaluées au moyen des tests *t* des participants (*proc test*) et des tests *chi* au carré ou du test exact de Fisher. Des modèles de régression linéaire et logistique multivariés selon la méthode des carrés ordinaires moindres ont été pris en considération lorsque la taille de l'échantillon le permettait. Le taux d'erreurs de type 1 a été maintenu à 0,05 pour toutes les analyses. Ce processus sera examiné plus en détail dans le chapitre 4.

Tous les participants étaient des résidents du Sud ou de l'Est de l'Ontario âgés de 25 à 56 ans qui avaient passé entre une année et toute leur vie au Canada. Sur les 25 hommes musulmans/arabes, huit n'étaient pas citoyens, tandis que les autres étaient des résidents permanents ou avaient obtenu la citoyenneté canadienne. Les identités ethniques incluaient des Asiatiques du Sud-Est, des Pakistanais, des Afghans, des

-
3. Il faut noter que, pour une question de confidentialité et étant donné la petite population d'hommes musulmans dans les villes de moindre taille (c.-à-d., Kingston), l'endroit exact où se trouve chaque participant n'est pas divulgué.
 4. Un cadre temporel de sept ans a été utilisé, car l'année 2008 représentait l'intensité des mesures de sécurité nationale et des stratégies antiterroristes visant indirectement les musulmans/arabes.
 5. Une analyse de données a été faite ensuite à l'aide du logiciel statistique SAS 9.4.

Malais, des Afro-Canadiens et des Canadiens d'origine européenne convertis à l'islam. Tous ces hommes se sont identifiés comme étant musulmans ; mais la mesure dans laquelle ils pratiquaient ou non leur foi n'a pas été enregistrée. Les 25 hommes non musulmans/arabes ont déclaré avoir la citoyenneté canadienne et se sont identifiés comme Canadiens d'origine européenne ; leurs identités religieuses variaient, ces hommes se déclarant athées, non religieux ou chrétiens.

Phase 2 : Entrevues ouvertes

Le but des entrevues ouvertes était d'approfondir et de documenter davantage les expériences de 20 hommes musulmans/arabes (dont 10 qui avaient participé au sondage) avec les responsables du maintien de l'ordre et les pratiques de surveillance, ainsi que ce qu'ils pensaient des mesures de sécurité nationale et du terrorisme. Bien que cette étude ne prétend pas être ethnographique, elle emprunte à l'ethnographie des techniques pour comprendre et explorer les façons de vivre selon la perspective des participants (Atkinson et coll. 2007). Les entrevues ethnographiques approfondies sont utiles lorsque l'on étudie les expériences, les perspectives et les opinions des groupes marginalisés, car elles permettent de disséminer leurs voix et leurs expériences (Esterberg 2002). Elles fournissent une « description dense » de la rencontre personnelle entre le/la chercheur/chercheuse et une autre culture (Geertz 1973, 5). Les méthodes ethnographiques ont été souvent utilisées dans l'exercice des relations internationales et de la politique.

Au total, 20 entrevues ouvertes ont été menées avec des hommes musulmans/arabes en deux étapes en 2015 et 2016. Dans un premier temps, 10 des 25 participants au sondage ont été recrutés lors de la première phase (sondage) de l'étude. Comme mentionné, tous les participants ont vu l'opportunité de participer à une entrevue leur être offerte. Le faible taux de réponse pourrait être attribué à différents facteurs, notamment le temps, la disponibilité, la durée du sondage initial (six pages), le fait de ne pas être à l'aise de parler à une femme, une peur ou un manque de confiance ou de la méfiance envers la chercheuse. Les trois derniers facteurs peuvent être attribués à des conditions préexistantes au sein de la communauté musulmane/arabe. D'autres chercheurs ont évoqué la paranoïa et le manque de confiance au sein de la communauté musulmane (Ewing 2008 ; Jamil et Rousseau 2012 ; Maira 2009 ; O'Conner et Jahan 2014). Il est aussi possible que les réponses de ces 10 participants soient biaisées du fait de leur exposition aux questions

du sondage. Plus particulièrement, les questions liées aux pratiques en matière de sécurité nationale et de surveillance peuvent avoir conditionné les participants à répondre d'une certaine façon ou à supposer que j'attendais, en tant que chercheuse, une certaine réponse.

Après la première phase d'entrevues, 10 autres participants ont été recrutés par le biais de procédures en boule de neige au travers des réseaux sociaux et des organismes communautaires, en insistant tout particulièrement sur les personnes qui avaient une connaissance directe des mesures de sécurité. Les questions couvertes dans les deux phases du processus d'entrevues ouvertes ont inclus la perception des participants des menaces à la sécurité canadienne, des racines du terrorisme, du rôle des mesures de sécurité nationale, du rôle de leurs communautés ethniques et religieuses dans la lutte contre le terrorisme, et de l'impact des mesures de sécurité nationale sur leur sentiment d'identité et d'appartenance au Canada. Voici un échantillon de questions posées lors des entrevues ouvertes : ⁶

- « Quelles sont, selon vous, les menaces actuelles à la sécurité nationale du Canada ? »
- « Que pensez-vous du terrorisme (national et international) et pourquoi croyez-vous qu'il se manifeste ? »
- « Vous sentez-vous personnellement poussé à agir d'une certaine façon ou à adopter certains comportements ? Le cas échéant, d'où vient cette pression ? Et quels sont certains des comportements que vous adoptez ? »
- « Quel rôle croyez-vous que vous et/ou votre communauté pouvez jouer pour aider le gouvernement à réduire les menaces terroristes ? »
- « Le fait d'avoir connaissance des certificats de sécurité (ou d'autres mesures de sécurité) influence-t-il votre compréhension de la citoyenneté et de l'identité canadienne ? »

Afin que les données aient plus de substance et de profondeur, plusieurs sources ont été utilisées pour les recueillir, notamment des entrevues ouvertes, les notes prises sur le terrain par la chercheuse, un suivi auprès des participants et, si possible, les réponses des participants (n=10) au sondage (Denzin et Lincoln 2005).

Outre les entrevues, j'ai documenté mes observations avec des descriptions denses, qui sont un élément ethnographique important

6. Pour la liste complète des questions d'entrevue, voir l'annexe 3.

visant à décrire avec force détails les observations du chercheur/ de la chercheuse (Goldbart et Hustler 2005). Après que les participants aient pris part au sondage et répondu aux questions d'entrevue, j'ai tenu note du langage corporel, des signes des yeux, du ton de la voix et des autres gestes non verbaux. J'ai également enregistré mes propres réflexions et transformations personnelles. Le principe de réflexivité correspond à un virage récent dans la recherche ethnographique et tend vers l'utilisation de pratiques et techniques d'écriture relevant du domaine de l'autoréflexion (Foley 2002). Comme l'ethnographie est une rencontre personnelle entre le chercheur/la chercheuse et une autre culture, c'est un style de rédaction qui place spécifiquement le chercheur/la chercheuse dans le texte. Selon Salter, ce processus est fondamentalement autoréflexif (2004). La réflexivité correspond au besoin d'être « particulièrement conscient de ce que l'on fait au moment où on le fait » (Crapanzano 2010, 56). Par le biais de la réflexion et de l'articulation des pensées, des émotions et des réactions tout au long du processus de recherche, le/la chercheur/chercheuse devient une source de données qui peut contribuer à la « description dense » en cours d'élaboration (Wilkinson 2013). Le processus va au-delà de l'autoréflexion ; il s'agit plutôt d'une méthode consistant à exposer et à remettre en cause ses propres préconceptions sur la façon dont les choses fonctionnent, de sorte que ces préconceptions puissent être vérifiées et que nos interprétations puissent être perfectionnées sur la base d'expériences vécues – celles des autres et les nôtres.

La position du chercheur/ de la chercheuse est une perspective fondamentale essentielle qui est conçue pour situer le chercheur/la chercheuse par rapport à son étude et au terrain en reflétant ses normes personnelles, ses valeurs, sa perception de soi, ses identités, ses connaissances, ses expériences préalables et son influence sur le processus de recherche et ses interprétations (Wilkinson 2014). Pour mener cette étude en tant que chercheuse et musulmane, j'occupe la position de quelqu'un de marginal et d'initié à la fois (Naples 2003). En tant que femme, je suis une marginale, car je ne peux pas affirmer que je comprends parfaitement les expériences des répondants de sexe masculin, surtout en ce qui concerne le profilage et la surveillance. Mais, comme musulmane, j'ai joué le rôle d'une initiée, car je pouvais comprendre que le profilage et la surveillance de notre communauté constituent une expérience vécue par les musulmans. En tant que musulmane, je suis partie du principe qu'il était facile de gagner la confiance des participants qui, autrement, auraient été lassés et méfiants des étrangers. Étant

une femme qui ne constituait pas de menace, j'ai naïvement supposé que cette confiance serait plus facile à obtenir. Dans le contexte général marqué par davantage de méfiance et de manque de confiance au sein des communautés musulmanes (Ewing 2008 ; Jamil et Rousseau 2012 ; Maira 2009 ; O'Conner et Jahan 2014), ces facteurs me sont venus à l'esprit quand des musulmans/arabes m'ont remis des questionnaires vierges ou ont poliment décliné ma demande d'entrevue, après que je leur ai expliqué en quoi consistait mon étude. J'ai senti en effet chez certains musulmans/arabes une hésitation et la peur d'« attirer sans le vouloir l'attention des agents de l'État ou, pire encore, d'être accusés au pénal d'actes terroristes » (ACAM 2005, 3-4) s'ils venaient à participer à mon étude.

Même si mon statut de musulmane m'a donné accès à un groupe particulièrement fermé aux chercheurs/chercheuses non musulman(e)s, la combinaison de la peur, de la méfiance et du manque de confiance a très certainement rendu le processus de recrutement difficile. Mon sexe n'a pas aidé non plus, surtout pour interviewer des participants qui avaient été recrutés par l'intermédiaire d'associations d'étudiants musulmans et des mosquées. J'ai remarqué lors des deux premières entrevues que les réponses des participants étaient brèves, peu détaillées et à l'occasion vagues. L'entretien était cordial, spécifique, mais légèrement inconfortable pour le participant et la chercheuse. Je me suis sentie mal à l'aise parce que je ne portais pas de hijab, le voile traditionnel avec lequel certaines musulmanes se couvrent la tête. En outre, et cela a sans doute été plus inconfortable pour moi, il y a eu le fait que je n'aurais pas dû, comme femme, me retrouver seule avec n'importe quel homme, surtout si je l'avais abordé à la sortie de la mosquée. Bien que je me sois sentie parfaitement en sécurité en leur présence, cela a été tout simplement gênant pendant les deux premières entrevues. Mon identité de femme instruite, occidentalisée et « libérée » ne m'a pas procuré autant de confort et d'assurance que si j'avais porté un hijab. Pour les entrevues suivantes, j'ai choisi de porter un hijab et j'ai demandé à un collègue de m'accompagner pendant le processus de collecte de données. Il s'est assis à proximité, mais suffisamment éloigné pour ne pas entendre l'entrevue. Sa simple présence a considérablement changé la qualité des réponses obtenues lors de toutes les entrevues suivantes. Les participants étaient plus bavards, détaillés et honnêtes à propos de leurs expériences. Cela pourrait être attribué à mon hijab, à la présence de mon collègue ou à ma propre assurance.

J'ai veillé en tout temps à ce que les participants se sentent à l'aise de

s'entretenir sur des questions de profilage, de stéréotypes, de religion et de culture. Notre identité commune comme musulmans a établi des points de référence communs, ce qui a créé des rapports et permis aux participants de partager des expériences personnelles avec moi.

Les entrevues ont été audio-enregistrées et retranscrites textuellement (Creswell, 2005). Une analyse thématique des données a été faite à l'aide de NVivo, ce qui a permis de lier toutes les entrevues. Les procédures de vérification ont consisté notamment à faire une triangulation des différentes sources de données, à vérifier les membres, à faire des descriptions abondantes et denses des cas, et à examiner et résoudre les preuves discordantes (Lincoln et Guba 1985 ; Miles et Huberman 1994 ; Stake 1995 ; Creswell 1998 ; Creswell et Miller 2002).

Conclusion

Comme indiqué, un modèle de méthodes explicatives mixtes permet une collecte séquentielle d'informations. Dans la première phase, qui consistait à utiliser un sondage, l'étude a recueilli des données quantitatives sur l'impact des mesures de sécurité nationale sur la population canadienne de sexe masculin en général (n=50). En comparaison, les hommes musulmans/arabes (n=25) ont dit avoir réagi plus fortement aux mesures de sécurité nationale que leurs homologues non musulmans/arabes. Les expériences préalables du groupe avec les mesures de sécurité ont été examinées de façon qualitative dans la phase 2, à l'aide d'entrevues ouvertes (n=20). Les hommes musulmans/arabes ont fourni, en deux temps, une description riche et dense des effets des mesures de sécurité nationale, notamment les certificats de sécurité. Alors que la première phase donnait un aperçu descriptif et quantitatif de la façon dont divers Canadiens réagissent aux mesures de sécurité, la deuxième phase a montré plus en détail les effets de ces mesures. La méthode explicative est donc appropriée pour les besoins de cette étude, car les données recueillies au moyen de l'approche quantitative ont servi directement aux entrevues qualitatives, ce qui en a approfondi la signification et les connaissances (Bryman 2006 ; Ivankova, Creswell et Stick 2006).

4. Analyse des résultats et des données

Introduction

Ce chapitre donne un aperçu des principaux thèmes qui ressortent des deux phases du processus de collecte de données : un sondage et des entrevues non directives. Dans la première section, je commence par donner un aperçu des répondants (25 hommes musulmans [HM] et 25 hommes non musulmans [HNM]) et je montre ce que pensent les participants des impacts généraux des mesures de sécurité nationale et des distinctions selon le contexte religieux et les changements temporels depuis 2008. Un survol des entrevues non directives explorera d'une façon qualitative les sentiments croissants de détresse, de désenchantement à l'égard des politiques gouvernementales canadiennes et d'aliénation chez les participants musulmans.

Les résultats de l'étude ont montré des différences statistiquement significatives entre les perceptions qu'ont les HM et celles qu'ont les HNM des pratiques de collecte de données et de surveillance par le gouvernement. Les résultats ont montré que les HM font face à un « effet dissuasif » sur leur libertés civiles, notamment sur leur expression en ligne et en personne, leur utilisation et leur pratique d'Internet (incluant faire des recherches et avoir des discussions sur des sujets controversés ; partager des renseignements personnels, images et vidéos ; camoufler l'activité sur Internet et éviter les discussions de groupe pouvant être jugées controversées). Les HM étaient aussi statistiquement plus susceptibles que les HNM d'éviter les personnes ou les groupes perçus comme étant suspects et les tenues vestimentaires qui révèlent une orientation religieuse. L'utilisation par les HNM de mots de passe sur leurs appareils électroniques personnels s'avère très différente de celle des HM, qui se préoccupent moins de la confidentialité de leurs renseignements électroniques. Depuis l'arrivée au pouvoir de l'ancien

gouvernement conservateur en 2006, les changements temporels survenus depuis 2008 ont montré que la perception qu'ont les HM et les HNM de la collecte des données et des pratiques de surveillance par le gouvernement et des notions de libertés civiles ont changé de façon significative. Par exemple, les HM croient de plus en plus que le Canada est devenu un État policier et se préoccupent davantage de leurs droits au respect de leur vie privée.

À partir des résultats du sondage, le présent chapitre fait une synthèse qualitative des 20 entrevues non directives avec des HM durant lesquelles les participants ont discuté les liens entre les mesures anti-terroristes et la radicalisation des jeunes, du manque de confiance dans le gouvernement, du sentiment d'injustice, de l'importance des discussions interculturelles et de l'implication de la communauté dans la lutte contre le terrorisme. Globalement, ce chapitre révèle des différences essentielles dans la façon dont les HM et les HNM font l'expérience des mesures de sécurité nationale et révèle des sentiments grandissants de détresse, de désillusion à l'égard de l'État canadien et d'aliénation chez les musulmans du Canada.

Phase 1 : Sondage

Dans la phase 1, nous présentons les conclusions de 50 sondages menés auprès de 25 musulmans et de 25 non-musulmans. Les participants musulmans ont été sélectionnés parce qu'ils s'étaient identifiés comme musulmans et qu'ils avaient entre 25 ans et 56 ans. Certains ont vécu toute leur vie au Canada et d'autres, comme c'est le cas des immigrants récents, sont arrivés il y a un peu plus d'un an seulement. Sur l'ensemble des participants, 17 étaient des citoyens canadiens, les autres étant des résidents permanents ou titulaires de permis d'études ou de travail. Neuf participants étaient mariés et 16 ne l'étaient pas. Les participants se sont identifiés comme étant originaires de l'Afghanistan (neuf), du Pakistan (quatre), de l'Asie du Sud (trois), de la Jordanie (un), de l'Algérie (un), de la Malaisie (un), de l'Afrique (un), du Bangladesh (un) ; s'identifient de type brun (un), de race asiatique (un) ; ou se sont abstenus de divulguer leur origine ethnique (deux). Sur l'ensemble, 15 ont divulgué leur profession, entre autres employé de la Poste, chef, informaticien, vendeur, ingénieur, chercheur, universitaire, professionnel et étudiant de cycle supérieur.

Les participants non musulmans ont été choisis au hasard en se basant sur le fait qu'ils s'étaient identifiés comme non-musulmans. Tous

ont indiqué leur ethnicité comme « Blanche » ou Euro-Canadienne et avaient entre 25 et 41 ans, la plupart ayant toujours vécu au Canada. À une seule exception, tous étaient des citoyens canadiens ; 8 étaient mariés et 17 ne l'étaient pas. Tous les participants ont indiqué leur profession ; certains exemples incluent ingénieur, agent de soutien personnel, ouvrier, vendeur, professionnel et étudiant de cycle supérieur.¹

Résultats du sondage : réflexions générales sur la surveillance et les mesures de sécurité

De façon générale, 68 pour cent des HM étaient d'accord pour dire que la plupart des Canadiens sont préoccupés par les pratiques de surveillance du gouvernement, contre 44 pour cent des HNM.² Cinquante-six pour cent des HM estimaient que le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre sont plus intéressées à enregistrer et à surveiller les activités des personnes suspectes et des terroristes que celles de tout le monde, contre 32 pour cent des HNM. De l'avis de 24 pour cent des HM, « le gouvernement recueille des données uniquement à des fins antiterroristes, » contre quatre pour cent des HNM. En fait, alors que 29 pour cent des HM acceptaient que le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre surveillent l'usage qu'ils font de leur téléphone cellulaire, d'Internet et leurs voyages pour lutter contre le terrorisme, à peine quatre pour cent des HNM étaient d'accord avec cette pratique. Curieusement, tous les HNM ont convenu que les Canadiens ignorent que le gouvernement recueille les données personnelles des citoyens, contre 76 pour cent des HM. Et, si 56 pour cent des HNM ont trouvé que le gouvernement fait preuve de transparence en expliquant au public en quoi consistent ses programmes de lutte contre le terrorisme, 88 pour cent des HM ont fait part de leur désaccord.

Libertés civiles, mobilité et association. Précisons tout d'abord que 60 pour cent des HM ont reconnu que les mesures de surveillance employées par le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre ont un impact sur leur liberté de mouvement, contre 33 pour cent des HNM. En fait, 56 pour cent des HM ont reconnu ou ont plus ou moins reconnu qu'ils s'abstiennent de prendre part à des activités ou des événements communautaires pouvant être jugés controversés, con-

-
1. Pour consulter une ventilation démographique complète des participants, voir l'annexe 4.
 2. Pour obtenir plus de données sur la comparaison des résultats et la valeur p pour les HM et les HNM en 2015 et 2016, voir l'annexe 5.

tre 20 pour cent des HNM. De même, un autre 54 pour cent des HM évitent de s'impliquer auprès de personnes ou de groupes que le gouvernement ou les autorités du maintien de l'ordre peuvent considérer comme suspects, contre 24 pour cent des HNM. En ce qui concerne l'apparence physique, 56 pour cent des HM évitent de s'habiller de manière qui puisse révéler leur identité religieuse (c.-à-d., vêtements, symboles, pilosité faciale), alors que 84 pour cent des HNM n'hésitent pas à afficher leur appartenance religieuse.

Discours. En règle générale, 72 pour cent des HM ont déclaré hésiter à commenter sur certains sujets jugés controversés en personne, au téléphone ou en ligne (courriel, forums, etc.), contre seulement 28 pour cent des HNM. Plus spécifiquement, plus de la moitié des HM (60 pour cent) s'inquiétaient de leur capacité à s'exprimer librement en personne, contre seulement 28 pour cent des HNM. Constat encore plus étonnant, 92 pour cent des HM craignaient de s'exprimer ouvertement en ligne, contre seulement 52 pour cent des HNM.

Utilisation d'Internet et des réseaux sociaux. En ce qui concerne l'utilisation des réseaux sociaux, 52 pour cent des HM ont dit éviter intentionnellement les activités ou discussions qui peuvent être jugées controversées, contre seulement 16 pour cent des HNM. En fait, 60 pour cent des HM étaient opposés à l'idée de partager des photos ou des vidéos personnelles en ligne, contre 28 pour cent des HNM. Pour ce qui est de faire des recherches sur certains sujets ou de regarder des vidéos en ligne, 80 pour cent des HM ont pris des mesures pour éviter les sujets pouvant être controversés ou suspects, contre 60 pour cent des HNM. Et 44 pour cent des HM ont pris des précautions pour couvrir ou pour camoufler leur activité Internet (suppression de l'historique, des cookies, etc.), soit près du double des HNM prenant les mêmes précautions (20 pour cent). De même, 63 pour cent des HM ont limité les genres d'applications qu'ils utilisent ou les sites Web qu'ils visitent, près du double des HNM (38 pour cent). En revanche, 96 pour cent des HNM étaient plus susceptibles d'utiliser un code ou un mot de passe sur leurs appareils électroniques, contre 76 pour cent des HM.

Changements temporels depuis 2008. Cette section présente des réflexions générales sur les mesures de surveillance et de sécurité.³ Depuis 2008, les HM ont davantage le sentiment que le Canada est devenu un

3. Voir l'annexe 8, Comparaison de la valeur p pour le changement temporel chez les hommes musulmans et non musulmans.

État policier (de 2008 à aujourd'hui, leur proportion est passée de 16 à 84 pour cent) et que les Canadiens doivent discuter ouvertement de la collecte et de la surveillance des données par le gouvernement (de 64 à 88 pour cent).⁴ Les HM sont de plus en plus inquiets de l'ampleur des données recueillies par le gouvernement et les autorités du maintien de l'ordre (de 20 à 60 pour cent), des méthodes de surveillance utilisées (de 28 à 64 pour cent) et de leur impact sur les libertés civiles (d'expression) des individus (de 48 à 88 pour cent). Les HNM sont de moins en moins nombreux à penser que le gouvernement recueille des données uniquement à des fins antiterroristes (de 44 à 4 pour cent) et ils croient davantage que les Canadiens sont préoccupés par les pratiques de surveillance du gouvernement (de 24 à 48 pour cent). Tout comme les HM, les HNM estiment de plus en plus que le Canada est devenu un État policier (de 16 à 60 pour cent). Depuis 2008, les HNM soutiennent moins les politiques et initiatives du gouvernement visant à assurer la sécurité publique (de 68 à 24 pour cent).

Libertés civiles. Comme les statistiques le montrent clairement, les HM sont, depuis sept ans, de plus en plus préoccupés par leurs droits à la protection de leur vie privée (de 16 à 84 pour cent), leur liberté d'expression en ligne (de 16 à 88 pour cent) et leur liberté d'expression en personne (de 12 à 56 pour cent). Ils sont aussi plus réticents que les HNM à commenter des sujets spécifiques en personne, au téléphone ou en ligne (de 32 à 76 pour cent). Les HM hésitent davantage à exprimer leurs opinions sur des personnes, des politiques, le gouvernement, la loi ou d'autres sujets controversés (de 36 à 68 pour cent). Les HM sont aussi de plus en plus préoccupés par les personnes qu'ils rencontrent et avec qui ils s'associent en ligne et en personne (de 5 à 48 pour cent). En fait, ils prennent davantage de précautions pour éviter des individus ou des groupes qui peuvent être considérés comme (potentiellement) suspects ou menaçants (de 36 à 68 pour cent). Les HNM sont aussi plus préoccupés par leurs libertés civiles depuis 2008, mais dans une moindre mesure. En 2008, seulement 24 pour cent des HNM se souciaient de leurs droits au respect de leur vie privée ; leur proportion est à présent de 76 pour cent. Les préoccupations concernant le respect de la vie privée et la liberté d'expression, en personne et en ligne, ont aussi augmenté chez les HNM. De plus, 52 pour cent d'entre eux évitent de donner leur avis sur des sujets controversés, ce qui représente

4. Pour obtenir plus de données, voir l'annexe 7, Tableau des résultats et valeur p chez les hommes non musulmans.

une hausse par rapport aux 28 pour cent enregistrés en 2008.

Utilisation du téléphone intelligent, d'Internet et des réseaux sociaux. Contrairement à il y a sept ans, les HM qui utilisent un téléphone intelligent ou un appareil de poche ont maintenant plus tendance à utiliser un mot de passe (de 36 à 72 pour cent), à désactiver les appareils de géolocalisation (GPS) (de 12 à 48 pour cent) et à limiter les types d'applications ou de sites Web qu'ils utilisent (de 16 à 56 pour cent). Les HM ajustent plus souvent les réglages de leurs appareils pour limiter les renseignements personnels qui sont partagés avec d'autres (de 24 à 60 pour cent) et éviter que d'autres aient accès à leurs coordonnées personnelles (de 32 à 72 pour cent), photos ou vidéos en ligne (de 36 à 72 pour cent). Les HM s'abstiennent de faire des recherches sur des sujets ou de regarder des vidéos pouvant être considérés comme controversés ou suspects (de 40 à 76 pour cent) et prennent des précautions supplémentaires pour couvrir ou camoufler leurs activités Internet (de 28 à 52 pour cent). Les HNM sont aussi plus enclins à protéger leurs appareils électroniques personnels avec un mot de passe ou un code (de 76 à 100 pour cent), à éviter de partager des photos ou des vidéos (de 32 à 68 pour cent) et à régler leurs paramètres pour limiter l'accès à leurs renseignements personnels (de 64 à 76 pour cent). Nous n'avons pas constaté d'autres changements notoires chez les HNM entre 2008 et 2015-2016.

Des changements statistiquement limités ont été observés chez les HM. Ils jugent de plus en plus nécessaire d'être mieux informés de leurs droits et libertés individuels (de 72 à 88 pour cent). Les HM sont aussi plus réticents à partager de l'information sur les activités sociales ou les événements auxquels ils participent (de 32 à 60 pour cent) et à s'habiller d'une manière qui révèle leur appartenance religieuse (de 24 à 52 pour cent). Tout comme les HNM, les HM sont moins enclins à croire que le gouvernement recueille des données uniquement pour combattre le terrorisme (de 40 à 24 pour cent) et qu'il fait preuve de transparence en ce qui concerne ses programmes de lutte contre le terrorisme (de 24 à 12 pour cent).

Limitations

Étant donné le petit échantillon du sondage (25 participants musulmans, 25 participants non musulmans), ces conclusions ne sont pas représentatives de la population d'HM et d'HNM, et elles ne devraient pas être considérées comme telles. Elles reflètent plutôt les principales préoccupations.

pations et différences entre deux échantillons de population distincts. Globalement, le sondage a révélé qu'il y a effectivement des différences essentielles de perception au sujet des mesures de surveillance et de sécurité, de leur impact sur les libertés civiles et des conséquences tangibles (par exemple, l'activité en ligne et l'utilisation d'Internet) pour les hommes musulmans et non musulmans. La section suivante fournit une explication qualitative de ces différences de perception et d'expérience parmi la population musulmane de sexe masculin.

Phase 2 : Entrevues non dirigées

Dans la phase 2 de cette étude, nous avons interviewé 20 participants qui ont été recrutés parce qu'ils s'étaient identifiés comme étant musulmans. Certains sont nés au Canada, tandis que d'autres y sont établis depuis au moins quatre ans. Presque tous (17) ont indiqué être des citoyens canadiens ; deux avaient un visa d'études et un était un résident permanent. Seuls quelques participants ont fourni des renseignements sur leur état matrimonial. Tous ont déclaré diverses origines ethniques, à savoir Pakistanais (cinq), Afghans (quatre), Jordaniens (deux), Indiens (deux), Bangladaïsi (un), Algérien (un), Libyen métissé blanc (un), Libanais (un) et deux se sont identifiés d'une façon plus générale comme étant Arabes. Ils travaillaient dans différents domaines, allant d'employé de la Poste, vendeur, informaticien au travailleur en soins de santé ; il y avait aussi un ingénieur, un avocat, un professionnel et des étudiants de cycles supérieurs. Dix participants ont déclaré être actifs au sein de leurs communautés ethniques ou religieuses.⁵

Résultats thématiques

Thème 1 : Connaissance des lois, des mesures de sécurité et des pratiques de surveillance. Tout au long des entrevues, les participants ont exprimé des opinions distinctes sur leur connaissance des lois, des mesures de sécurité et des pratiques de surveillance. Cette section portera sur l'idée générale que les participants se font du terrorisme en tant que phénomène social, dont l'un des thèmes récurrents était le rôle important des médias et du discours politique visant à donner une optique particulière qui, selon les participants, associe souvent le terrorisme à l'islam par des actes de langage, mais aussi par la diffusion d'images.

5. Pour avoir un aperçu des participants dans ce chapitre, voir l'annexe 9, Renseignements démographiques pour les participants de la phase 2 non directive.

Même si les participants font ici une légère allusion à ce qu'ils ont vécu personnellement, leurs expériences subjectives ne sont discutées que dans la section suivante. La plupart des participants s'entendent pour dire que les réactions canadiennes au terrorisme sont le résultat de la pression exercée par la communauté internationale, plus précisément les États-Unis et la Grande-Bretagne, plutôt qu'une réponse à une menace intérieure précise de la part du Canada. Selon l'un d'eux (participant 044), cela oblige le Canada à « adopter une ligne dure à l'égard du terrorisme. » Comme l'a laissé entendre le participant 025, « la sécurité canadienne est une affaire de sécurité internationale, car notre gouvernement est mêlé à [de] nombreuses guerres [qui] ne concernent pas toujours les Canadiens directement. »

Définir le terrorisme. En donnant leur avis sur le terrorisme en tant que phénomène social, la plupart des participants ont insisté pour dire que l'acte consistant à semer la terreur ne peut être réduit à la race, à la couleur, à la religion ou au sexe. Les participants avaient une compréhension et une définition généralement similaires du terrorisme. Pour le participant 020, le terrorisme est « un acte de violence perpétré [...] pour des motifs religieux ou politiques. » D'autres n'étaient pas d'accord pour dire que la religion est un motif du terrorisme, en affirmant que la religion condamne les actes de violence. Selon le participant 042, l'étude de la psychologie individuelle est importante pour expliquer de tels actes, mais il doute que la religion soit un motif.⁶ Le participant 019 a, quant à lui, attribué le terrorisme à un « faible niveau d'éducation, de compréhension et à l'ignorance. » La notion selon laquelle le pouvoir alimente le terrorisme est présentée comme le « besoin de supprimer et/ou de dominer une autre personne, un autre pays ou une autre population » (participant 013). La quête du pouvoir et du chaos a aussi été mentionnée par le participant 048, pour qui le terrorisme est le fait de « personnes qui croient au pouvoir du chaos et du meurtre pour arriver à [leurs] fins. Elles pensent que la violence est plus efficace que le dia-

6. Les réponses des participants sur les raisons motivant le terrorisme ont varié et ont été aussi diverses que celles qui existent dans les études sur le terrorisme. Les chercheurs effectuant des études sur le terrorisme, par exemple, invoquent divers motifs, notamment les privations sociales et économiques, la victimisation, la socialisation et les « cultures de la violence » qui ont été mentionnées et/ou évoquées par les participants. Parmi les autres raisons évoquées par les chercheurs figurent l'exposition à une idéologie, à l'aliénation, aux réseaux sociaux, à Internet et à un traumatisme (Bjork et Horgan 2008 ; Dalgaard-Nielsen 2008 ; Juergensmeyer 2003 ; McCauley et Moskalenko 2008 ; Silber et Bhatt, 2008 ; Wiktorowicz 2005).

logue. Elles croient non pas dans le pouvoir des mots, mais dans celui des armes et de la peur. »

Bien que les participants aient eu des avis partagés sur les motifs qui poussent des gens à la violence, ils ont suggéré que le terrorisme était un moyen d'entretenir la peur au sein de la population canadienne. Le participant 042 a employé le mot « marchands de peur » parce que le gouvernement et les médias rappellent constamment que « nous devons avoir peur et le croque-mitaine peut frapper n'importe quand si nous ne sommes pas préparés [...]. » En imposant des mesures, le gouvernement a instillé cette peur et a créé un contexte qui a forcé les gens à « renoncer à leurs droits », car les hommes musulmans « ont été amenés à croire, sous l'effet de la peur, [qu'ils ont] besoin de cette sécurité accrue et [qu'ils doivent] renoncer à notre [vie privée] pour nous sentir en sécurité. »

Personnes mentalement instables et terroristes. En extrapolant leur conception du terrorisme, les participants ont estimé qu'un système de « deux poids, deux mesures » était appliqué pour étiqueter le terrorisme international et domestique. Selon eux, les actes de violence perpétrés par des non-musulmans étaient attribués à des facteurs comme la maladie mentale, tandis que ceux commis par des musulmans risquaient davantage d'être associés au terrorisme. À propos de la fusillade de Sandy Hook⁷ aux États-Unis, le participant 002 a dit qu'« un Blanc qui tue 30 enfants, c'est [un acte de] terrorisme, mais c'est labélisé comme un problème de maladie mentale, car la personne [est] psychologiquement inadaptée. »⁸ D'autres participants ont fait allusion au massacre perpétré en Norvège par Anders Breivik.⁹ Le participant 048 a exprimé sa frustration à l'égard du processus d'étiquetage : « C'est un chrétien blanc, mais cela veut-il dire pour autant que tous les chrétiens sont des terroristes? Non, cela signifie simplement qu'il est dément. Les terroristes sont déments ; ils ne représentent pas leur religion. Leurs religions sont en vérité *contre* le terrorisme. » Sur le plan domestique,

7. Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.cnn.com/interactive/2012/12/us/sandy-hook-timeline/>

8. Bien entendu, il est important de faire la distinction entre le terrorisme et une affaire criminelle, car le premier mène à un ensemble distinct de recommandations politiques (politiques qui peuvent avoir un impact sur des membres d'un groupe en particulier, par exemple) et la deuxième aboutit à une réponse normale de la justice pénale (Bouchard et Thomas 2015).

9. Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.theguardian.com/world/2011/jul/23/anders-behring-breivik-norway-attacks>

plus de la moitié des participants ont parlé des fusillades sur la Colline du Parlement¹⁰ et à Québec,¹¹ et du fait qu'elles ont été associées à des organisations terroristes comme l'État islamique et Al-Qaïda. Pour certains, comme le participant 033, ces associations sont de faibles tentatives pour « discréditer les musulmans. » Un autre a affirmé que de telles attaques, loin d'être menées par des agents de l'État islamique ou d'Al-Qaïda, étaient « le fait de détraqués, de malades mentaux. [...] Il y a des personnes qui ont vraiment des façons de penser chamboulées. Ce sont des imitateurs ou simplement des êtres dérangés » (participant 038).¹²

Rôle des médias pour cultiver l'islamophobie. Les participants étaient tous d'accord pour dire que les médias contribuent à façonner la perception qu'a le public des actes de violence et à dépeindre ceux qui les commettent comme étant « mentalement instables » ou « terroristes. » Selon eux, les médias ont vite fait de labéliser n'importe quel musulman de terroriste, même quand la personne est connue pour souffrir de maladie mentale. Comme l'a dit le participant 042, « cela n'aide pas, quand les médias nous rappellent sans cesse, dans les journaux, que ce terroriste ou celui-là est musulman. » Pour y remédier, le participant 025 a dit que « nous devons déterminer exactement ce qu'est un terroriste [...] au lieu de cibler un groupe spécifique et d'essayer de stigmatiser ces personnes. » Il faisait allusion à une fusillade dans une église américaine :¹³ « [Ce] type a tué beaucoup de personnes dans une église.¹⁴ [...] C'est un genre de terroriste [...] mais la façon dont les médias traite les personnes n'[est] pas la même si cela avait été commis par un musulman. » Plusieurs participants se sont aussi plaints des images dans les médias. C'est le cas du participant 033 :

10. Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.cbc.ca/news/politics/parliament-hill-shooting-police-reports-released-in-ottawa-1.3097571>

11. Pour de plus amples renseignements, voir <http://news.nationalpost.com/news/canada/was-quebec-attack-on-soldiers-really-terrorism-or-just-the-violent-actions-of-a-disturbed-man>

12. Cela est particulièrement intéressant, car les études de Bouchard et Thomas sur le terrorisme (2015) traitent aussi de la maladie mentale et de l'« imitation » comme facteurs derrière les actes de violence, en particulier chez les terroristes qui agissent en « loups solitaires ».

13. Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.telegraph.co.uk/news/picturegalleries/worldnews/11682703/Charleston-church-shooting-Gunman-kills-nine-people-in-South-Carolina.html>

14. Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.telegraph.co.uk/news/picturegalleries/worldnews/11682703/Charleston-church-shooting-Gunman-kills-nine-people-in-South-Carolina.html>

S'il arrive quelque chose [et] que c'est associé au terrorisme, ils montrent des gens [...] en train de prier dans une mosquée [...] [ou] une femme en *hijab* ou un homme avec [une] barbe. [...] Ce sont des signes que les médias essaient de montrer dans les nouvelles. [...] Pour quelqu'un qui ne connaît rien de l'islam, ils feront ce lien entre la mosquée et le terrorisme, les musulmans et le terrorisme.

Selon la plupart des participants, la prévalence de ces images et des associations négatives avec l'islam a augmenté avec les années, car « quand vous avez l'islamophobie, une machine de plusieurs millions de dollars qui envahit les ondes pour créer des mensonges par le biais de la rhétorique – en utilisant notamment des candidats politiques, des élus, etc. – pour cibler les jeunes, la pression s'accroît pour montrer que nous sommes différents des images qu'on présente » (participant 030).

Sécurisation de la parole et impact de la rhétorique politique. En addition des messages sans aucun doute racistes que lancent les médias en associant l'islam et le terrorisme s'ajoutent les discours et la rhétorique des leaders politiques. Dans le contexte canadien, les participants ont évoqué les propos pour le moins problématiques tenus par certains dirigeants comme l'ancien premier ministre Stephen Harper et l'ex-ministre de l'Immigration Jason Kenney, qui ont employé des mots comme « islamiste » et dit que les mosquées étaient « le terreau du terrorisme » (participant 033). De tels propos alimentent l'islamophobie et divisent les Canadiens, tout en suscitant la colère de nombreux musulmans. Comme beaucoup, le participant 046 a montré avec plus de précision comment les médias façonnent nos perceptions : « Les propos tenus par notre ancien premier ministre [...] [comme] 'l'islamisme ou les islamistes sont la plus grande menace pour le Canada,' 'le djihadisme,' [...] préoccupe vraiment beaucoup de gens. » Certains participants ont parlé des effets à long terme d'un tel langage et de l'islamophobie sur le comportement et la santé mentale des jeunes :

Au sein du système scolaire, une jeune personne qui a passé l'essentiel de ses années formatrices à défendre l'islam et leur foi, cela signifie qu'elle était à l'école, elle avait peut-être huit ou neuf ans et le 11 septembre ne datait que de quelques années. Et, puisque depuis, elle n'a pas arrêté d'entendre dire 'l'islam est mauvais, l'islam est ceci, l'islam est cela' et elle a dû le défendre sans arrêt, car c'est ce en quoi sa foi consiste [...]. Je pense que c'est un

facteur vers ce, ce, euh, le type de comportement qui, vous savez, mène dans cette voie [de la radicalisation].

D'autres participants ont avancé qu'une rhétorique raciste « diabolise la communauté musulmane. » Ils ont expliqué que les prises de position politiques consistant à « défendre les valeurs canadiennes contre la barbarie » aliènent les musulmans. Et de telles positions islamophobes se manifestent dans des politiques qui n'ont rien à voir avec la sécurité nationale. Comme l'a dit le participant 044 :

Voilà pourquoi ils sont très lents à réagir en ce qui concerne les réfugiés. Voilà pourquoi le Cabinet du Premier ministre tient à examiner chaque demande d'asile pour s'assurer qu'aucun musulman ne vienne et que la préférence [soit] accordée aux chrétiens.¹⁵

Réflexions sur le terrorisme et la sécurité nationale. Selon les participants, le problème avec l'islamophobie, qu'elle soit perpétuée par les médias ou par les politiciens, est que l'on l'utilise pour faire peur et justifier des mesures de sécurité nationale qui sont autrement non démocratiques et qui ont des répercussions disproportionnées sur les Blancs et les musulmans (et même au sein des groupes ethniques musulmans).

Crainte pour les libertés civiles. La plupart des participants ont convenu que certaines mesures de sécurité nationale, notamment le projet de loi C-51 et ceux sur la double citoyenneté qui ont été désormais abandonnés, sont profondément antidémocratiques. Certains ont mentionné la perte graduelle de libertés et son impact sur leur sentiment de sécurité. Le participant 013 s'est demandé « comment peut-on se protéger et être en sécurité si l'on perd nos libertés ? Liberté d'expression, liberté de s'associer à qui bon nous semble sans être labélisé 'terroriste' ou 'menace pour la sécurité nationale' ? » Pour beaucoup, les mesures essaient d'instiller la peur au sein de communautés spécifiques. Comme l'a fait remarquer le participant 033 :

Le gouvernement nous terrorise en créant ces lois qui vont nous séparer, et il veut diviser et conquérir [...]. Le terrorisme exige un élément de peur, c'est pourquoi ils veulent introduire la peur dans le cœur et l'esprit des gens et nous diviser, pour qu'ils puissent

15 Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/government-prioritized-some-refugees-because-they-are-being-targeted-by-isis-harper-says/article26746945/>

mieux régner.

Les participants ont essentiellement convenu que les mesures sont « contre la démocratie [...] [et une] menace à la sécurité canadienne, » ce qui peut « créer énormément de problèmes à l'avenir » (participant 019).

Les participants avec peu de connaissances des mesures de sécurité nationale ont évoqué des expériences qui constituaient une atteinte à leurs libertés individuelles. Par exemple, le participant 023, originaire de l'Inde, a déclaré que sans connaître spécifiquement les mesures de sécurité nationale, il était au courant des « contrôles de sécurité aléatoires à l'aéroport [...] Je ne pense pas qu'ils soient aléatoires, car je suis toujours sélectionné au hasard [...] mais il se pourrait qu'un terroriste porte le même nom que moi. »

Impact disproportionné parmi les participants blancs et musulmans de première, deuxième et troisième génération. Les expériences subjectives des mesures de sécurité nationale varient parmi les musulmans, comme l'ont démontré les participants en évoquant l'impact disproportionné des mesures au sein des communautés musulmanes, notamment sur les immigrants de première, deuxième ou troisième génération. Un participant a fait la distinction entre les différentes communautés d'immigrants :

Il y a les immigrants établis qui sont peut-être arrivés dans les années [19]60 à [19]80 et les immigrants plus *contemporains*. [...] Ils sont venus récemment. Un grand nombre d'entre eux proviennent de populations réfugiées. Beaucoup, du moins ici à [ville], viennent d'Iraq, d'Afghanistan et de Somalie. Et parmi ces communautés [...] elles sont extrêmement excitées, très contentes d'être dans ce pays, mais en même temps elles sont très préoccupées [...] surtout la population des nouveaux arrivants, où ils essaient de s'établir comme Canadiens. (Participant 046)

Par conséquent, les nouveaux arrivants sont « sur leurs gardes et [...] surveillent ce qu'ils disent et font [...] pour prouver qu'ils ne sont pas des terroristes » (participant 046). Le participant 033 a ajouté que « les mesures de sécurité nationale auront le plus grand impact sur les nouveaux immigrants, avant tout parce qu'ils sont surveillés ; elles ne vont pas affecter ceux de deuxième et de troisième génération autant, mais ils devront quand même s'impliquer dans quelque chose de productif et proactif. »

Se faire passer pour des Blancs. Plusieurs participants ont dit que, parmi les générations d'immigrants musulmans, ceux qui ont la peau claire et qui « passent pour des Blancs » ressentent moins d'impact que ceux au teint plus foncé. Un participant libanais a notamment parlé de ce qu'il a vécu en « se faisant passer pour un Blanc » :

Honnêtement, je n'ai pas eu de problèmes dans ma jeunesse. [...] J'ai grandi dans une petite communauté, j'étais le seul enfant issu de l'immigration, mais j'étais Blanc donc je, en quelque sorte, m'intégrais, je pense. [...] Si je n'avais pas été blanc alors je pense que cela aurait été plus difficile. (Participant 020)

Voici ce qu'a dit un participant libyen :

comme je ne ressemble pas à un musulman stéréotypé, je me mélange un peu plus que d'autres Arabes, donc je ne fais pas personnellement l'objet de discrimination. [Mais] quand les gens apprennent mon nom [musulman] [...] cela change la façon dont ils me traitent [...]. Je pourrais me cacher en changeant mon nom [...] mais je ne veux pas le faire. Je suis fier de qui je suis et je ne changerai jamais de nom à cause de quelques intolérants. (Participant 033)

Subjectivité : en particulier en ce qui concerne les certificats de sécurité. En débordant de la discussion générale sur les mesures de sécurité nationale, seulement la moitié des participants a déclaré être au courant des certificats de sécurité et de leurs implications. Ceux qui les connaissent ont fait remarquer que les certificats, comme les mesures de sécurité en général, sont antidémocratiques et inefficaces ; ils bafouent les libertés civiles, ont un impact différent sur les immigrants plus récents ou ceux qui sont arrivés il y a plus longtemps et constituent une réponse exagérée au terrorisme.

Mesure antidémocratique. Les participants ont trouvé que les certificats de sécurité faisaient penser à des pratiques illégales en vigueur dans les pays non démocratiques. Plusieurs participants ont fait référence aux certificats de sécurité en tant que « pratique du tiers monde. » Selon le participant 019, « cela existe dans d'autres pays [...] [mais] je n'arrive pas à comprendre pourquoi ça arrive *ici*. Le Canada est censé être un pays démocratique ! » Pour le participant 046, les certificats « ressemblent beaucoup à des lois qui sont accusées [d'exister] dans les pays du tiers monde [...] très nuisibles [...] contre le tissu de la démocratie

[...] contre la morale, les normes et les valeurs qui sont encensées comme étant les valeurs du Canada. » En substance, les participants trouvent que le recours aux certificats de sécurité diminue l'idée de pays pacifique et démocratique que l'on se fait du Canada. Le participant 013 a résumé ce qu'il pensait des certificats et des autres mesures en général en décrétant qu'ils divisent :

Ils nous divisent avec le système de classes, le projet de loi C-51, le citoyen de seconde catégorie. [...] Ils disent que « nous formons un tout, » mais il y aura toujours des groupuscules qui vont vous opprimer. Mais nous ne formons pas un tout. Nous sommes différents.

Atteinte aux libertés civiles. Outre les sentiments mis en évidence plus haut, les participants ont dit craindre que la nature discriminatoire et clivante des certificats de sécurité et des mesures connexes ne limite les libertés constitutionnelles et sape les droits. Certains participants, dont le participant 033, ont eu de la difficulté à discuter de l'aspect discriminatoire des certificats de sécurité. « Il y a des sujets à éviter : c'est difficile de parler de race et de relations raciales, de politique et de quel est le véritable rôle du gouvernement dans le monde, qui est vraiment limité. » Le participant 030 estime, qu'avant tout, les certificats de sécurité « ne [devraient] pas discriminer ou être utilisés comme un moyen de profilage racial, » ni d'établir « deux poids, deux mesures » ou d'être utilisés comme un « outil de discrimination politique. » Plutôt, les certificats « devraient être utilisés que lorsque toutes les options légales ont été épuisées. [...] S'occuper de l'individu au sein du système juridique est plus efficace et moins draconien » (participant 030).

Moyen inefficace. Pour bien des participants, les certificats de sécurité sont aussi contre-productifs et inefficaces. Plusieurs ont mentionné de plus sombres conséquences des certificats. C'est le cas du participant 019 :

La violence engendre la violence. [...] Un jour, si je me retrouve au tribunal ou en prison et je ne sais pas pourquoi, cela, pour sûr, je veux dire, n'arrivera jamais à une personne ordinaire pour sûr. Une personne fait face à des accusations et elle ne sait pas pourquoi – je ne pense pas du tout que cela serait efficace. Cela risque de causer plus de problèmes.

Comme l'a dit le participant 048 en riant, « les certificats de sécurité

sont simplement une façon pour le gouvernement de démarquer un groupe de personnes, des non-citoyens, habituellement musulmans. [...] Cela ne fait qu'attiser la colère des gens. [...] Quand on voit toute la controverse que cela suscite, si vous regarder à quel point les gens se mettent en colère, les certificats sont contre-productifs et inefficaces. » Le participant 013 a établi un lien entre les certificats de sécurité et l'augmentation de la peur et des tensions pouvant mener à une radicalisation au sein de la communauté musulmane. Selon lui, les certificats sont inefficaces et contre-productifs :

car moins la population a le droit de discuter de certains sujets et d'être informée, plus la population est susceptible de subir un lavage de cerveau ou d'être influencée par certains groupes qui veulent, vous savez, imposer leur programme aux gens et forcer ce qu'ils veulent, comme l'État islamique [...] qui se jette sur les esprits faibles et ceux qui sont déjà affaiblis, à cause de ce qu'ils traversent dans leur vie et dans leur communauté. Et ils veulent changer les choses, et ils ne savent pas comment, et rencontrent un groupe qui peut leur faire un lavage de cerveau pour les amener à croire que ce qu'ils font est bien. Donc ces mesures ne feront qu'aggraver ce lavage de cerveau. [...] [Si] vous ne discutez pas une chose et que quand cette chose apparaît et que cette personne ne sait pas comment faire face avec ce sujet, et elle peut aller d'un extrême à l'autre.

Le participant 042 a, lui aussi, déclaré que les certificats de sécurité cultivent la peur et qu'ils sont, par leur nature, biaisés parce que :

ils sont vraiment racistes. Vous ne pouvez pas dire, « On essaie simplement de préserver la sécurité du Canada avec ces mesures » puis accuser *uniquement* les musulmans – et là encore, vous n'êtes même pas capables de dire aux musulmans qu'est-ce que c'est [qu'ils] ont fait ? Quel message essaie-t-on de passer ? C'est simplement dire que « ouais, si vous êtes musulman dans ce pays, vous allez avoir la vie dure ».

Le participant 042 a brossé un portrait plus grave de la situation :

le gouvernement dit aux Canadiens que [...] « l'islam est effectivement un problème » [...] le genre de truc qui fait que les musulmans se disent, « Hum, peut-être que notre gouvernement est raciste. » Quand on entend l'État islamiste et Al-Qaïda accuser l'Occident d'être hostile aux musulmans [...] on est forcément d'accord quand on voit ce qui se passe [...] Prenez le projet de loi

C-51, il ne fera qu'empirer les choses.

Pour les participants, les certificats sont contre-productifs et jouent avec la peur. Le participant 034 a laissé entendre que les certificats sont « simplement une perte de temps, » car « ça peut être deux choses : soit que le gouvernement est vraiment stupide de penser que ces mesures vont contribuer à assurer la sécurité du Canada, soit que » – a-t-il ajouté, après un instant de réflexion :

le gouvernement veut simplement envoyer un message pour dire aux musulmans de rester sur leurs garde, de faire attention. [...] Si je fais quelque chose de vaguement, moindrement illégal, je vais être déporté [...]. Quand je vois ce genre de merde arriver [...] et ça arrive à des vraies personnes que je connais, c'est injuste, c'est triste [...] Et pourquoi ? Parce que des idiots qui se trouvent être musulmans font des menaces en *notre* nom, au nom de *notre* religion. Ils ne me représentent pas. Donc pourquoi suis-je punis simplement parce qu'il est de la même religion ? C'est une injustice parce que nous sommes innocents. Ces mesures, elles ne font que nuire à la communauté musulmane et nous font du mal. Elles ne nous protègent pas.

En revanche, beaucoup de participants ont défendu l'efficacité des certificats : « Je pense qu'ils sont efficaces, parce qu'il y a, comme – c'est la peur qu'il y a derrière eux, non ? Vous ne savez pas qui vous surveille » (participant 020).

Impact distinct sur les nouveaux et les anciens immigrants. Tout comme pour les mesures de sécurité nationale en général, les certificats de sécurité ont été perçus comme ayant un impact disproportionné sur les nouveaux immigrants par rapport aux plus anciens. Bien que les participants savaient que les certificats de sécurité s'appliquent uniquement aux non-citoyens, leur connaissance des certificats se fait par la compréhension de leur impact disproportionné parmi les différents types d'immigrants. Le participant 046, un Canadien musulman de troisième génération, a dit qu'il ne se sentait pas personnellement menacé par les certificats, mais qu'il était préoccupé « pour la communauté qui m'entoure et les gens que je connais, pour les nouveaux arrivants ». C'est le cas du participant 002, un résident permanent, qui a dit craindre que :

l'instauration du certificat de sécurité me cible et cible les gens comme moi, mais si vous les regardez du point de vue des « nés ici » ou des Blancs, qui ont [...] des générations de personnes

établies depuis plus longtemps [...] les certificats de sécurité sont là pour les *protéger*.

D'après les participants, les certificats vont sûrement amener les nouvelles générations d'immigrants à « revoir leur loyauté canadienne » (participant 030).

Réaction excessive au terrorisme. Pour les participants, les certificats de sécurité représentent une réaction abusive ou une réponse excessive au terrorisme. Comme un participant l'a dit, il s'agit d'une façon pour le gouvernement de « faire du zèle » au nom de la sécurité nationale. « Véritablement empêcher une personne de commettre un acte de terrorisme, c'est une autre affaire » qui exige une approche différente (participant 020). Il a ensuite expliqué pourquoi, selon lui, la réponse du Canada à la fusillade sur la Colline du Parlement avait été excessive :

C'est une sorte de sujet brûlant, non ? [...] ça fait peur aux gens, les terroristes. Statistiquement parlant, vous avez plus de chances de mourir dans un accident de voiture ou d'avion que d'être explosé [...] mais [il y a] plus de surveillance dans les esprits des gens, donc ils s'en servent comme moyen pour, en quelque sorte, pousser, pousser certains programmes politiques, je suppose...

Il se peut qu'il n'y ait aucune preuve statistique de ces menaces, mais elles sont fabriquées comme si c'était la fin du monde.

Thème 2 : Preuve de l'« effet dissuasif » et des (éventuels) changements de comportement. En plus de critiquer ces mesures, les participants ont fait allusion à l'impact que le simple fait d'être au courant de leur existence a sur eux. Ils ont parlé ici de l'« effet dissuasif » des mesures de sécurité nationale, en particulier les certificats de sécurité. Ceci est documenté par la connaissance et la conscience du racisme dont témoignent les participants (la différence de traitement des terroristes blancs par rapport aux terroristes musulmans ; et le racisme alimenté par les médias) ; la peur, la paranoïa et l'anxiété parmi les musulmans/arabes et la société canadienne en général (la suspicion au sein de la société canadienne ; la peur des étrangers ; la peur de la différence ; et la peur au sein des mosquées) et la pression de surveiller son propre comportement. Comme cette section le démontrera, la pression pour agir d'une certaine manière a un impact direct sur l'expression identitaire des musulmans/arabes dans différents contextes et sur le risque

de radicalisation.

Connaissance et conscience du racisme. En règle générale, la plupart des participants ont évoqué le système de « deux poids, deux mesures » qu'ils perçoivent dans la façon dont les terroristes blancs sont étiquetés par rapport aux terroristes musulmans/arabes. La section précédente faisait état des frustrations que l'étiquetage suscite chez les participants. Dans les conversations et les médias de masse, les Blancs qui commettent des actes terroristes sont considérés comme mentalement instables tandis que les musulmans qui posent des actes similaires sont perçus comme obéissant à leur religion. Les participants n'ont pas tardé à faire remarquer que les terroristes ne se limitent pas à une race ou une religion en particulier. Selon eux, la couverture « biaisée » et « injuste » du terrorisme dans les médias est façonnée par les mêmes hypothèses antimusulmanes sur lesquelles repose la politique d'immigration et de sécurité nationale. La presse publie des titres à sensation aux insinuations manifestement racistes qui créent des tensions au sein des communautés. Voici ce qu'a déclaré le participant 044 à propos de l'islamophobie dans les médias et la société :

C'est actuellement un contexte difficile pour les jeunes musulmans. [...] Ils sont constamment attaqués, battus, pas seulement physiquement, même si cela arrive aussi. Vous écoutez les nouvelles, c'est [...] un problème. Chaque loi semble viser les musulmans d'une façon ou d'une autre.

Selon le participant 013, il n'y a pas beaucoup de marge de manœuvre pour s'opposer aux messages racistes envoyés par les médias et la société :

Si vous allez être labellisé, vous allez être labellisé. Si vous êtes un homme de couleur qui marche dans une communauté majoritairement blanche, vous allez causer de la suspicion, quoi que vous fassiez. Par exemple le malheureux garçon qui marchait dans son quartier en mangeant des Skittles, Trayvon Martin¹⁶ [...] vous n'avez pas à en faire beaucoup pour être labélisé comme quelqu'un de suspect. Vous pourriez être en train de marcher dans l'aéroport, en train de passer la sécurité ou de franchir la frontière, et vous savez qu'ils pourraient vous mettre de côté et vous étiqueter comme quelqu'un qui est un fauteur de troubles et

16. Pour de plus amples renseignements, voir http://www.cnn.com/2013/02/25/justice/florida-zimmerman-5-things/index.html?iid=article_sidebar

commencer à vous fouiller.

Presque tous les participants ont affirmé que les critères utilisés pour sélectionner les personnes faisant l'objet d'une surveillance pour des besoins de sécurité nationale sont similaires aux messages islamophobes des médias : « J'ignore comment le gouvernement choisit les personnes à surveiller, mais je suppose que les critères de sélection reflètent les points de vue qui sont souvent exprimés dans les médias » (participant 038).

Peur, pression, paranoïa, anxiété et suspicion. La section qui précède montre l'impact des messages à sensation et antimusulmans sur les personnes. Les participants ont aussi évoqué la peur, la pression, la paranoïa, l'anxiété et la suspicion provoquées par les sentiments islamophobes dont ils font les frais au quotidien. Ils ont dit ressentir de la peur et de la pression à l'égard des personnes extérieures de leurs cercles immédiats. Certains ont parlé des effets de la violence contre les musulmans et les mosquées : « Quand j'entends parler de mosquées qui se font vandaliser ou de musulmans qui se font attaquer, alors non, je ne me sens pas le bienvenu. Je suis effrayé et j'ai peur » (participant 042). Plusieurs participants ont réitéré la :

pression d'être transparent [...] [de montrer] que je ne suis pas comme ces gars dont on parle aux nouvelles. Quand mes amis et moi allons quelque part, nous ne pouvons pas faire certaines blagues ou être trop bruyants, [faute de quoi] nous nous faisons toujours dévisager par les gens. C'est différent quand nous sommes dans des endroits où il y a plus de diversité, comme Scarborough ou Toronto. Mais quand nous sommes dans une ville plus petite, nous devons veiller à ne pas nous faire remarquer ou d'agir de la sorte que les gens nous regardent et disent, « Oh, regardez ces voyous arabes, typique, » vous savez ? [Rires.] C'est comme si vous deviez essayer super fort pour être d'un comportement exemplaire. [...] Je connais quelques gars musulmans qui ont été attaqués verbalement il y a deux ans. (Participant 048)

Se basant sur les 15 années qu'il a vécues au Canada, le participant 002 a déclaré que :

Ça s'aggrave [...] Si les gens ont peur que quelque chose leur arrive, alors cette peur ne fera qu'augmenter au sein de cette communauté. Donc si on a plus de projets de loi comme le [C-51] qui sont adoptés, alors nous allons juste être encore plus effrayés

de ce qui risque de se passer.

Les participants ont aussi parlé de la pression d'être transparents « pour éviter d'être soupçonnés de croyances extrémistes et/ou d'activités terroristes » et « de se conformer [...] de s'intégrer. » Selon un autre participant, le Canada est devenu une société « où le fait d'être différent peut parfois cultiver la peur simplement par manque de compréhension, même quand ces différences ne sont d'aucune façon nuisibles » (participant 038). L'« effet dissuasif » que cela exerce sur la liberté de pensée et d'expression des participants est considérable. Plusieurs participants affirment avoir parlé des moments où ils ont été réduits au silence dans des forums publics :

Il y a une pression donc vous ne dites rien qui puisse nous signaler automatiquement. Parce que l'on ne sait pas ce que ça signifie pour le gouvernement. S'ils peuvent [se mettre] automatiquement à surveiller ma famille, ou juste moi, et mon groupe d'amis, non ? Car une fois qu'ils commencent à vous surveiller, alors ils se mettent à fouiller. Et une fois qu'ils se mettent à fouiller [...] ils peuvent trouver ce qu'ils cherchent. (Participant 002)

Les participants ont parlé de la pression grandissante, surtout après un acte de terrorisme :

Chaque fois qu'il y a un acte de terrorisme, chaque fois que quelque chose se produit [...] n'importe où dans le monde, il y a une sorte de pression pour les gens de le dénoncer en public. N'est-ce pas ? Comme, on entend toujours dire « Où sont les musulmans ? Pourquoi ne réagissent-ils pas à ça ? » (Participant 020)

Cette pression pour prendre position se traduit par un comportement proactif au sein de la communauté. Le participant 027 a dit sentir « qu'il y a une pression [...] d'être proactif et de signaler toute activité suspecte chez des jeunes ou d'autres membres [de notre communauté] aux autorités du maintien de l'ordre. »

Surveillance du comportement en ligne. Outre le fait de se sentir forcés de prendre position, les participants ont évoqué d'autres situations où leur comportement est altéré par la peur qu'ils perçoivent ou, comme le participant 034 l'a mentionné plus tôt, pour éviter d'« être signalés. » Presque tous les participants ont indiqué qu'ils surveillent davantage leur activité en ligne. Comme l'a dit le participant 009, « je dois faire

attention [...] Je ne sais pas qui surveille et comment ils les interprètent. » Ils reconnaissent que la surveillance et la collecte de données à grande échelle pour des besoins de sécurité nationale sont « efficaces » simplement à cause de la peur qu'elles inspirent :

Vous ne savez pas qui nous surveille maintenant [...] sur Internet. Ils peuvent recueillir des données – ils collectent des données sur Google et Facebook, sur ces choses, sur tout le monde. Alors la question est désormais comment cela entrave la liberté d'expression en ligne, non ? Maintenant que vous savez que quelqu'un vous écoute, ou que quelqu'un vous enregistre, comment allez-vous réagir ? Les gens doivent réfléchir à présent à ce qu'ils publient. Ils ne sont pas libres de faire ce qu'ils veulent [...] J'essaie de ne pas être l'une de ces personnes [...] C'est votre droit de dire ce que vous voulez ou de faire ce que vous voulez. Il ne devrait pas y avoir une force extérieure, comme le gouvernement, qui vous réprime. (Participant 017)

Une répression similaire de la pensée est perçue par d'autres participants qui disent éviter et garder sous silence les sujets politiques en ligne. Comme l'a indiqué le participant 017, « je fais de mon mieux pour éviter les discussions politiques » et le participant 034 « évit[e] toute les discussions politiques et [est] plutôt d'accord avec ce que le gouvernement [nous] dit être la vérité [...] J'essaie de ne pas donner mon opinion [en ligne]. »

Insécurité. Le fait d'être au courant de la violence contre les musulmans crée de la peur et de l'anxiété et un sentiment d'insécurité au sein de leurs propres communautés. Certains participants refusent de sortir la nuit, d'autres évitent les endroits où les musulmans ne sont pas majoritaires. Certains parlent de l'anxiété qu'ils ressentent en entendant parler de la violence dont sont victimes les musulmans de leurs communautés ou quand ils « sont interrogés par le SCRS ou quelqu'un essaie de leur enlever leur *hijab*. [...] Les musulmans sont souvent la cible d'actes arbitraires de racisme et de discrimination » (participant 033). Un résident de la banlieue de Toronto déconseille à ses amis de marcher dehors la nuit, car :

vous devenez plus vulnérable. Les gens vous détestent pour la seule raison que vous appartenez à la même religion que certains fanatiques, [ceux qui] ordonnent aux gens de faire du mal au nom de votre religion. [...] C'est de l'hystérie.

Les participants ont mentionné qu'ils étaient traités comme des personnes suspectes dans leurs propres quartiers. L'un d'eux a dit que les musulmans font l'objet de pressions pour « [ne pas] sortir la [nuit] parce que vous ne savez pas ce qui peut arriver. Si vous allez à la mosquée, [juste] de l'autre côté de la rue, allez-y avec d'autres personnes, mais n'y allez pas seul » (participant 002).

Suppression de l'identité. Étant donné la peur, la pression, la paranoïa, l'anxiété et la suspicion dont ils font l'expérience (au sein de leur famille et de leur communauté), beaucoup ont décrit les stratégies qu'ils utilisent pour atténuer les effets négatifs de la discrimination et du profilage. Pour certains, cela consiste à supprimer leur identité musulmane/arabe, surtout dans les quartiers où les musulmans/arabes ne sont pas majoritaires comme à Kingston, en Ontario. Cette peur est attribuée à un crime haineux lors duquel plusieurs étudiants de l'Université Queen's ont été attaqués au centre-ville de Kingston.¹⁷ L'incident a choqué l'Association musulmane de Queen's à laquelle les victimes appartenaient, la communauté de l'Université Queen's et la population de Kingston en général. Le traumatisme a même persisté trois ans après l'attaque. En fait, bien que le participant 020 a dit qu'il « passe pour un Blanc », il s'efforce toujours de cacher son identité musulmane « dans certaines circonstances, ouais [...] d'autant plus vivant dans une petite communauté [...] avec majoritairement des Blancs. » Même à Toronto où il y a de la diversité, le fait d'« avoir l'air musulman » est une source de malaise. Le participant 002 a indiqué qu'il « ne pouva[i]t pas marcher dans la rue vêtu d'une *thobe*¹⁸ sans être automatiquement ségrégé. Ce n'est pas parce qu'il y a beaucoup de gens, comme, beaucoup de multiculturalisme, [ça] ne veut pas dire que je me sens en sécurité. »

Surveillance de l'apparence extérieure. Afin de composer avec la diversité de contextes et de perceptions de la sécurité individuelle, les participants ont indiqué qu'ils surveillaient leur apparence – ils font notamment attention de ne pas porter une *thobe*,¹⁹ un *topee*²⁰ ou une barbe en public – et évitent d'être en grands groupes, par mesure de précaution.

17. Pour un rappel de plusieurs crimes haineux ciblant des musulmans aux États-Unis, voir <http://www.newyorker.com/magazine/2015/06/22/the-story-of-a-hate-crime>

18. Vêtement arrivant à la cheville, avec des manches longues, similaire à une tunique, porté par de nombreux hommes musulmans/arabes.

19. Voir la note 18.

20. Petite calotte que les hommes musulmans portent sur la tête ; une sunna ; acte de piété.

Le participant 042 a décrit une stratégie essentielle qu'il emploie :

Vous devez vous fondre. Ne vous démarquez pas. Ne marchez pas le soir dans le quartier en portant une *thobe* [...]. Ne faites pas de choses qui font que vous serez perçus comme ces fanatiques que l'on voit à la télévision. Mais n'agissez pas comme si vous essayez à tout prix de cacher quelque chose. Vous devez rester vous-même, mais vous devez le faire avec intelligence. [Nous] avions l'habitude d'aller manger des burgers et de fumer la *shisha* après le travail [...]. Certains de mes amis portaient une *thobe* [...] mais je leur disais toujours de [...] « ne pas [porter] ça. C'est déjà assez embêtant que nous sommes quatre hommes d'apparence musulmane, deux barbus ; inutile de porter une *thobe*. Mieux vaut se contenter de porter des jeans. Réserve la *thobe* pour la mosquée. *Astaghfiullah*.²¹

Les participants faisaient effectivement attention à leur image extérieure, par « mesure de prudence » (participant 009), parce que, comme l'un d'entre eux l'a expliqué, « vous ne voulez pas qu'ils [les non-musulmans] vous regardent de la même façon que les gens à la télévision : les organisations terroristes, les fondamentalistes, les extrémistes. » Le participant 001, père de deux adolescentes, a parlé de l'impact de cette pression sur sa famille : « [Quand nous] portons le *hijab*... nos *topees*, nos vêtements et tout le reste [...] la [société] nous voit d'un mauvais œil, l'air de dire 'Ces [musulmans] ne sont pas des gens bien, ce sont des terroristes'. » À propos de sa *thobe*, le participant 001 a déclaré que :

Je sais que c'est ici une communauté musulmane, je n'ai [donc] pas – je ne devrais pas avoir – peur d'aller quelque part vêtu de la sorte. Il m'arrive même, quand je porte une *topee*, de ne pas sortir. Je l'enlève [rires], je sors et je reviens, car [si] je ne le fais pas, on ne sait jamais.

Les participants ont été nombreux à convenir qu'ils choisissent de ne pas porter des *thobes* là où il y a un manque de diversité. Comme l'a dit le participant 036, « je serais préoccupé par la perception que les autres ont de moi. [...] Ils me dévisageraient et me considéreraient probablement comme un musulman et non un être humain. » « Je ne vois pas pourquoi je ne peux pas me promener en *thobe* au milieu de la nuit

21. Mot arabe qui marque la désapprobation.

sans avoir peur que l'on me fasse du mal », estime le participant 042. Certains se sont dit frustrés que les hommes portant des *thobes* soient perçus comme étant suspects, contrairement à ceux qui sont vêtus à l'occidentale :

Si je me contente de porter un jean et une chemise [...] alors je suis comme tous les autres [...] mais si je mets une *thobe* et que je suis avec d'autres personnes habillées en *thobe*, ils peuvent penser, « qu'est-ce que ce groupe de basanés va faire ? » (Participant 002)

Plusieurs ont dit qu'ils se sentent forcés de ne pas se laisser pousser la barbe. Comme l'a dit le participant 027, qui était rasé de près, « si j'avais une barbe, alors les gens se comporteraient différemment avec moi. » Le participant 020 a expliqué pour sa part qu'il

doit faire attention que la barbe est courte, et vous ne voulez pas sortir en portant une *thobe* ou une *kurta*²² en public. [Parce qu'] il y a toujours la crainte de représailles, cette peur d'être, en quelque sort, perçu de façon négative ou traité avec brutalité. [...] [La peur est causée par des] stéréotypes dans la communauté, le quartier, à propos des musulmans. Ce n'est pas au sujet de ne pas être perçu comme un musulman mais [de] ne pas avancer son identité musulmane, de ne pas vivre son identité musulmane pleinement.

Le participant 048 a fait la mise en garde suivante en riant :

Vous savez que vous devez vous surveiller. Ne soyez pas trop bruyant, ne soyez pas en groupe de plus de trois ou quatre Arabes [nouveaux rires] et ne laissez pas pousser votre barbe trop longue ! Ce sont le genre de choses typiques qui crient « je suis musulman, regardez-moi, » donc faites attention et contrôlez l'image que vous donnez.

Impact sur la liberté d'association et de mouvement. En plus de ne pas porter de *thobe* ou se laisser pousser la barbe, plusieurs autres participants ont indiqué ressentir une dissuasion sur leur liberté d'association. Certains, comme le participant 048, ont conseillé, pour éviter les « regards soupçonneux », de « ne pas être en groupe de plus de trois ou quatre musulmans ». Le participant 002 a aussi donné une idée de la façon dont les Blancs interprètent les groupes de trois ou quatre musulmans/arabes :

22. Tunique ample et sans col, portée par les hommes en Asie du Sud et au Moyen-Orient.

Simplement l'idée qu'on se fait des groupes – donc vous êtes trois ou quatre, alors le Blanc peut supposer qu'il se trame quelque chose. Individuellement cette personne peut être aussi mauvaise que le groupe de quatre, ou alors pas du tout mauvaise, mais le seul fait de se trouver dans un plus grand groupe vous y associe automatiquement. Vous pouvez être ciblé. C'est aussi simple que ça.

Les participants ont aussi indiqué qu'ils évitent les personnes ou les activités pouvant inclure des personnes « susceptibles d'être impliquées dans des activités suspectes » (participant 027). Comme le conseille le participant 036, « je ne sortirai qu'avec un groupe de trois ou quatre musulmans seulement s'ils avaient l'air d'être assimilés. Là encore, ça me travaillerait. Je continuerais de penser à la façon dont les autres vont me percevoir. » Mais il a aussitôt ajouté que « cela dépend aussi de l'endroit où je me trouve. Si je suis quelque part où les Blancs sont majoritaires, je serai un peu plus sur mes gardes que dans certaines parties de Toronto où je me sens plus à l'aise et intégré. »

En plus d'être mal à l'aise en tant qu'hommes musulmans/arabes, les participants ont parlé des stratégies employées par leurs sœurs ou les femmes de leur famille pour qui, comme nous l'avons brièvement évoqué plus haut, la décision de porter un *hijab* est affectée. Le participant 002 a parlé de la pression qu'éprouvent les jeunes musulmanes *hijabi* qui « seraient considérées comme suspectes du fait qu'elles portent un *hijab*... Il y a de la pression... Si vous sortez le soir, faites-vous accompagner. Si vous êtes une fille, évitez carrément de sortir [seule la nuit]. » En ce qui concerne les impacts d'une discrimination accrue et de l'évolution des mesures de sécurité sur les femmes qui portent le *hijab*, le participant 044 a déclaré :

[Il] y a un sentiment antimusulman grandissant, où les musulmanes qui portent le *hijab* sont attaquées dans la rue et [...] c'est assez troublant [...]. Beaucoup de jeunes musulmanes, par exemple, ont retiré leur *hijab* parce que c'est juste trop, trop de négativité à laquelle elles doivent faire face.

Selon le participant 034, « c'est peut-être plus sécuritaire pour la jeune fille de ne pas porter le *hijab* du tout si elle est seule ou marche seule la nuit ».

En résumé, étant donné les incidents de profilage et de discrimination raciales signalés par les médias ou de façon informelle dans leurs

communautés, les participants ont exprimé le besoin de taire leur identité musulmane/arabe. Et comme nous le verrons dans la section suivante, compte tenu de leur expérience des mesures de sécurité nationale instaurées après le 11 septembre, surtout celles qui visent (in)directement les musulmans, 14 des 20 participants ont curieusement fait un rapprochement entre les certificats de sécurité et la radicalisation des jeunes.

La voie à la radicalisation des jeunes. Les participants ont indiqué que l'ubiquité des mesures et des pratiques de sécurité les visant, combinée aux sentiments d'impuissance, de peur et de paranoïa résultant de l'islamophobie et du profilage racial, peut mener à la radicalisation des jeunes. Ils trouvaient que les politiques et la rhétorique antimusulmanes qui justifient le recours aux certificats de sécurité contribuent aussi à entretenir les messages propagés par l'État islamique et Al-Qaïda : que « votre gouvernement ne veut pas de vous ; par conséquent, prenez les armes et insurgez-vous contre lui » (participant 044). Cela amène les jeunes à se sentir marginalisés, négligés et furieux contre leur gouvernement. Certains peuvent alors choisir de prendre les armes et de « mener un juste combat » une fois de retour chez eux ou au pays (participant 046). Toujours sur ce point, plusieurs participants ont établi des liens entre les certificats de sécurité et la radicalisation des jeunes. En ce qui concerne la suspicion envers les musulmans en général, les participants ont prévenu que les mesures de sécurité visant (in)directement les musulmans font écho aux messages envoyés par des groupes extrémistes comme l'État islamique ou Al-Qaïda :

Ça détruit une société quand vous devez être méfiants envers certains individus. Surtout quand une personne après l'autre que vous commencez à fréquenter ont une apparence particulière ou un nom particulier, vous savez, vous simplement, vous cultivez un stéréotype spécifique [...]. Cela peut même être un catalyseur pour des gens qui veulent suivre la voie de la radicalisation, parce que c'est le genre de message [que] [...] l'État islamique et Al-Qaïda envoient : « Votre gouvernement est contre vous, il vous déteste, attaquez-le. » Et alors, pour quelqu'un [...] quelque chose comme les certificats de sécurité apparaissent, ou que quelqu'un qu'ils connaissent dont ils ont entendu parler est détenu à cause d'un certificat de sécurité, cela peut suffire à le faire basculer. (Participant 046)

Le participant 044 associe les mesures antimusulmanes :

au message que des groupes comme l'État islamiste et Al-Qaïda essaient de faire passer depuis longtemps : « Vous ne comprenez pas ? L'Occident est en guerre contre vous. » Et que, « Il [l'Occident] n'en a rien à faire de vous, » et que « Vous n'êtes pas des leurs. » Vous voyez ce genre de langage qu'ils tiennent, et après ils pointent au type de loi et disent, « regardez, c'est votre propre gouvernement qui adopte ces lois. » Vous savez [...] c'est une tendance dangereuse car, vous savez, les gens vont commencer à être en colère contre l'Occident et à sentir qu'ils — se détachent et que leur place est ailleurs. Et il se peut que certains partent, peut-être d'autres vont se volatiliser et peut-être qu'ils ne partiront pas, mais ils ne s'impliqueront plus.

En ce qui concerne les griefs communs aux jeunes musulmans, le participant 044 a répondu que « quand [les jeunes radicalisés] dressent la liste de leurs griefs, [ils listent] pour sûr les certificats [...] les projets de loi C-51 et C-24 [...] et la tolérance zéro envers les pratiques culturellement barbares. »²³ Un étudiant de cycle supérieur originaire du Moyen-Orient a dit qu'il avait reçu plusieurs fois la visite du SCRS par le passé et était parfaitement au courant des effets du racisme et de l'islamophobie sur les jeunes musulmans. Parmi les facteurs pouvant contribuer à la radicalisation des minorités visibles, il y a notamment ceux « qui font face à l'exclusion sociale et le manque d'appartenance sociale, imputables aux [politiques] discriminatoires du gouvernement canadien à leur encontre » (participant 017).

Le participant 036 a établi un autre lien entre les mesures de sécurité nationale et la radicalisation :

[Quant à] si je pense que ces mesures radicalisent directement les gens, je n'en sais rien. Peut-être qu'elles rendent ces personnes plus craintives, mais je pense aussi qu'ils – je sais que beaucoup des personnes qui ont été arrêtées étaient jeunes, impressionnables, et avaient un passé de toxicomanes [...] [mais] ceux qui empruntent la voie de l'extrémisme le font par frustration. C'est difficile de signaler des cas individuels où la religion sert à promouvoir la radicalisation, donc ce n'est pas vraiment la religion qui est à blâmer, d'autant plus qu'il est facile de les sortir de leur contexte.

Selon un participant, la religion n'a pas grand-chose à voir avec la

23. Pour plus de renseignements, voir <https://openparliament.ca/bills/41-2/S-7/>

radicalisation :

Ces griefs sont rarement liés à la religion. Ces griefs ont à voir avec, peut-être, les politiques d'immigration. Pourquoi les antécédents de leurs parents n'ont-ils pas été reconnus dans ce pays ? [...] Comme ces griefs ne sont pas pris en compte à un plus jeune âge, ils fermentent et grossissent et finissent par se manifester sous la forme de conceptions religieuses radicales du monde qui sont presque toujours motivées par cette agression juvénile, presque, comme cette, cette, quête d'identité vécue à un jeune âge. C'est une vraie frustration. [...] Comme ces problèmes ne sont pas réglés, les griefs continuent de s'accumuler et c'est là que les gens suivent la voie de la radicalisation.²⁴ (Participant 046)

Curieusement, le participant 002 a évoqué précisément le genre de frustration dont a parlé le participant 046 plus haut :

Si quelqu'un déclare, « OK. Je crois en ce que l'État islamique dit. C'est ainsi que je devrais vivre ma vie de musulman. Au diable le Canada et les États-Unis, j'embarque avec vous, les gars, » ça pourrait se passer de cette façon, et alors ils deviennent actifs [radicalisés]. Quand vous êtes influencé [par les mesures de sécurité], que vous y ayez été confronté [ou non] par le passé [...] [vous pouvez vous dire] « eh bien, je suis d'accord avec ces gars. » ça peut se passer ainsi – je peux devenir un fondamentaliste islamique – mais ce n'est pas le cas. Je ne vais pas le faire.

Pour mettre les choses plus en contexte, le participant 044 a décrit l'état d'esprit d'un jeune qui a des griefs contre le gouvernement :

Si vous vous dites que « Ces gens [les Canadiens] ne font pas partie de mon groupe, ils ne sont pas mes amis, ils n'en ont rien à faire de moi, » alors, vous savez, la suite logique consiste à 'trou-

24. Il poursuit en disant : « Ils disent donc que [...] [pause] il y a [...] une obsession avec les conflits étrangers, par exemple. Il y a une obsession avec le jour du jugement dernier, une obsession avec la fin des temps. Ils deviennent [...] [pause] ils exhibent en quelque sorte [...] non pas un [...] ce que j'appellerais le syndrome du sauveur. L'idée est donc que l'Occident a commis énormément de choses – ces actes graves contre le monde musulman et ces personnes sont responsables de corriger ces erreurs. Ils seront ouvertement contre la démocratie et contre les institutions occidentales, ils ressentiront soudainement presque un traumatisme social; autrement dit, tout leur cercle d'amis changera complètement et passera à un niveau extrême. Ils arrêteront de parler à leurs amis et s'en feront de nouveaux. Ils quitteront l'école, peut-être même leur emploi. Et une bonne partie de cela surviendra rapidement [...] Ce sont des indices comportementaux d'un jeune en voie de radicalisation. »

ver mon groupe [...] ma famille [...] là où j'appartiens » et c'est le genre de stratégie de recrutement que les groupes comme l'État islamique et d'autres emploient en disant, « joins-toi à nous ; tu es des nôtres. »

Les participants ont expliqué que le sentiment d'impuissance et de désillusion envers l'État augmente avec la présence d' « agents du renseignement fouineurs » et d'« informateurs » (participant 017) dans les mosquées et les organisations communautaires. « Le fait que des fonctionnaires m'interrogent au hasard parce que je suis vaguement associé à des groupes religieux particuliers [...] ou, par exemple, comme c'est mon cas, simplement parce que je suis musulman » (participant 017) exacerbe les sentiments négatifs envers le gouvernement. Pour d'autres participants, les visites impromptues de la GRC et du SCRS aux mosquées sont offensantes et intrusives. Comme l'a dit le participant 042 :

Quand ils [la GRC ou le SCRS] se présentent [...] ils recherchent non pas de l'aide : ils cherchent de l'information pour qu'ils puissent pointer les gens du doigt et créer de la tension [...] Ça fait peur. Je ne peux pas imaginer ce que les nouveaux immigrants, qui ne sont pas habitués à la présence policière, doivent ressentir quand ils voient la GRC et le SCRS fouiner et poser des questions aux gens à la mosquée. Ce n'est pas efficace du tout. Si vous voulez des renseignements, demandez-les de façon respectueuse.

Le participant 017 a parlé de sa frustration envers le SCRS :

Ils [le SCRS] se présentent à la mosquée quand je prie et demandent aux Frères ce qu'ils savent de moi. Ils communiquent avec mes collègues pour leur poser des questions à mon sujet. Ils m'appellent au travail. Ils insistent pour que je les appelle et leur signale tout ce qui est suspect [...]. Et ils parlent à ma femme quand je ne suis pas à la maison. C'est un manque de respect. [...] Ils me demandent essentiellement de collaborer, mais pourquoi devrais-je ? Pour qu'ils puissent harceler d'autres musulmans innocents?

Le participant 027, qui a également reçu la visite du SCRS, offre la même réflexion :

Le SCRS a contacté l'ex-conjoint d'une collègue pour lui deman-

der s'il était au courant de quelque chose d'inhabituel à mon sujet [rires]. Je n'ai pour ainsi dire jamais parlé à ma collègue au travail et ils pensent pourtant que son ex-conjoint saurait des choses à mon sujet ? Je n'ai rien à cacher. La seule raison pour laquelle ils me harcèlent est parce que je suis un homme musulman.

L'idée de cacher quelque chose a été évoquée par le participant 048, qui a affirmé que les mesures de sécurité ont créé un ressentiment au sein des communautés musulmanes :

Nous faisons intentionnellement de gros efforts pour ne pas donner l'impression de cacher quelque chose. Il y a davantage de pression pour plus d'ouverture et de transparence, surtout avec les forces de l'ordre. Si la GRC demande à un gars musulman : « Salut, est-ce que nous pouvons vous parler ? » celui-ci va répondre « Oui, bien sûr. Je n'ai rien à cacher. Parlons. » Tandis qu'un non-musulman, il [...] sera plus méfiant et se protégera contre des questions indésirables.

Toujours à propos de la peur et de la méfiance, le participant 048 a déclaré qu' :

avec les nouvelles lois que nous allons adopter, un musulman ou un Arabe ne veut pas être accusé de quelque chose de fou comme « refuser de collaborer dans une enquête » [rires]. [Les musulmans] s'efforcent davantage de montrer qu'on peut leur faire confiance, qu'ils n'ont rien à cacher, qu'ils n'ont rien fait.

L' « effet dissuasif » des mesures de sécurité nationale, surtout des certificats de sécurité, ressort nettement dans la connaissance et la conscience qu'ont les participants du racisme ; dans la peur, la paranoïa, l'anxiété et la pression de surveiller son comportement que les hommes ressentent ; dans l'expression de leur identité dans différents contextes ; et, enfin, dans le potentiel que les mesures mènent à la radicalisation des jeunes musulmans. La partie qui suit se penche sur l'impact de l'effet dissuasif sur la perception de la citoyenneté et de l'appartenance.

Thème 3 : Perception de la citoyenneté et de l'appartenance. Malgré cet « effet dissuasif » au sein des communautés musulmanes/arabes, la connaissance et la conscience des mesures de sécurité et leur lien avec la radicalisation ne semblent pas compromettre le sentiment d'appartenance des personnes et leur identité canadienne. En fait, presque tous les participants ont exprimé sans équivoque leur satisfaction d'être au

Canada plutôt que dans « leur pays » (participant 013). Et malgré leur profonde expérience du profilage et de la stigmatisation, beaucoup de participants ont dit que le Canada est « mieux que d'où l'on vient » (participant 034). En fait, certains se disaient même reconnaissants pour leur identité canadienne, qu'ils se sentaient les bienvenus comme immigrants et qu'ils recommandaient le Canada en tant que pays idéal pour l'immigration. Ceux qui hésitaient à faire cette recommandation ont attribué leur réticence notamment :

au fait d'être traité comme un étranger à cause de la couleur de ma peau. [...] Les choses ont changé [en pire] depuis cinq ans et j'ai des doutes sur l'émigration au Canada [...]. Je n'ai pas très envie de donner beaucoup de commentaires positifs [...] de dire à mes amis d'émigrer au Canada. (Participant 017)

Selon un autre participant, le Canada est devenu plus hostile aux musulmans/arabes :

En deux ans [j'ai vu les choses empirer] [...]. C'est [aussi] l'opinion d'autres personnes que je connais et qui vivent ici depuis plus de 20 ans, qui disent « Nous croyons qu'à l'avenir, il [le Canada] ne sera pas bon pour leurs enfants », surtout lorsqu'il s'agit de [...] pratiquer leur religion. (Participant 019)

Le participant 030 a mis en garde les autres immigrants contre le changement indésirable dans le traitement que le Canada leur réserve : « le pays devient moins accueillant [...] à cause de ce genre de mesures, étant donné la rhétorique anti-immigrants et l'islamophobie qui y sont associées. Je ne dis pas, 'Ne venez pas au Canada', mais je dis, 'faites simplement attention'. »

Même s'ils se sentent les bienvenus au Canada, certains participants ont laissé entendre que le climat hostile à l'égard des musulmans « risque fort d'empirer avant que les choses ne s'améliorent. Peut-être qu'après quelques années de gouvernement libéral en plus, nous commencerons à renverser le racisme que les conservateurs ont enchaîné dans notre société » (participant 034). Là encore, malgré le scepticisme relevé ici, la plupart des participants ont convenu que le Canada est un bon endroit pour s'établir : « Le Canada demeure mon pays et, peu importe l'ampleur que prendra le racisme, je ne délaisserai jamais mon pays, ma famille et mes amis » (participant 013).

Multiculturalisme. Plusieurs participants ont vanté l'approche du

Canada à l'égard du multiculturalisme et ont affirmé que, malgré ses lacunes, le Canada est encore accueillant. Comme l'a indiqué le participant 036 :

Malgré toutes ces mesures, les gens continuent d'être amicaux et gentils une fois qu'ils se connaissent. Les gens sont très tolérants. Je pense que nous avons aussi un bon système de sécurité sociale [...]. Ce pays est le mien et je veux simplement mon pays de comprendre mieux les problèmes auxquels se heurtent certains de ses résidents.

Les participants ont aussi dit qu'ils étaient reconnaissants pour les libertés civiles que le Canada leur a octroyées. Selon le participant 001, « la façon dont [nous] pratiquons notre religion ici [...] est très difficilement envisageable dans notre pays [d'origine]. » Beaucoup ont aussi loué l'approche du Canada à l'égard de la tolérance et de la diversité :

Le fait de resserrer le contrôle et de restreindre la liberté d'agir des gens créerait un problème. La pluralité et la démocratie sont ce qu'il y a de plus important [...] [C'est] son ouverture aux autres cultures et religions qui rend le Canada spécial. (Participant 019)

Même si les mesures de sécurité nationale sont critiquées, certains participants ont exprimé leur gratitude pour leur identité hybride : « Je suis avant tout Canadien et ensuite Afghan [...] Je ne sais pas ce que [cela] signifie d'être un immigrant » (participant 013). Plusieurs autres ont affirmé que, malgré les défis qui existent ici, le Canada demeure nettement préférable à d'autres pays comme les États-Unis et les pays européens. Le participant 001 a demandé : « Où les gens [les immigrants] peuvent-ils aller ? Seulement en Europe et [rires] en Amérique. Si vous comparez différents pays, le Canada est jusqu'à présent ce qu'il y a de mieux. » Selon le participant 009, le Canada est nettement plus intéressant que les autres pays : « Nous sommes juste à côté de l'Amérique et, d'après ce que j'ai entendu dire, l'Amérique n'est peut-être pas idéale pour y vivre quand on est musulman. » Un point de vue partagé par d'autres participants :

En comparaison, [le Canada est] sans doute un des meilleurs endroits pour immigrer. Je pense que certaines politiques que les gens instaurent nous mènent dans la mauvaise voie, mais je suis encore convaincu que nous sommes nettement mieux que d'autres pays. (Participant 020)

Les participants ont aussi dit que l'absence de véritable terrorisme au Canada permet d'y vivre en paix. « Nous sommes chanceux, Dieu merci, de ne pas avoir connu les atrocités que les États-Unis et l'Europe ont connues » (participant 033). Selon le participant 038 :

La haine existe partout et, même si les médias continuent de la promouvoir, nous avons la chance d'avoir, de façon générale, un haut niveau d'instruction au Canada de sorte que la haine causée simplement par un manque de connaissances n'est pas aussi marquée que dans des pays comme les États-Unis.

Le participant 048, qui est originaire du Bangladesh, l'a reconnu : « Le Canada [...] promet beaucoup aux immigrants [...] un pays magnifique [...] les gens [...]. Je ne vais pas permettre que quelques mauvaises graines le tarissent. » Plusieurs participants ont vanté la sécurité relative et la promesse d'une « vie meilleure » et d'un « meilleur accès à l'éducation pour les enfants » (participant 020) au Canada. D'autres ont décrit le Canada comme « un endroit où il est possible d'élever ses enfants sans craindre pour leur vie » (participant 027). Le fait de pouvoir élever sa famille sans avoir peur a été souligné par les participants. « Vous n'avez pas à vous inquiéter que des hommes se présentent chez vous et kidnappent votre père ou pillent votre quartier » (participant 034).

Le nombre accru de candidats musulmans à l'élection de 2015 était, pour les participants, un autre signe de tolérance et d'espoir. « Tous sont des signes positifs que, oui, nous avons un gouvernement qui s'en sert comme [d'un] outil politique pour remporter des votes. Mais il y a de l'espoir que d'autres dirigeants vont faire appel à leur bon sens et se comportent de façon démocratique et respectueuse » (participant 030).

Enfin, les éloges des participants ont inclus une réflexion sur le rôle équitable et impartial de l'appareil judiciaire. Malgré les politiques discriminatoires et xénophobes, la Charte canadienne des droits et libertés :

protège encore les droits des personnes et [assure l'] existence d'un ensemble robuste de valeurs, de valeurs universelles que les musulmans partagent aussi. Et il y a des cas de réussite : par

exemple, la décision de la Cour suprême²⁵ concernant le *niqab*,²⁶ qui prouve que si vous vous conformez à la loi et au système juridique, vous avez des façons d'obtenir justice. (Participant 030)

Malgré la « méfiance envers le gouvernement Harper [...] il y a aussi une grande confiance et appréciation pour l'appareil judiciaire et l'État de droit » (Participant 044).

Mais les éloges envers le Canada ont cessé quand les participants ont parlé des mesures de surveillance et de sécurité nationale et des lois et politiques controversées les entourant :

[Les lois] changent notre perspective de ce qu'est réellement le Canada. Je sais que [...] le Canada est pacifique et tolérant [...] mais [ces lois] et une partie de la haine envers les musulmans vous amènent à remettre en question, vraiment, votre place ici au Canada. Vous venez ici pour échapper à la tyrannie et à l'injustice, mais, regardez [rires], il y a aussi de la tyrannie ici. (Participant 042)

En outre, les participants ont convenu d'une façon générale que la démocratie ne veut pas dire pour autant qu'il faille accepter l'oppression : « [Cela] ne signifie pas que nous ne devrions pas dénoncer les lois et les procédures qui violent nos droits. [...] Cela ne signifie pas que nous devrions accepter des lois racistes comme la loi C-51 » (participant 34).

Thème 4 : Revendiquer la capacité d'agir et aller de l'avant. Les participants ont exprimé leur inquiétude à propos des mesures de sécurité nationale, des certificats de sécurité et de leur impact sur le profilage racial, l'islamophobie et la radicalisation. Ils étaient aussi d'accord pour aller de l'avant et revendiquer leur sentiment d'identité et leur capacité d'agir. Les thèmes qu'ils ont suggérés incluaient, entre autres, des stratégies alternatives pour le gouvernement (travailler avec les communautés ; éviter la rhétorique raciste ; renforcer le multiculturalisme) et pour les communautés (encourager l'ouverture et la transparence ; s'opposer aux revendications et aux idéologies terroristes ; promouvoir

25. Jugement rendu après que Zunera Ishaq a défié l'interdiction du gouvernement conservateur en portant le niqab tout en prêtant serment pendant sa cérémonie de citoyenneté. Le gouvernement conservateur a officiellement retiré sa contestation impliquant le niqab. Voir <http://www.cbc.ca/news/politics/niqab-appeal-appeal-citizenship-ceremonies-canada-jody-wilson-raybould-1.3321264>

26. Pièce de vêtement qui couvre le visage et est porté par une minorité de musulmanes.

l'engagement citoyen ; repérer les jeunes à risque). Les participants ont insisté sur les sentiments de fierté et de nationalisme canadiens, mais souligné l'importance de la tolérance et de la compréhension religieuses.

Rôle du gouvernement. Les participants ont suggéré d'autres façons dont les gouvernements peuvent collaborer avec les communautés pour lutter contre l'extrémisme violent et décourager la radicalisation domestique. Une bonne façon de commencer consiste à éviter de « criminalis[er] les personnes à cause de problèmes d'immigration » (participant 030). Selon certains participants, le gouvernement dispose en fait d'approches plus nuancées « [pour] comprendre la communauté musulmane [...] [surtout] les nouveaux immigrants » (participant 033). Globalement, les participants réclament davantage de respect et de tolérance de la part des autorités du maintien de l'ordre et de mettre fin à la pratique biaisée qui consiste à « choisir des cibles idéales au sein des communautés musulmanes [...] [comme] les Ahmadiyya et les Ismaili [...] simplement parce [qu'elles sont] mieux établies [...] ont plus d'argent, ont plus grande voix » (participant 034). Dans l'ensemble, les participants ont convenu que la meilleure approche que le gouvernement puisse adopter consiste à « habiliter les dirigeants, les chef[s] religieux et les leader[s] ethniques au sein d'une communauté pour qu'ils prennent les choses en main. Et à les traiter avec dignité et respect [pour] qu'ils considèrent le Canada comme leur pays » (participant 027).

Le thème consistant à collaborer d'une façon constructive avec les communautés²⁷ est revenu dans la plupart des entrevues. Le participant 046 réclame plus de transparence et de communication avec les communautés musulmanes, plus d'efforts pour « jeter un pont avec les communautés [...] par le biais d'intermédiaires entre les autorités du maintien de l'ordre et [...] des 'personnes de confiance [au sein des communautés musulmanes]' ». Selon le participant 030, qui intervient dans les communications entre Sécurité publique Canada et les communautés musulmanes, « la promotion d'une interaction positive est plus efficace pour lutter contre l'islamophobie. La solution consiste à faire preuve de plus d'ouverture et de transparence à l'égard de la croyance et de la culture. » Le résultat peut être avantageux pour les deux partis, estiment-ils, notamment le participant 034 : « S'il [le gouvernement] se contente de demander – gentiment et d'une façon respectueuse – n'im-

27. Dans la lutte contre l'extrémisme violent.

porte quel renseignement dont il a besoin, n'importe quel soutien dont il a besoin, ou tout ce qu'il veut. Vous recevrez plus d'aide. »

Selon le participant 036 :

Les musulmans se sentent incompris par le gouvernement [...] [et] veulent comprendre le problème du terrorisme et de la radicalisation [...] Les musulmans pâtissent [globalement des actes] commis par les organisations terroristes comme l'État islamique et les talibans [...] Et au pays, ils souffrent de stéréotypes négatifs et de préjugés, de sorte [qu'ils] ont beaucoup à perdre.

Presque tous les participants ont souligné l'importance d'une plus grande communication. Comme l'a dit le participant 009, « Évidemment, cela ne va pas se faire du jour au lendemain mais à la longue, avec les générations futures, [avec] les enfants qui grandissent. » Selon le participant 033 :

Si vous vous inquiétez à propos de quelques gamins radicalisés, alors, au lieu de blâmer la communauté musulmane, pourquoi ne pas dire « Eh, parlons de ce qui se passe. Travaillons ensemble, car il s'agit d'un problème qui touche votre communauté et le pays ».

Selon plusieurs participants, l'intérêt de « faire des percées dans la communauté musulmane [...] [et] de respecter toutes nos croyances et coutumes » (participant 013) aidera sûrement beaucoup.

Les participants étaient majoritairement convaincus qu'il est important d'avoir conscience des effets causés par une rhétorique négative et stéréotypée. Selon le participant 030, le fait de parler notamment d'« islamisation » et de dire que les « mosquées servent de terreau » va engendrer un « rejet. » À son avis, la solution consiste à :

arrêter de ségréger la communauté musulmane [...] si le gouvernement veut vraiment extirper le terrorisme avec l'appui de véritables dirigeants de la communauté et non de chefs « autoproclamés » qui alimentent les revendications islamophobes, ce qui accentuera la division et la polarisation. Nous devons mobiliser toutes les communautés.

Le participant 017 a démontré clairement les avantages de traiter les musulmans avec respect et compréhension en affirmant que « une fois que j'ai le sentiment que le gouvernement me traite équitablement [comme] le reste de ses citoyens, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour aider les agences gouvernementales à lutter contre le terrorisme. »

Et même si cela débordait légèrement des pouvoirs du gouvernement, le participant 038 a suggéré que celui-ci peut réduire le terrorisme par le biais des médias, simplement en « n'accordant pas à ces réseaux terroristes internationaux la couverture et l'attention médiatiques qu'ils recherchent. » Malgré l'optimisme manifesté plus tôt, le participant 013 a déclaré que :

Il n'y a rien que vous pouvez faire que le gouvernement écoutera, car il a son propre programme. Ils n'en ont que faire. Tout ce qu'ils veulent est d'être réélu. [Ils] peuvent faire des promesses, mais qu'ils ne tiennent jamais vraiment.

Rôle des mosquées et de la communauté. Les participants ont fait des propositions intéressantes sur la façon dont le gouvernement canadien peut collaborer de manière plus efficace avec les communautés musulmanes/arabes, mais ils ont aussi suggéré des moyens dont celles-ci et les mosquées peuvent coopérer avec le gouvernement. Selon le participant 030, les changements positifs « commencent par une réflexion et une prise de conscience de sa propre mentalité. Surtout notre passé d'immigrants [...] nous devons commencer à nous occuper de l'environnement qui nous entoure et le considérer comme notre foyer, plutôt qu'un lieu de passage. » Selon le participant 009, les musulmans doivent se montrer « plus accueillants à l'égard des non-musulmans » et que les Canadiens doivent « coexister. » Certains ont insisté sur l'importance de faire preuve d'ouverture au sein des communautés musulmanes pour contrer la méfiance et ont recommandé que les communautés évitent de former des « groupes fermés [...] quelque chose [qui] peut engendrer [...] la méfiance » (participant 019). À propos de l'ouverture et de la transparence au sein de la communauté musulmane, le participant 013 a dit que cela existe et qu'il faudrait insister davantage auprès des dirigeants religieux pour « dénoncer les activités qui mènent au terrorisme. » Plusieurs participants ont évoqué l'impact des dirigeants religieux. Par exemple, plusieurs ont mentionné Yusuf Badat, un imam de Toronto connu qui est très actif et s'exprime beaucoup dans les mosquées. Selon le participant 001 :

Frère Badat²⁸ mentionne toujours dans sa *khutba*²⁹ que nous, en

28. Pour consulter le profil de Badat, voir http://www.islamicfoundation.ca/ift/directory.aspx/full_time_school/yusuf_badat

29. Sermon religieux prononcé pendant la prière hebdomadaire du vendredi après-midi.

tant que communauté musulmane, devons faire partie de cette communauté élargie, avec cette politique locale, politique nationale, politique internationale. Nous pourrions alors prendre la parole [...] pour être efficaces.

Le participant 036 a discuté de l'importance de l'engagement communautaire que prône l'imam Badat :

[Il] parle toujours de comment en tant que communauté, nous devons faire connaître nos préoccupations à nos députés locaux, [comment] nous devons nous impliquer davantage dans la discussion et le discours global. [Il] un grand leader qui [...] encourage le dialogue et la compréhension entre musulmans et non-musulmans.

Selon les participants, les dirigeants religieux peuvent promouvoir l'importance d'une communauté unie. C'est seulement en étant unis que les musulmans pourront se faire entendre davantage. Comme l'a indiqué le participant 048, les musulmans « sont sous-représentés en politique, mais nous pouvons y remédier en étant un groupe plus fort et plus uni. » D'autres ont insisté sur l'importance d'être unis et de donner plus de voix aux musulmans aux niveaux provincial et fédéral. Le participant 042 a réclamé de « meilleurs représentants » de l'islam qui peuvent utiliser leur plateforme pour déclarer résolument que « non, cela ne nous représente pas ; *voilà* en quoi consiste notre religion. » Les participants ont insisté sur l'importance de tenir un autre discours, de parler à l'unisson pour que :

si ces menaces terroristes se concrétisent, la communauté va faire corps pour se protéger. [...] Le gouvernement n'aura pas du tout besoin de s'impliquer et plus la communauté sera unie, moins les terroristes réussiront à la terroriser. (Participant 023)

En plus de parler des différentes façons dont les communautés musulmanes/arabes peuvent collaborer avec le gouvernement et faire preuve de plus d'ouverture, de transparence et d'engagement, les participants ont recommandé d'accroître la sensibilisation et de promouvoir le partage des connaissances au sein de leur communauté. Le participant 001 a fait remarquer, entre autres, que « simplement, nous [la communauté musulmane] ne sommes pas au courant des lois et arrêtés, de ce qui se passe à Ottawa. [...] Notre compréhension [est] ce que nous obtenons de ces médias locaux [...] et cela pourrait être d'une façon ou d'une

autre [vrai ou faux]. » Pour le participant 002, le fait de ne pas être au courant de ces mesures et de ne pas les connaître est restrictif :

Si je sais que le fait de sortir avec un groupe de gars tard le soir et qu'il y a quatre d'entre nous avec une barbe et que c'est mal du point de vue du gouvernement, alors nous devons pas le faire. Même si nous ne faisons rien de mal. J'ignore comment le gouvernement regarde les choses, mais que cela soit, comme, des appels téléphoniques ou votre itinéraires d'avion, vos conversations en ligne, nous ne savons pas quel genre de choses est signalé. Mais nous devrions le savoir.

Selon le participant 013, « Tout ce qui doit se passer est un peu d'éducation. »

Rôle des médias (en ligne). Dans les sections précédentes, les participants ont accusé la télévision et la presse écrite de promouvoir l'islamophobie ; mais les médias *sociaux* et Internet sont des moyens par lesquels les musulmans peuvent offrir et offrent effectivement une autre perspective. Internet est un lieu où « les gens sont plus au courant de ce qui se passe qu'avant. [...] Cela nous donne une occasion de nous présenter. » Les participants ont utilisé Internet « pour donner une image plus positive des musulmans » (participant 034). Étant donné le peu de contrôle qu'ils ont sur la télévision et la presse écrite, Internet est une solution préférable :

C'est [un] moyen gratuit [...] et efficace de montrer en quoi consiste notre religion et notre culture. Nous pouvons commencer par nous assurer que l'on crée une image positive sur Facebook, Twitter et d'autres comptes de réseaux sociaux. En donnant le bon exemple, en agissant en bons citoyens, les gens sauront en quoi consiste notre religion. (Participant 034)

Les participants ont essentiellement dit qu'Internet devrait être utilisé dans le but global de contrer les revendications et les idéologies terroristes au sein des communautés troublées. Le « monde en ligne » joue un rôle important pour envoyer des contre-messages aux jeunes dans le monde réel. Le participant 025 se sert d'Internet pour supprimer les voix de :

certains parmi les musulmans – comme je le dis, il y en a au sein d'autres groupes ou d'autres communautés qui ont des idées pouvant être associées au terrorisme [...] et [nous] devons admettre

que certains parmi nous ont des idées folles. [...] Nous devons prendre nos responsabilités en tant que musulmans [...] d'enseigner notre véritable religion à partir des forums, blogues, billets en ligne, etc.

Certains participants ont suggéré d'utiliser les mêmes tactiques en ligne que les groupes terroristes utilisent pour créer des contre-messages et inciter les jeunes à rejeter les discours extrémistes. Comme l'a indiqué le participant 036 :

Internet devrait servir à créer un autre discours pour que les jeunes qui sont attirés par certaines idéologies terroristes puissent revoir leur position en ayant accès à des renseignements plus exacts.

Il devrait avoir un discours en ligne qu'il n'y a pas de guerre contre les musulmans ou l'islam, parce que c'est ce que l'État islamique dit à nos jeunes de penser et que malheureusement certains jeunes en convaincus. Donc, au lieu de rester silencieux en ligne et de laisser les voix de l'État islamique ou de n'importe quel groupe terroriste prospérer, nous devons être aussi rigoureux en créant des contre-discours et en les diffusant via Facebook, Twitter ou n'importe quel moyen utilisé par l'État islamique.

Un participant a parlé de l'importance de promouvoir une identité canadienne plus forte comme contre-discours efficace pour les jeunes radicalisés :

Au lieu d'emprunter la voie de la radicalisation, s'il existe un contre-discours, ils, vous savez, ils peuvent se dire « Hé, écoute, non, ce n'est pas ce que tu penses. Les Canadiens ne nous haïssent pas. Le Canada ne veut pas s'en prendre aux musulmans [...] et donc nous rejetons le genre de messages que vous essayez de nous envoyer, » [...] les messages de l'État islamique, ou d'Al-Qaïda, ou de n'importe quel autre groupe extrémiste. [...] Un outil pour rejeter l'extrémisme est d'avoir ce sentiment d'identité [canadienne]. (Participant 046)

Encourager l'engagement citoyen. De façon alternative, certains participants ont suggéré d'amener les jeunes troublés à réfléchir de façon positive aux problèmes sociaux que connaissent les musulmans. Par exemple, quand un jeune parle au participant 044 au sujet des « griefs »

qu'il a contre l'État canadien, il :

[est] d'accord avec eux [...] et [leur dit], « Les griefs que tu as listé, je les partage. Ce sont les mêmes. Je ressens la même chose. La différence est que [...] ce que je prévois de faire à ce sujet est, je pense, conforme à l'islam. Ce dont tu parles de faire n'est pas conforme à l'islam. » Donc après numéro un, je confirme leurs griefs. Numéro deux, nous avons une discussion théologique. « Alors, que représente l'islam ? » Et nous avons donc une discussion théologique et, s'ils embarquent, je leur dis « Revenons à ces griefs – que peut-on faire à leur sujet ? » Des personnes différentes demandent des solutions différentes. » (Participant 044)

Plusieurs participants ont souligné l'importance de promouvoir l'engagement citoyen (surtout chez les jeunes et les personnes à risque), plaçant la responsabilité revenant au sein des communautés musulmanes en général. Le participant 030 a dit qu'il organise souvent des initiatives qui développent l'esprit communautaire avec de jeunes musulmans et non-musulmans :

L'engagement citoyen ne se borne pas à parler au sujet d'être de bons musulmans. Si nous sommes incapables d'avoir un impact au niveau politique et de contribuer en tant que citoyens actifs, alors nous ne sommes pas vraiment en droit d'exiger davantage de respect. Cela ne commence pas seulement avec le leadership politique, mais aussi avec le leadership citoyen. Nous avons besoin de relations publiques solides dans [la] communauté, des relations publiques bien coordonnées avec de véritables relations municipales.

En plus de souligner l'importance de l'engagement citoyen et de l'implication dans le processus politique, les participants ont encouragé les musulmans à voter, à faire du bénévolat et à s'investir dans des activités de bienfaisance : « Distribuer de la nourriture aux pauvres, s'occuper de ses voisins, cela mène à de meilleures communautés et c'est ce que prône le Coran. [...] L'engagement des jeunes est une façon pratique d'aborder ces questions » (participant 030). Les participants ont souligné que les musulmans ont développé une plus grande conscience politique « ces dernières années. [...] Durant cette campagne en particulier,³⁰ il y avait beaucoup de musulmans en lice pour un siège

30. Élection fédérale canadienne de 2015.

au Parlement » (participant 030). Il y a en même temps une augmentation des « organisations musulmanes locales qui encouragent les musulmans à aller voter » (participant 044). C'est tout un changement, a indiqué ce participant, car même si « les membres de la communauté musulmane ne votent pas tous [...] le taux de participation sera nettement plus élevé que les années précédentes » (participant 044).

Contradictions entre le terrorisme et l'islam. Tel que le montre une partie de ce qui précède, les participants ont jugé important de souligner la distinction de taille entre l'idéologie extrémiste et la religion. Ils ont aussi beaucoup insisté pour contrer l'extrémisme avec l'importance de la religion. Tel que le montrent les parties précédentes, le fait de dissocier l'islam du terrorisme est un thème qui revient chez tous les participants, d'autant plus qu'ils ont souligné l'importance de la paix, de la tolérance et du respect au sein de l'islam, et les contradictions entre l'islam et le terrorisme. Comme l'a dit le participant 033 :

Le fondamentalisme musulman ? [Rires.] Rien de cela n'a existé dans les pays musulmans. La paix, la tolérance, le respect [...] C'est nos convictions fondamentales. Rien d'autre [...] Si nous créons une autre sorte de croyance en dehors de cela, alors nous ne sommes pas de vrais musulmans.

Les participants ont vigoureusement critiqué les « extrémistes radicaux » qui « s'associent à l'islam » (participant 027). D'autres ont dit qu'« aucun musulman qui craint Dieu ne déciderait de porter une ceinture explosive et de hurler *Allahu Akbar* »³¹ (participant 034). En fait, presque tous expliquent la contradiction entre les kamikazes et l'islam de la façon suivante :

Tout musulman pieux connaît au moins ces deux choses : premièrement, si vous tuez une personne, cela revient à tuer toute l'humanité ; deuxièmement, le suicide est *haram*³² [...] condamné. [...] Mais pourquoi la société leur fait-elle l'honneur de les appeler des musulmans [quand] [...] ils sont les ennemis de l'islam ? (Participant 034)

Un participant a évoqué le terrorisme commandité par les États et a dit qu'il y a « des musulmans riches [en Arabie saoudite] qui influen-

31. Mot arabe signifiant « Dieu est grand ».

32. C'est interdit par l'islam.

cent et financent les gens [terroristes], ceux qui ne connaissent pas la religion » (participant 001).

Certains participants ont fait remarquer que l'islam prônait la paix et ont incité les autres à mieux connaître cette religion. Selon le participant 036, c'est « la seule façon de s'opposer vraiment et avec succès au discours islamophobe. » Le participant 020 a aussi insisté sur l'importance d'enseigner l'islam aux musulmans : « Si les gens se comportaient davantage comme de vrais musulmans, ils [...] contribueraient, en quelque sorte, à changer les personnes. » Presque tous les participants ont souligné l'importance d'être une bonne personne et un bon voisin dans l'islam :

L'islam est une bonne religion qui fait ressortir ce qu'il y a de mieux chez les êtres humains, donc, si vous essayez d'être un bon musulman [...] soyez fier d'être un bon musulman [...] comme vous seriez fier d'être un bon voisin. Soyez simplement vous-même. (Participant 025)

Certains participants ont toutefois dénoté que le fait de s'efforcer d'être un modèle positif et de contrôler ses émotions crée des tensions internes :

À cause de l'idée commune et fausse que l'islam est une croyance radicale et violente, je ressens une pression supplémentaire, en plus de mes obligations morales, de contrôler mes réactions émotives, même si elles sont justifiées, pour éviter de donner à quelqu'un l'occasion d'attribuer mes instincts humains naturels à des convictions instillées par ma foi. [...] À cause des stigmates associés à la religion islamique, j'ai la responsabilité de représenter ce que l'islam revendique véritablement en adoptant des comportements pacifiques et réfléchis pour essayer d'ouvrir les yeux des Canadiens dont la compréhension de la croyance est très étroite et polluée par nos médias. (Participant 038)

Presque tous les participants ont insisté sur le fait que, comme musulmans, ils n'ont « rien à cacher » (participant 034). Ils ont aussi souligné leur volonté, en participant à l'étude, d'être transparents en ce qui concerne leurs sentiments et leurs intentions. Comme l'a dit le participant 001 :

Les vrais musulmans n'ont rien à craindre. [...] Si mon courriel ou mon téléphone [est] surveillé, ça ne me dérange pas. [Rires.] Ils peuvent le faire. Mais s'ils l'utilisent [de] façon appropriée, ça ne

me dérange pas. Je ne suis une menace pour personne. Je ne veux pas que quiconque puisse être une menace pour moi.

Selon un autre participant, « si vous ne faites honnêtement rien de mal, il n'y a pas à changer les points de vue de qui que ce soit [...] Je ne devrais rien avoir à changer » (participant 002). La plupart des participants étaient en fait disposés à partager – et l'ont fait en toute franchise – leurs points de vue sur des enjeux essentiels concernant leur quotidien, en disant qu'ils considèrent cela comme obligatoire :

Je partage mes sentiments et mes pensées avec tous ceux qui me le demandent. Je ne le fais pas spontanément, mais si vous le demandez je le fais. Je ne sens aucune pression de me taire. Mais j'éprouve un sentiment de responsabilité qui me vient de ma foi. [...] Pas en me battant, mais en me défendant [contre] une injustice ou une chose qui n'est pas juste et dont je suis témoin. (Participant 013)

Garder espoir. Pour finir, devant l'ampleur de l'islamophobie dans le climat politique actuel, l'espoir en l'avenir a été un thème commun parmi les participants. Presque toutes les entrevues se sont terminées sur une note positive, les participants méditant sur leurs préoccupations, mais aussi leurs espoirs en l'avenir. Comme l'a dit un participant :

J'ai de l'espoir [...] et je suis un homme positif. Je ne pense pas que les choses aillent aussi mal [...] du moins pas encore. Nous verrons ce qui va se passer avec la loi C-51 et jusqu'où le gouvernement ira avec [...]. Nous allons nous en sortir de cela en tant que communauté et nation. (Participant 042)

Pour d'autres, « ces choses qu'Harper fait et dit, et ça ne changera rien au fait que nous sommes chanceux et bénis de vivre dans une société sécuritaire et pacifique » (participant 048). Au final, le participant 044 a conclu en disant que :

À la fin, notre système de croyances veut qu'il y ait un Dieu. Qu'il y ait un jugement dernier [...] et que chaque âme devra se présenter devant Allah à ce moment-là pour rendre compte de tout ce qu'elle a fait et n'a pas fait. Et notre rôle consiste vraiment à avoir une bonne et solide relation avec Allah. C'est tout et c'est cela qui compte. Soyez juste une bonne personne. Et essayez d'établir un contact avec votre Créateur, essayez de lire davantage le Coran, essayez de faire le bien, [de] commémorer plus. Essayez de faire

cela. Car ceux qui souffrent dans le monde, à cause de tribulations, de dictateurs, s'ils sont patients et qu'ils persévèrent, ils pourront être récompensés au moment du jugement dernier pour leur patience et leur persévérance. Donc, nous souhaitons que cela ne le leur [soit] pas arrivé, mais cela peut les aider qu'à la fin, ils vont être récompensés. Donc ne pensez pas que vous devez être celui qui doit mener le bon combat. Laissez Allah en être le juge. Préoccupez-vous simplement de devenir une bonne personne.

Pour les participants, les messages positifs jouent un rôle important, vu l'impact des mesures de sécurité nationale et des pressions accrues sur la communauté musulmane au Canada.

Conclusion

Pour résumer, ce chapitre a commencé par expliquer de façon générale la perception des mesures de sécurité nationale qu'ont les hommes musulmans et non musulmans ayant participé à cette étude. Les données recueillies pendant la phase 1 montrent des différences statistiquement significatives entre les perceptions des musulmans (25n) et des non-musulmans (25n) des pratiques de collecte des données et des pratiques de surveillance employées par le gouvernement. Les résultats montrent que cela a des répercussions statistiques considérables sur les hommes musulmans, qui font face à un « effet dissuasif » sur les libertés civiles, notamment la liberté d'expression, de pensée, de mobilité et d'association. Depuis 2008, les conséquences négatives se font davantage ressentir chez les musulmans que chez les non-musulmans. J'ai examiné en profondeur ces différences quantitatives dans la phase 2, en menant des entrevues non-directives avec les hommes musulmans (20n). Ils ont alors discuté des perceptions et des expériences liées aux mesures de sécurité nationale et de leur impact sur leurs expériences subjectives, leur sentiment d'appartenance et leur identité. Les participants ont décrit les mesures de sécurité et de surveillance comme étant inefficaces et une source d'exclusion qui affecte, là encore, d'une façon disproportionnée les musulmans. L'« effet dissuasif » qui provoque la peur, la paranoïa, l'anxiété, la pression pour s'autocontrôler et changer son comportement et son identité, y compris son apparence physique, pour éviter une méfiance inutile, a été examiné en profondeur. Il faut mentionner ici les discussions des participants, qui portent sur les mesures menant à la radicalisation et sur la lutte contre l'extrémisme violent dans les communautés musulmanes. Les implications et l'importance

de ces thèmes seront explorées plus en détail dans le chapitre suivant.

Implications et conclusions

Introduction

L'étude avait pour but de déterminer l'impact de la technologie de surveillance et des mesures de sécurité nationale (comme les certificats de sécurité) sur les hommes musulmans, leur vie quotidienne et leur sentiment d'identité et d'appartenance. Les objectifs de cette recherche consistaient plus spécifiquement à déterminer si l'adoption de lois et autres mesures de sécurité a eu des répercussions sur la connaissance et la conscience des pratiques de surveillance, la perception de la citoyenneté et de l'appartenance, et la peur (l'« effet dissuasif »). Le cas échéant, qu'est-ce que ces personnes ont changé dans leur comportement ? Pour répondre à ces questions, cette étude a utilisé une approche en deux parties faisant appel à des méthodes explicatives mixtes : la partie I a employé des techniques quantitatives (sondage, n=50) pour évaluer les distinctions entre les perceptions qu'ont les musulmans (n=25) et les non-musulmans (n=25) des mesures de surveillance et de sécurité, et de noter tout changement temporel. L'utilisation d'un sondage avait pour but de déterminer si l'introduction des lois et autres mesures de sécurité a eu des effets différents sur les musulmans et les non-musulmans. Ces résultats ont été explorés grâce aux méthodes qualitatives durant la phase 2, laquelle a consisté à mener des entrevues non directives (n=20) qui ont exploré les perceptions qu'ont les hommes musulmans de la surveillance et de la sécurité, leur impact sur la vie quotidienne de ses hommes, ainsi que sur leur sentiment d'identité et d'appartenance. Les conclusions et les implications de cette étude sont essentielles pour nous permettre de comprendre comment les mesures de sécurité nationale façonnent les populations marginalisées et se répercutent sur elles. Comme Lyon (2003) l'indique, il existe peu d'études empiriques sur les « conséquences non intentionnelles » des mesures de sécurité, surtout

sur les façons dont les méthodes et les technologies de surveillance renforcent la division sociale et les sentiments d'exclusion dans les communautés musulmanes et/ou arabes. Selon Razack (2008), on ne sait pas jusqu'à quel point ces mesures différencient les « initiés » des « marginaux. » L'étude comble cette lacune en fournissant des preuves empiriques de la façon dont les hommes musulmans sont étiquetés en tant que « marginaux » et des « conséquences imprévues » qui en découlent.

Résumé des conclusions

Pour commencer, il est important de souligner que la collecte de données a commencé en 2015, durant le mandat du gouvernement conservateur de l'ancien premier ministre Stephen Harper, et s'est terminée en décembre 2016, quelques mois après que les libéraux de Justin Trudeau ont pris le pouvoir. Pendant ce temps-là, des projets de loi controversés, incluant C-51,¹ C-24² et S-7,³ ont été proposés et débattus, quoique de façon minimale. Ce n'est qu'une fois la collecte de données terminée (décembre 2015) que le gouvernement libéral a annoncé son intention d'abroger, de réviser ou de révoquer ces lois.⁴ Les conclusions de l'étude reflètent donc les peurs et les préoccupations des participants à un moment où la menace que laissaient planer ces lois était plausible et réaliste.

Dans la phase 1, celle du sondage, les conclusions font une distinction très nette entre l'impact des mesures de surveillance et de sécurité sur les hommes musulmans (HM) et les hommes non musulmans (HNM), notamment concernant les changements comportementaux qui en découlent. Ces conclusions sont conformes à d'autres études selon lesquelles les politiques antiterroristes canadiennes, britanniques et américaines ont des effets inégaux, les musulmans/arabes ressentant des conséquences négatives que ne vivent pas les non musulmans/arabes. (Wilke et Willis, 2008). La présente étude apporte une contribution unique en se concentrant exclusivement sur le contexte canadien.

-
1. Pour plus de renseignements, voir <http://www.cbc.ca/news/politics/trudeau-track-er-anti-terrorism-bill-1.3586337>
 2. Pour plus de renseignements, voir <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/liberals-to-repeal-citizenship-law-bill-c-24-immigration-minister/article28861630/>
 3. Pour plus de renseignements, voir <http://news.nationalpost.com/news/canada/canadian-politics/barbaric-cultural-practices-bill-to-criminalize-forced-marriage-tackle-honour-killings-set-for-final-vote>
 4. Mais au moment de la rédaction de l'étude (février 2018), des changements importants devaient être apportés à ces mesures.

Les conclusions fournissent une preuve empirique de peur, de suspicion et d'anxiété accrues ressenties d'une façon disproportionnée par les hommes canadiens musulmans. Cet « effet dissuasif » des mesures de surveillance et de sécurité est statistiquement plus significatif chez les HM que chez les HNM. Les HM font davantage attention à leur mobilité, à leur association avec d'autres, à leur participation à des événements communautaires et à leur apparence physique. Dans le monde numérique, les HM sont plus réticents à commenter des sujets particuliers de vive voix ou au téléphone. Et ils font nettement plus attention à ce qu'ils disent et aux recherches qu'ils font en ligne. Les HM prennent plus de précautions pour couvrir leurs activités en ligne, mais ils sont étonnamment moins susceptibles que les HNM d'utiliser des mots de passe sur leurs appareils électroniques. Ces conclusions peuvent signifier que les musulmans sont simplement en train de montrer qu'« ils n'ont rien à cacher » en n'employant pas de mot de passe.

Les réponses indiquent aussi que cet « effet dissuasif » s'est accentué depuis les sept dernières années, les HM se souciant de plus en plus de leur droit au respect de la vie privée et à leurs libertés d'expression, de pensée et d'association. Invités à se rappeler comment ils se sentaient il y a sept ans (et la mémoire n'étant pas infaillible), les HM ont dit qu'ils sont plus conscients du respect de leur vie privée avec leurs appareils électroniques maintenant que par le passé. Même s'ils évitent encore d'utiliser des mots de passe, les HM ont indiqué qu'ils désactivent les GPS, camouflent leur activité Internet, s'abstiennent de partager des photos et des renseignements personnels et limitent le genre d'applications et de sites Web qu'ils utilisent. Ces constatations ne sont pas surprenantes étant donné l'intensification des techniques de surveillance visant les musulmans au cours de la dernière décennie ; l'introduction de lois et de projets de loi controversés ; les débats sur la sharia qui se sont tenus de 2003 à 2008 ; la question du *hijab* et des accommodements religieux au Québec en 2013 ; la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares (projet de loi S-7), le projet de loi sur la double citoyenneté (C-24) et le projet de loi antiterroriste (C-51) en 2015. Bien que certaines de ces mesures ont été abandonnées depuis, elles ont soumis les musulmans du Canada à plus d'attention et de contrôle. Ces mesures seront discutées en détail plus loin et seront accompagnées d'un résumé des conclusions de la phase 2, à savoir les entrevues non directives avec les hommes musulmans.

Certificats de sécurité. Cette étude avait pour objectif initial de dé-

terminer l'impact spécifique des certificats de sécurité. Mais le fait que seulement la moitié des participants étaient familiers avec la procédure révèle que les certificats de sécurité demeurent relativement inconnus parmi la communauté musulmane/arabe. Les participants qui les connaissaient étaient toutefois très au fait des particularités des certificats et très critiques à leur endroit. Leurs arguments ont reflété ceux de nombreux activistes, universitaires et experts juridiques pour qui les certificats sont non démocratiques, inefficaces et excessifs, et violent les libertés civiles.

Autres mesures. Contrairement aux certificats, tous les participants ont déclaré être au courant des autres mesures visant la population musulmane/arabe : les projets de loi C-51, C-24 et S-7. Ces mesures ont suscité un vaste débat et une controverse considérable et, comme indiqué plus haut, aucun amendement n'a été passé et aucune abrogation a pris place pendant mon étude (Hall 2016). Les participants ont considéré ces mesures comme une réponse préventive au terrorisme intérieur ou international. Ils ont affirmé que la définition exacte du terrorisme suscitait beaucoup de désaccord. La plupart trouvaient que la signification du terme pouvait varier selon la race, le sexe et la religion. Par exemple, ils ont affirmé que l'étiquette « terroriste » ne s'appliquait qu'aux personnes motivées par la religion et d'origine musulmane/arabe. Des crimes similaires commis par des non musulmans/arabes sont définis autrement, les personnes étant considérées comme « mentalement instables, » comme c'est le cas d'Anders Breivik ou d'Adam Lanza. Si « un Blanc tue 30 enfants, c'est [un acte de] terrorisme, mais on en fait un problème de santé mentale en disant que la personne [est] psychologiquement inadaptée » (participant 002).

Médias. Les certificats de sécurité et autres politiques comme le projet de loi C-51 ne sont pas des entités autonomes. Les participants ont soutenu au contraire qu'ils vont de pair avec les médias à sensation et la rhétorique politique qui consiste à promouvoir l'islamophobie et la peur de l'Autre. À mon étonnement, beaucoup de répondants ont commenté le rôle des médias dans la vie des participants. Presque tous ont critiqué les médias en disant qu'ils promeuvent une image négative et stéréotypée des musulmans et des Arabes en tant que terroristes :

S'il arrive quelque chose [et] que c'est associé au terrorisme, ils [les médias] montrent des gens [...] en train de prier dans une mosquée [...] [ou] une femme qui porte un *hijab* ou un homme avec une barbe [...] Quelqu'un qui ne connaît rien de l'islam fera

le lien entre la mosquée ou les musulmans et le terrorisme. (Participant 033)

Rhétorique et discours politiques. Outre les médias, l'impact de la rhétorique et des discours politiques s'est avéré un thème important dans les réponses, les participants estimant que l'islamophobie en a été alimentée, voire encouragée. Ils ont mentionné des situations connues où des politiciens ont utilisé la politique pour soutenir des initiatives politiques, notamment des propos comme : « l'islamisation demeure la principale menace » (CBC 2011) et « [le *hijab*] [...] est enraciné dans une culture qui est contre les femmes [...] c'est inacceptable pour les Canadiens, inacceptable pour les femmes canadiennes » (Chase 2015) et des allusions comme quoi les mosquées seraient le terreau du terrorisme (Payton, 2015). Un tel langage est « très troublant pour beaucoup de gens » (participant 046).

Race et citoyenneté. Les conclusions de cette étude montrent que les mesures de sécurité ont un impact disproportionné entre les musulmans et les non-musulmans, mais elles apportent une contribution importante à la littérature dans ce cas-ci en soulignant que les mesures de surveillance et de sécurité ont un impact disproportionné même parmi les groupes musulmans/arabes. En fait, les musulmans ayant participé à l'étude qui ont la citoyenneté canadienne ou qui sont des Canadiens de deuxième, troisième, ou de plus ancienne génération ne subissent pas la même discrimination que les nouveaux arrivants ou les non-citoyens. Ils sont plus assimilés ou sont en retrait des expériences des nouveaux arrivants, sur le plan économique, social ou spatial, il se peut donc qu'ils ne vivent pas les mesures de la même façon. Il est aussi possible qu'ils sachent mieux naviguer entre les différents contextes impliquant du racisme ou de la discrimination. En outre, les musulmans/arabes au teint clair « se font souvent passer pour des Blancs » afin d'échapper à la discrimination (qu'ils craignent). Par exemple, un participant au teint clair a déclaré que « si je n'étais pas Blanc, je pense que ce serait plus difficile. » Ironiquement, tous ont dit qu'ils avaient peur d'être relégués au statut de citoyen de deuxième classe, pas seulement à cause du projet de loi C-24, qui permettrait au gouvernement de révoquer la citoyenneté canadienne des binationaux accusés de terrorisme, mais aussi en raison de la discrimination qu'ils vivent au quotidien : le racisme institutionnalisé qui prévaut dans les médias, la politique et la société. Par conséquent, bien que les expériences subjectives des mu-

sulmans / arabes varient selon la race, le sexe, la citoyenneté et la classe, ils se heurtent encore à des barrières considérables en tant que groupe.

Changements comportementaux. Malgré ces différences, tous les participants musulmans ont indiqué avoir changé de comportement, limité leurs déplacements et ont indiqué s'être présentés d'une façon qui leur permet de se « fondre » et d'éviter de se démarquer en ligne et hors ligne. Dans le monde réel, il est plus difficile de cacher son identité, de sorte que « l'effet dissuasif » est plus grand et a des implications plus étendues. En fait, pour rendre leur identité musulmane/arabe plus discrète, les participants ont choisi de ne pas trop laisser pousser leur barbe ou de ne pas porter de *thobe* en public. Ils ont aussi dit avoir mis en garde les femmes de leur famille qui portent un *hijab* ou de craindre pour elles.⁵ Les participants ont aussi indiqué qu'ils évitent de se déplacer seuls la nuit ou de se sortir avec trois ou quatre autres musulmans, car ce sont, selon les promoteurs du projet de loi C-51, des indicateurs de comportements jugés suspects (CCLA 2015). C'est notamment le cas des musulmans plus « à risque » (c.-à-d. qui ne sont pas des citoyens à part entière et/ou qui ont un teint plus foncé, correspondant aux stéréotypes musulmans/arabes). Le participant 020 a conseillé de « garder la barbe courte et ne pas se montrer en public avec une *thobe* ou une *kurta*. » De tels changements sont nécessaires, estiment les participants, car :

Il y a toujours la peur de subir un contrecoup, d'être perçu négativement ou traité avec rudesse [...] Ce n'est pas tant le fait d'éviter d'être perçu comme un musulman que [de] ne pas mettre de l'avant son identité musulmane, de ne pas la vivre pleinement.
(Participant 020)

Les participants ont essentiellement dit, « Vous devez vous fondre. Ne vous démarquez pas » (participant 042).

Radicalisation. Les participants musulmans ont exprimé un ressentiment grandissant à l'égard du gouvernement pour ses messages racistes et discriminatoires. Outre la peur et la paranoïa, les pratiques de surveillance et de sécurité ont créé, selon les participants, un « effet

5. Cette peur et cette préoccupation à propos des femmes de leur entourage est intéressante, car elles s'incluent au discours sur le corps des musulmanes. Il ne faudrait toutefois pas y voir un acte de paternalisme ; au contraire, étant donné les incidents hautement médiatisés où des musulmanes ont été attaquées et/ou se sont fait arracher leur hijab, les menaces visant le corps des musulmanes sont très réelles.

dissuasif » poignant qui engendre un sentiment d'impuissance chez les jeunes musulmans. Bien qu'il s'agisse d'une perspective très controversée, les participants à l'étude ont majoritairement affirmé que cette impuissance peut contribuer à la radicalisation des jeunes. Selon eux, cette radicalisation a différentes explications. Les jeunes musulmans nés au Canada ont passé l'essentiel de leur vie, depuis les événements du 11 septembre, à se heurter aux stéréotypes présents dans les médias et la société. Même les nouveaux arrivants sont au courant de l'islamophobie, soit parce qu'un crime haineux a été commis dans leur communauté ou parce qu'ils ont entendu parler des politiques comme les certificats de sécurité ou des projets de loi C-51, C-24 ou S-7. La présence d'agents du renseignement (SCRS ou GRC) et d'informateurs dans les mosquées a aussi beaucoup nui aux communautés musulmanes et à leurs relations avec les autorités du maintien de l'ordre et le gouvernement :

Ils [le SCRS] se présentent à la mosquée quand je prie et demandent aux Frères ce qu'ils savent de moi. Ils communiquent avec mes collègues pour leur poser des questions à mon sujet. Ils m'appellent au travail. Ils insistent pour que je les appelle et leur signale tout ce qui est suspect [...] Et ils parlent à ma femme quand je ne suis pas à la maison. C'est un manque de respect [...] Ils me demandent essentiellement de collaborer, mais pourquoi devrais-je le faire ? Pour qu'ils puissent harceler d'autres musulmans innocents ? (Participant 017)

Selon les participants, de telles activités amènent les jeunes à devenir désenchantés de l'État, à avoir le sentiment que le Canada est « contre eux » ou que les Canadiens sont antimusulmans. Ces mesures s'apparentent « au message que des groupes comme l'État islamique et Al-Qaïda essaient de faire passer depuis longtemps, autrement dit 'Vous n'avez pas compris ? L'Occident est en guerre contre vous' » (participant 044). Selon le participant 002 :

Cela pourrait arriver et ils deviennent alors actifs [radicalisés]. Quand vous êtes influencé [par les mesures de sécurité], que vous y ayez été confronté ou non par le passé [...] [vous vous dites] « je suis d'accord avec ces types. » C'est ce qui peut arriver – je peux devenir un fondamentaliste de l'État islamique – mais ce n'est pas le cas, je ne vais pas le faire.

Patriotisme. Malgré les implications négatives des mesures de sur-

veillance et de sécurité sur les expériences subjectives des hommes musulmans décrites ci-dessus, cette étude a montré que les participants musulmans sont profondément patriotes – ils ont loué le multiculturalisme canadien et ont dit avoir nettement conscience de l'identité canadienne. Certains ont précisé que leur sentiment d'appartenance envers le Canada pâtit des pratiques xénophobes, mais la majorité ont déclaré cultiver leur identité canadienne en utilisant des identités composées, par exemple « je suis d'abord Canadien et ensuite Afghan » (participant 013).

Terrorisme et islam. Curieusement, la plupart des participants ont fait allusion, vers la fin de leur entrevue, à la contradiction entre le terrorisme et l'islam ; ils ont également manifesté leur frustration à l'égard des stéréotypes ordinaires et leur désir de « nettoyer » l'islam de ces faussetés. La promotion de l'islam en tant que religion pacifique et tolérante a amené la plupart des participants à exprimer leur foi en l'avenir.

Interprétation des conclusions

Les résultats du sondage montrant que les mesures de surveillance et de sécurité n'ont pas le même impact sur les hommes musulmans et non musulmans dans cette étude correspondent aux préoccupations des groupes et des chercheurs/chercheuses qui craignent que les musulmans ne subissent des conséquences particulières à la suite des mesures de surveillance et de sécurité, notamment de la suspicion, de la discrimination, de l'hostilité et des attaques. Comme l'indiquent les études et la littérature connexes, cela amène les musulmans/arabes à être plus anxieux, craintifs, inquiets et préoccupés par leur sécurité personnelle (Abu-Ras et Abu-Bader, 2008, 2009 ; Abu-Ras et Suárez, 2009 ; Alvi 2003 ; Akram 2002 ; Brown, Abernethy, Gorsuch, et Dueck 2010 ; Cainkar 2004, 2010 ; Conseil des relations américano-islamiques [CAIR] 2005 ; rapport spécial du MSRG 2004 ; Singh, 2002). Le principe de « surveillance racialisée » avancé par Browne est aussi évident, car l'instauration de la surveillance réaffirme les limites, les frontières et les corps en fonction de la race (2015, 15). Les constatations, qui sont plus spécifiques au contexte canadien, font écho au point de vue de Wilke et Willis (2008) que les politiques antiterroristes du Canada (avec celles de la Grande-Bretagne et des États-Unis) n'ont pas le même impact sur tout le monde. Les non-citoyens, notamment les musulmans et les minorités ethniques, sont les plus affectés par « la surveillance accrue,

la détention préventive, les transferts arbitraires et autres politiques similaires » (Wilke et Willis 2008, 33). La présente étude est la seule connue qui compare les expériences des hommes musulmans à celles des non-musulmans dans le contexte canadien. Il est nécessaire de faire davantage d'études sur les expériences subjectives de chaque groupe.

L'interprétation suivante est basée sur les données provenant des entrevues qualitatives, car elles fournissent une mine d'information sur l'impact des mesures de sécurité et de surveillance sur les hommes musulmans.

Insécurité de l'État. Comme mentionné dans les chapitres précédents, la sécurité, dans le domaine de la sociologie politique de l'international, est une question de sacrifice : la sécurité d'un groupe engendre l'insécurité d'un autre. Dans le contexte de l'étude actuelle, on peut soutenir que la sécurité de l'État canadien dépend de l'insécurité des hommes musulmans. Un participant a déclaré que « l'introduction des certificats de sécurité me cible et cible les gens comme moi [...] [alors que] les certificats les protègent [les Blancs] » (participant 002). Selon les participants à cette étude, la sécurité des non-musulmans favorise l'insécurité des musulmans. Tel que souligné précédemment, le principe de l'(in)sécurisation illustre les conséquences et les implications de la sécurisation, notamment l'insécurité pour l'État et le citoyen (Balzacq et al. 2010). D'après les participants, cette insécurité est favorisée par les effets nuisibles des médias et de la rhétorique politique. Ils estiment que les médias et les politiciens doivent « arrêter d'isoler la communauté musulmane [...] si le gouvernement veut vraiment éliminer le terrorisme avec des véritables leaders au sein de la communauté, et non des leaders 'autoproclamés' qui attisent les revendications islamophobes, ce qui amènera plus de division et de polarisation » (participant 030). Les médias et les politiciens envoient essentiellement aux musulmans un message disant :

« Attention à ce que vous faites » [...] Si je fais quelque chose de moins bien, vaguement illégal, je serai déporté [...] Quand je vois ce genre de merde arriver [...] à des personnes que je connais, c'est injuste, c'est triste [...] C'est une injustice parce que nous sommes innocents. Ces mesures, elles ne font que nuire à la communauté musulmane et nous font mal. Elles ne nous protègent pas. (Participant 034)

Rôle des médias. L'affirmation des participants selon laquelle les

médias encouragent les stéréotypes racistes des musulmans/arabes ne devrait pas surprendre étant donné que l'imaginaire raciste de l'Autre est véhiculé dans les médias de masse occidentaux depuis longtemps. Les musulmans sont traités comme une masse homogène violente, non civilisée et intrinsèquement opposée aux idéaux occidentaux.⁶ On retrouve de tels portraits dans les actualités (voir Dixon et Williams 2015 ; Nacos et Torres-Reyna 2007 ; Powell 2011), dans les films et à la télévision (voir Alsultany 2012 ; Shaheen 2009), et même dans les jeux vidéo (voir Dill, Gentile, Richter et Dill 2005 ; Šisler 2008).

Selon les participants et les chercheurs, les stéréotypes négatifs ont pour effet de cultiver les attitudes négatives envers les musulmans (ex. Das, Bushman, Bezemer, Kerkhof et Vermeulen 2009 ; Kalkan, Layman et Uslaner 2009 ; Nisbet et al. 2009 ; Saleem et Anderson 2013). Et d'après une étude récente, ce sont les attitudes négatives consistant à traiter les musulmans de terroristes qui amènent le public à soutenir les interventions politiques et militaires dans les pays musulmans (Saleem, Prot, Anderson et Lemieux 2015). Rappelons-nous ici des exhortations à « sauver les musulmans » de « l'homme musulman dangereux » (Abu Lughod 2002). Saleem, Prot, Anderson et Lemieux (2015) ont même fait une association positive entre l'exposition publique aux portraits des médias qui représentent les musulmans comme des terroristes et le soutien des politiques publiques qui nuisent aux musulmans au pays et à l'étranger.

En outre, l'exposition des individus à des reportages antimusulmans a accru la perception voulant que les musulmans soient agressifs et le soutien en faveur de restrictions civiles rigoureuses à l'endroit des Américains musulmans (Saleem, Prot, Anderson et Lemieux 2015). Les études montrent que l'association entre les musulmans/arabes et le terrorisme dans les médias est suffisamment forte pour que même de subtiles allusions au terrorisme éveillent implicitement des sentiments négatifs à l'égard des musulmans/arabes (voir Park, Felix et Lee 2007 ; Saleem et Anderson 2013). En fait, même les allusions au terrorisme sans référence directe aux musulmans/arabes augmentent les préjugés implicites envers eux (Saleem et Anderson 2013).

Rôle de la rhétorique politique. Outre le racisme présenté dans les médias, les participants affirment que l'emploi d'un langage raciste et discriminatoire par les politiciens fait du tort. Une position qui est re-

6. Voir *Reel Bad Arabs: How Hollywood Vilifies a People* (Media Educ. Found. 2001).

prise par d'autres universitaires. En fait, le Conseil national des musulmans canadiens (CNMC) et l'Association canadienne des avocats musulmans (CMLA) ont été « profondément troublés » par le sous-entendu de l'ancien premier ministre Stephen Harper que les mosquées sont des endroits où le terrorisme est défendu ou encouragé.

Aux États-Unis, les politiques antimusulmanes jouant avec la peur sont plus directes. Pendant les primaires présidentielles américaines de 2015-2016, les candidats républicains ont attisé la peur des musulmans en déclarant entre autres que « je ne soutiendrais pas l'idée de mettre un musulman à la tête de cette nation » (Pengelly 2015) et que les musulmans devraient être « temporairement » interdits d'entrer au pays (Trump 2015). De tels propos divisent à coup sûr et ont de sérieuses ramifications pour tous les musulmans (et ceux qui sont perçus comme étant musulmans, ex. les sikhs). Une étude de la Bridge Initiative à l'Université Georgetown a notamment établi un lien entre les attaques antimusulmanes contre des personnes et des institutions et la rhétorique antimusulmane dans la campagne présidentielle de 2016. Les conclusions montrent que la violence contre les musulmans a augmenté après une telle rhétorique. Durant les neuf mois qui ont précédé la saison électorale, il n'y a eu que deux attaques antimusulmanes ; leur nombre est passé à 53 rien qu'en décembre 2015, après que le candidat républicain à la présidence (et président en poste) Donald Trump a réclamé une « interdiction des musulmans » dans la foulée des attaques de San Bernardino (Bridge Initiative Team 2016).

Les participants affirment que la rhétorique médiatique et politique nuit aux expériences quotidiennes des musulmans/arabes. Outre les tropes utilisés par les médias et les discours racistes, les initiatives du gouvernement comme les certificats de sécurité et les projets de loi (C-51, C-24 et S-7) régissent (in)directement le comportement préventif, ce dont tous les participants sont conscients. En fait, les discussions avec les participants soulèvent deux implications importantes des politiques et des sentiments antimusulmans évoqués plus tôt : leur effet sur les expériences subjectives des personnes; et leur impact sur la sécurité de l'État (discuté dans des sections ultérieures).

Réglementation du comportement par le biais de la loi et des politiques. Le fait que les participants soient conscients des mesures (proposées) et qu'ils les associent au soutien d'une même démarche islamophobe que celle des certificats de sécurité offre un constat intéressant. L'utilisation d'un langage vague par les politiciens et les profes-

sionnels en sécurité (notamment les organismes du maintien de l'ordre, comme la GRC) pour soutenir ces mesures est un aspect essentiel de la façon dont les mesures sont appliquées et perçues. Par exemple, en 2015, l'Association canadienne des libertés civiles (ACLC) a soutenu que le manque de consensus sur le mot « terrorisme » et la définition vague proposée dans la nouvelle *Loi antiterroriste* (projet de loi C-51) ne feront que compliquer les choses. L'ACLC a soutenu que la protestation pacifique conduite par une seule personne dans une société démocratique peut être considérée comme une « offense terroriste en général » par un autre. Les « effets dissuasifs » qui en résultent ont été prédits par des universitaires comme Roach (2011) et les groupes de défense des libertés civiles. L'impact de ces initiatives va probablement augmenter la peur, l'anxiété et l'insécurité parmi les musulmans (Abu-Ras et Abu-Bader 2008, 2009 ; Abu-Ras et Suárez 2009 ; Alvi 2003; Akram 2002; Brown, Abernethy, Gorsuch et Dueck 2010 ; Cainkar 2004, 2010 ; Conseil des relations américano-islamiques [CAIR] 2005 ; rapport spécial du MSRG 2004; Singh 2002).

Les participants qui étaient au courant des certificats de sécurité ont soutenu (tout comme les activistes, les universitaires et les spécialistes en droit) que les certificats sont des atteintes non démocratiques à leurs libertés civiles, en plus d'être inefficaces et excessifs. Ils estiment que les certificats obéissent à des motifs politiques et sont basés sur la culture de la peur (Aiken 2007 ; Roach 2011), faisant écho à la critique de Bell (2006) qui tenait le même discours (Aiken 2007 ; Roach 2011). Cette étude apporte une contribution distincte du fait que les critiques proviennent d'individus personnellement menacés par la procédure : des hommes musulmans « à risque. » Un participant, qui est un résident permanent, a déclaré craindre que « l'introduction des certificats de sécurité me cible et cible les gens comme moi [...] [alors que] les certificats les protègent [les Blancs] » (participant 002). Un tel commentaire montre la subtilité des certificats de sécurité : leur but est de susciter la peur et la conformité ; autrement dit, gouverner la population d'hommes musulmans et la rendre docile. Tel que soutenu dans les chapitres précédents, les certificats de sécurité sont une forme de contrôle biopolitique.

Internement de la psyché. La preuve du recours à ces mesures comme outil biopolitique a été confirmée par le témoignage de participants affirmant que les musulmans/arabes évitent de se déplacer seuls la nuit ou d'être en groupes de trois ou quatre, car ce sont, selon les pro-

moteurs du projet de loi C-51, des indicateurs de comportements jugés suspects (ACLC 2015). C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les musulmans plus « à risque » (c.-à-d., ceux qui ne sont pas des citoyens à part entière et qui ont un teint plus foncé, correspondant aux stéréotypes musulmans/arabes).

Le fait que les participants évitent d'adopter leur comportement ordinaire et typique car considéré comme « risqué » rappelle le terme d'« internement de la psyché » de Naber (2006, 240). Le terme fait référence à la « culture de la peur » qui est créée par les politiques et les sentiments hostiles aux musulmans/arabes entraînant un « internement de la psyché » au sein des communautés (Naber 2006, 240). Comme Jamil et Rousseau (2012) le suggèrent, l'intériorisation de la peur dans les communautés minoritaires doit être approfondie. En fournissant une explication ethnographique de la façon dont les hommes musulmans/arabes y réagissent dans le contexte canadien, mon étude décrit en détail la crainte qu'ont les participants que des caractéristiques physiques sans importance, comme la longueur de la barbe, ne soient racialisées et stigmatisées. Ces constatations démontrent précisément comment la peur et la suspicion de l'Autre leur « colle » au corps, les transformant en objets de la peur, interchangeables avec d'autres corps (Ahmed 2004, 127-8). Ces conclusions démontrent aussi comment l'homme musulman désire être perçu comme un « bon musulman, » en évitant de porter des vêtements distinctifs en public. Contrairement au trope du « bon musulman » employé par Ramadan (2012), les participants pratiquent ici ouvertement leur religion et observent leur foi. La différence semble résider dans le fait que les participants doivent surveiller leur apparence extérieure pour des raisons de sécurité personnelle (ex., ils ne veulent pas être attaqués lorsqu'ils portent une *thobe*, ce qui a été le cas d'autres musulmans) plutôt que pour des questions d'acceptation et d'assimilation sociale.

Race et citoyenneté. Certains participants musulmans considèrent que ces mesures créent une citoyenneté de deuxième classe, ce qui a également été documenté dans des travaux universitaires sur l'islamophobie et la politique. Comme Butler le soutient, les discours sur l'islamophobie et la peur contribuent à renforcer un sentiment de *nous* contre *eux*, ce qui mobilise et consolide différents publics et alliances stratégiques (2010). Selon Grandin (2009), dans une ère néolibérale, l'« État sécuritaire » fabrique l'islamophobie en partie pour se renforcer, pour isoler et évincer les « mauvais musulmans » de l'espace public

(Razack 2008). Il en résulte la création d'une citoyenneté de deuxième classe, un groupe qui se voit empêché d'obtenir les privilèges associés à cette citoyenneté et les conditions nécessaires pour l'obtenir. Volpp soutient aussi que depuis les attaques du 11 septembre, empêcher les Américains musulmans de passer pour des Américains ordinaires a « hanté leur capacité à profiter de la citoyenneté comme ils en ont le droit » (2002). Les travaux d'Ali décrivent aussi la façon dont l'islamophobie confirme le statut de citoyens de deuxième classe pour les musulmans américains (2012).

Radicalisation. Du fait des politiques mentionnées précédemment et des expériences globales de la discrimination, beaucoup de participants ont prédit que les jeunes vont devenir déçus du sentiment que le Canada est « contre eux » ou que les Canadiens sont antimusulmans. C'est précisément le genre de message de recrutement que les groupes terroristes comme l'État islamique ou Al-Qaïda utilisent pour promouvoir la radicalisation. Le rapport hypothétique entre l'intensification de la surveillance et des pratiques de sécurité sur la radicalisation des jeunes au sein de la communauté canado-musulmane est un problème qui doit être étudié de toute urgence.

Identité et appartenance canadiennes. L'impact des mesures de sécurité nationale, notamment les certificats de sécurité et les projets de loi C-24 et C-51, sur l'identité et le sentiment d'appartenance des participants a aussi été relevé dans d'autres études. Les participants ont utilisé, par exemple, des identités doubles, comme c'est le cas du participant 013 qui a affirmé « je suis d'abord Canadien et ensuite Afghan, » ce qui rappelle la position de Morrison selon laquelle le sujet américain ou canadien dominant est blanc et quiconque se situe en dehors de cette identification raciale doit ajouter « une série de traits d'union » pour avoir la permission d'utiliser ce titre d'appartenance nationale (1992, 47). Dans cette étude, presque tous les participants se sont identifiés non comme des Canadiens, mais par identité composée. L'emploi des identités doubles peut être considéré selon la perspective des travaux de Cainkar, qui suggère que le climat de peur et d'anxiété qui régnait après le 11 septembre menace le sentiment d'appartenance et de citoyenneté des musulmans/arabes (2009). C'est pourquoi les musulmans prennent une identité hybride ou double pour des besoins d'acceptation sociale ou pour réduire les risques d'être identifiés strictement comme Autre. C'est plausible, étant donné que Jamil et Rousseau affirment que la peur et la suspicion à l'égard de leurs identités musulmanes sont le

fruit d'une internalisation de la méfiance ; le fait d'avoir une identité canado-musulmane (plutôt que strictement afghane ou musulmane) procure non seulement une appartenance nationale, mais aussi un sentiment de sécurité, par le fait de diminuer la menace de l'altérité (2012).

Dans une étude de l'Environics Institute datant de l'automne 2015, dont les conclusions sont similaires à celles qui sont présentées ici, les musulmans ont déclaré majoritairement qu'ils étaient fiers d'être Canadiens (83 pour cent), que les musulmans au Canada sont mieux traités que dans les autres pays occidentaux (84 pour cent) et qu'ils sont convaincus que le nouveau gouvernement (libéral) va contribuer à améliorer les relations entre les musulmans et les non-musulmans (90 pour cent) (Environics Institute 2015). Toutefois, l'étude a aussi montré que la prochaine génération de musulmans va se heurter à plus de discrimination et de stéréotypes qu'aujourd'hui, en faisant remarquer qu'un musulman sur trois a fait l'objet de discrimination (Environics Institute 2015). Comme les données tirées des entrevues et de l'étude d'Environics le démontrent, les expériences des Canadiens musulmans sont mitigées et ne peuvent pas être homogénéisées comme étant entièrement positives ou négatives.

Les entrevues menées pour les besoins de la présente étude démontrent une volonté parmi de nombreux musulmans canadiens d'adopter une attitude positive et de rejeter la xénophobie. Mais cela nous rappelle que la xénophobie fait partie du tissu canadien, une tribulation que les groupes d'immigrants antérieurs ont connu et – du moins dans une certaine mesure – surmonté (c'est notamment le cas des Chinois, des Japonais, des Italiens, etc.). Le fait que les participants soient conscients qu'ils servent de « boucs émissaires politiques » dans la société rend ce constat d'autant plus étonnant. En outre, leur désir d'avoir un plus grand engagement gouvernemental et un dialogue plus étroit avec les communautés musulmanes pour contrer la radicalisation et la violence montre que la plupart des participants gardent une certaine confiance dans la *bonne foi* de l'État Canadien. Le désir d'une plus grande transparence et imputabilité exprimé par les participants, non seulement de la part du gouvernement envers les groupes musulmans, mais aussi au sein des communautés musulmanes et le fait qu'ils suggèrent qu'Internet soit utilisé pour promouvoir un contre-discours à l'islamophobie témoigne davantage de leur engagement (et de leur reconnaissance de l'influence potentielle du monde numérique).

Même si les suggestions du sondage plus général d'Environics laisse entendre que la prochaine génération de musulmans va connaître plus

de discrimination (2015), les participants à mon étude étaient, en somme, optimistes. Ils ont trouvé que le virage vers un gouvernement plus libéral et l'engagement citoyen accru des musulmans se traduirait par une représentation plus équitable et plus inclusive et, par la suite, par des politiques plus éclairées.

Recommandations

Les recommandations ci-dessous portent sur les niveaux d'élaboration des politiques fédérales, car les mesures de sécurité et de surveillance (certificats et projets de loi) sont établies au niveau fédéral. Des initiatives locales susceptibles d'être menées par les collectivités sont aussi suggérées. Les changements apportés aux politiques fédérales, qui tiennent compte des libertés civiles et de la dignité des personnes, indépendamment de la race, de la religion, du sexe, de l'orientation sexuelle ou de la citoyenneté, devraient être pris en considération et les politiques qui ciblent (in)directement des groupes spécifiques devraient être reformulées.

Un élément important d'un tel changement est l'examen du rôle de la rhétorique politique pour promouvoir le sentiment antimusulman. Selon les universitaires, les actes de langage sont intrinsèquement liés à la sécurité (Balzacq et coll. 2010). Quand les dirigeants politiques emploient des mots comme « islamisme » ou qualifient les lieux de culte de « terreaux du terrorisme, » les ramifications de ces propos peuvent engendrer plus d'insécurité au sein des communautés musulmanes et de la société en général. Les dirigeants politiques (et ceux qui rédigent leurs discours) devraient être conscients des dangers d'un tel étiquetage inapproprié, tant pour eux-mêmes que pour la population canadienne en général, qu'ils soient musulmans ou non-musulmans.

Il faut aussi tenir compte du rôle que jouent les médias dans la promotion de l'islamophobie. Selon les conclusions formulées plus haut, au lieu de céder à la provocation que pratiquent à présent de nombreux journaux (et réseaux sociaux), les médias pourraient s'opposer aux attitudes antimusulmanes. Une opinion plus équilibrée des musulmans permettrait de réduire la perception des musulmans comme violents (Bacha 2011). Saleem, Prot, Anderson et Lemieux suggèrent que mêmes des brèves séquences d'actualité, des dessins animés, de la publicité ou des films qui dénoncent les stéréotypes pourraient avoir un impact sur les préconceptions stéréotypées à propos des musulmans et réduire, du moins provisoirement, le soutien apporté aux politiques publiques

antimusulmanes (2015). De brefs messages anti stéréotypes dans les médias pourraient être utilisés à bon escient dans le contexte canadien (Bodenhausen et coll. 1995 ; Mastro et Tukachinsky 2012 ; Power et coll. 1996 ; Ramasubramanian 2007, 2011, 2015 cité dans Saleem et al. 2015).

Enfin, il est essentiel de promouvoir l'engagement citoyen au sein des communautés musulmanes. Un article paru récemment dans le *Huffington Post* associait la prévalence du sentiment antimusulman aux « années d'apathie politique » dans la communauté musulmane : là où la participation électorale est inférieure à la moyenne nationale, les politiciens confrontés à un « électorat démobilisé » peuvent utiliser (et l'ont fait) les musulmans « comme épouvantail pour permettre à un parti politique de mobiliser sa base et de consolider son pouvoir » (Qureshi 2015, en ligne). Nous ne savons pas si la population musulmane au Canada est également démobilisée, et une forte augmentation de la participation de l'électorat musulman a pris place lors de l'élection de 2015 (Nasser 2015). Mais il faut tirer activement parti de l'élan au sein et au-delà des communautés musulmanes afin que les musulmans soient davantage représentés lors de la prochaine élection fédérale (Qureshi 2015).

Conclusion

Cette étude a montré les impacts inégal des mesures de surveillance et de sécurité sur la population masculine au Canada. Elle illustre particulièrement l'insécurité causée par ces mesures sur les expériences subjectives des participants musulmans. D'une façon plus générale, elle démontre que l'insécurité des hommes musulmans peut avoir des conséquences pour la sécurité de l'État.

Sur le plan théorique, il a été établi que l'« effet dissuasif » des mesures de sécurité antiterroristes a contribué à instaurer une « culture de la peur » spécifique (Naber 2006) parmi les répondants musulmans. Comme cela est démontré tout au long de l'étude, les mesures d'immigration et antiterroristes, notamment les certificats de sécurité et les projets de loi C-51, C-24 et S-7, ont un impact disproportionné sur les Canadiens, les hommes musulmans faisant l'expérience d'un « effet dissuasif » sur leurs libertés civiles et sur leur sentiment d'identité et d'appartenance. Cet « effet dissuasif » peut engendrer plus d'insécurité pour l'État, notamment sous la forme d'une éventuelle radicalisation de jeunes démobilisés.

Bibliographie

- Abu-Laban, Yasmeen. « Liberalism, Multiculturalism and the Problem of Essentialism ». *Citizenship Studies* 6, n° 4 (2002) : 459-82.
- Abu-Ras, Wahiba, et Soleman H. Abu-Bader. « The Impact of the September 11, 2001 Attacks on the Well-being of Arab Americans in New York City ». *Journal of Muslim Mental Health* 3 (2008) : 217-39.
- . « Risk Factors for Posttraumatic Stress Disorder (PTSD) : The Case of Arab and Muslim-Americans, Post-9/11 ». *Journal of Immigrant & Refugee Studies* 7 (2009) : 393-418.
- Abu-Ras, Wahiba, et Zulema E. Suárez. « Muslim Men and Women's Perception of Discrimination, Hate Crimes, and PTSD Symptoms Post 9/11 ». *Traumatology* 15 n° 3 (2009) : 48-63.
- ASFC. « Rapport sur les résultats ministériels, 2003-2004 ». Ottawa : Agence des services frontaliers du Canada, 2004.
- Agamben, Giorgio. *State-of-Exception*. Chicago : University of Chicago Press, 2005.
- Ahmed, Sara. « Affective Economies ». *Social Text* 79 22, n° 2 (2004) : 117-39.
- Ahmed, Sara, Maryam Kia-Keating, et Katherine Tsai. « A Structural Model of Racial Discrimination, Acculturative Stress, and Cultural Resources Among Arab American Adolescents ». *American Journal of Community Psychology* 48 (2011) : 181-92.
- Aiken, Sharryn. « From Slavery to Expulsion: Racism, Canadian Immigration Law and the Unfulfilled Promise of Modern Constitutionalism ». Dans *Interrogating Race and Racism*, sous la direction de Vijay Agnew. Toronto : University of Toronto Press, 2007.
- . « Of Gods and Monsters: National Security and Canadian Refugee Policy ». *Revue québécoise de droit international* 14, n° 1 (2000) : 7-36.
- Akram, Susan. « The Aftermath of 9/11, 2001: The Targeting of Arabs and Muslims in America ». *Arab Studies Quarterly* 24, n° 2/3 (2002) : 61-118.

- Ali, Yaser. « Shariah and Citizenship: How Islamophobia Is Creating a Second-Class Citizenry in America ». *California Law Review*, n° 1027 (2012). <http://scholarship.law.berkeley.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=4176&context=californialawreview>
- Alsultany, Evelyn. *Arabs and Muslims in the Media: Race and Representation After 9/11*. New York : New York University Press, 2012.
- Alvi, Hayat. « The Implications of the September 11th Attacks for the Muslims in the U.S. » 2003. www.aucegypt.edu/academic/pols/maye/implications_of_the_September_11.htm
- Amer, Mona, et Joseph Hovey. « Anxiety and Depression in a Post-September 11 Sample of Arabs in the USA ». *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology* 47 (2012) : 409-18. <http://dx.doi.org/10.1007/s00127-011-0341-4>
- American Civil Liberties Union. « Blocking Faith, Freezing Charity: Chilling Muslim Charitable Giving in the 'War on Terrorism Financing' ». New York : ACLU Press, 2009.
- Anderson, Benedict. *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, 2^e éd. Londres : Verso, 1991.
- Andreas, Peter, et Thomas Biersteker. *The Re-Bordering of North America*. New York : Routledge, 2003.
- Arat-Koc, Sedef. « Whose Transnationalism? Canada, 'Clash of Civilizations' Discourse, and Arab and Muslim Canadians ». Dans *Transnational Identities and Practices in Canada*, sous la direction de Vic Satzewich et de Lloyd Wong, 216-40. Vancouver : UBC Press, 2006.
- Attorney Team for Victims of Illegal Investigation Against Muslims. Extensive and Systematic Surveillance and Profiling of Muslims: Japan's Violation of the International Covenant on Civil and Political Rights. 2013. http://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CCPR/Shared%20Documents/JPN/INT_CCPR_CSS_JPN_17427_E.pdf
- Avery, Donald. *Dangerous Foreigners: European Immigrant Workers and Labour Radicalism in Canada, 1896-1932*. Toronto : McClelland & Stewart, 1979.
- Babbie, Earl. *The Practice of Social Research*, 11^e éd. Belmont, CA : Wadsworth/ Thomson, 2007.
- Bacha, Julia. Pay Attention to Nonviolence [fichier vidéo]. 2011. https://www.ted.com/talks/julia_bacha?language=en.
- Bahdi, Reem. « No Exit: Racial Profiling and Canada's War against Terrorism ». *Osgoode Hall Law Journal* 41, n° 2, 3 (2003) : 293-317.
- Balibar, Étienne. « Is There a 'Neo-Racism'? » Dans *Race, Nation, Class*:

- Ambiguous Identities*, sous la direction d'Étienne Balibar et d'Immanuel Wallerstein, 17-28. New York : Verso, 1991.
- Ball, Kirstie, et Frank Webster. « The Intensification of Surveillance ». Dans *The Intensification of Surveillance: Crime, Terrorism and Warfare in the Information Age*, sous la direction de Kirstie Ball et de Frank Webster. Londres : Pluto Press, 2003.
- Balzacq, Thierry, Tugba Basaran, Didier Bigo, Emmanuel-Pierre Guitet, et Christian Olsson. « Security Practices ». *International Studies Encyclopaedia* 1-30. Oxford : Blackwell, 2010.
- Barak-Erez, Daphne. « Terrorism and Profiling: Shifting the Focus from Criteria to Effects ». *Tel Aviv University Law Faculty Papers* 91 (2008) : 1-9. <http://www.tau.ac.il/law/barakerez/articals/cardoza.pdf>
- Barnard-Wills, David. *Surveillance and Identity: Discourse, Subjectivity and the State*. Routledge, 2012.
- Bauman, Zygmunt. *Wasted Lives: Modernity and its Outcasts*. Cambridge : Polity Press, 2004.
- Blanc, F. « Dissent after September 11: Mobilization of Librarians, ACLU, Cities and Lawyers ». PhD Diss., Northwestern University, Evanston, IL, 2010.
- Bell, Colleen. *The Freedom of Security: Governing Canada in the Age of Counter-Terrorism*. Vancouver : UBC Press, 2011.
- . « Subject to Exception: Security Certificates, National Security and Canada's Role in the "War on Terror" ». *Canadian Journal of Law and Society* 21, n° 1 (2006) : 63-83.
- Bell, Derrick. *And We Are Not Saved: The Elusive Quest for Racial Justice*. New York : Basic Books, 1987.
- Bhabha, Faisal. « Tracking 'Terrorists' or Solidifying Stereotypes? Canada's Anti-Terrorism Act in Light of the Charter's Equality Guarantee ». *Windsor Review of Legal and Social Issues* 16 (2003) : 95-136.
- Bigo, Didier. « Globalized (In)security: The Field and the Ban-Opticon ». Dans *Terror, Insecurity and Liberty: Illiberal Practices of Liberal Regimes after 9/11*, sous la direction de Didier Bigo et d'Anastassia Tsoukala, 10-48. Oxon et New York : Routledge, 2008.
- . « Migration and Security ». Dans *Controlling a New Migration World*, sous la direction de Virginie Guiraudon et de Christian Joppke. New York : Routledge, 2001.
- . « Security and Immigration: Toward a Critique of the Governmentality of Unease ». *Alternatives* 27 (2002) : 63-92.
- . « Security, Exception, Ban and Surveillance ». Dans *Theorizing Surveillance: The Panopticon and Beyond*, sous la direction de David

- Lyon, 46-68. Willan, 2006.
- . « When Two Become One: Internal and External Securitizations in Europe ». Dans *International Relations Theory and the Politics of European Integration: Power, Security and Community*, sous la direction de Morten Kelstrup et de Michael Charles Williams. Londres : Routledge, 2000.
- Bigo, Didier, et Anastassia Tsouskala. *Terror, Insecurity and Liberty: Illiberal Practices of Liberal Regimes after 9/11*. Londres et New York: Routledge, 2008.
- Bodenhausen, Galen, Norbet Schwarz, Herbert Bless, et Michaela Waenke. « Effects of Atypical Exemplars on Racial Beliefs: Enlightened Racism or Generalized Appraisals? » *Journal of Experimental Social Psychology* 31 (1995) : 48-63.
- Bornstein, Avram. « Antiterrorist Policing in New York City after 9/11: Comparing Perspectives on a Complex Process ». *Human Organization* 64, n° 1 (2005), 52-61.
- Borovoy, Alan. *Categorically Incorrect: Ethical Fallacies in Canada's War on Terror*. Toronto : The Dundurn Group, 2006.
- Bowling, Ann. *Research Methods in Health*. Buckingham : Open University Press, 1997.
- Bridge Initiative Team. *Violence & the 2016 U.S. Presidential Election*. 2016. Georgetown University. <http://bridge.georgetown.edu/infographic/anti-muslim-violence-the-2016-u-s-presidential-election/>
- Brown, Allen, Alexis Abernethy, Richard Gorsuch, et Alvin Dueck. « Sacred Violations, Perceptions of Injustice, and Anger in Muslims ». *Journal of Applied Social Psychology* 40 (2010) : 1003-27.
- Browne, Simone. *Dark Matters: On the Surveillance of Blackness*. Durham : Duke University Press, 2015.
- Brubaker, Rogers. *Citizenship and Nationhood in France and Germany*. Cambridge : Basic Books, 1992.
- Bryman, Alan. Integrating Quantitative and Qualitative Research: How is it done? *Qualitative Research* 6, n° 1 (2006) : 97-113.
- Burgess, J. Peter. *The Routledge Handbook of New Security Studies*. Londres et New York : Routledge, 2010.
- Burke, Anthony. *Beyond Security, Ethics and Violence: War Against the Other*. Londres et New York : Routledge, 2007.
- Burns, Nancy, et Susan K. Grove. *The Practice of Nursing Research Conduct, Critique, & Utilization*. Philadelphie : W. B. Saunders and Co., 1997.
- Butler, Judith. *Frames of War: When is Life Grievable?* Londres : Verso,

- 2010.
- . *Precarious Life: Powers and Mourning and Violence*. Londres : Verso, 2004.
- Byrne, S. « Framing Post-9/11 Security: Tales of State Securitization and of the Experiences of Muslim Communities ». Dans *Locating Global Order: American power and Canadian security after 9/11*, sous la direction de Bruno Charbonneau et de Wayne Cox. Vancouver : UBC Press, 2010.
- Cainkar, Louis. *Homeland Insecurity: The Arab American and Muslim American Experience after 9/11*. New York, NY : Russell Sage, 2009.
- Campos, Joseph. *The State and Terrorism: National Security and the Mobilization of Power*. Aldershot : Ashgate, 2007.
- Canada. *Travaux de la première session de la 37^e législature du Canada*. 137.79-137.95. Ottawa : Publications du gouvernement du Canada, 2004.
- Congrès islamique canadien. *Anti-Islam in the Media* 2003. 2003.
- CBC News. « Harper says 'Islamicism' biggest threat to Canada ». 6 septembre 2011. <http://www.cbc.ca/news/canada/story/2011/09/06/harper-911-terrorism-islamic-interview.html>
- Chase, Steven. « Niqabs 'rooted in a culture that is anti-women,' Harper says ». *Globe and Mail*, 10 March 2015, <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/niqabs-rooted-in-a-culture-that-is-anti-women-harper-says/article23395242/>
- Cheran, Rainford. « Xeno racism and international migration ». *Refuge* 19, n° 6 (2001) : 1-3.
- Choudhry, Sujit. « Protecting Equality in the Face of Terror: Ethnic and Racial Profiling and s. 15 of the Charter ». Dans *The Security of Freedom: Essays on Canada's Anti-Terrorism Bill*, sous la direction de Ronald Daniels, de Patrick Macklem et de Kent Roach. Toronto : University of Toronto Press, 2001.
- Cohen, Tannis. « *Race Relations and Law* ». Toronto : Congrès juif canadien, 1987.
- Cole, David, et James X. Dempsey. *Terrorism and the Constitution: Sacrificing Civil Liberties in the Name of National Security*. New York : The New Press, 2006.
- Council on American-Islamic Relations. *The Status of Muslim Civil Rights in the United States: Unequal Protection*. Washington, DC, 2005. <http://www.cair.com/CivilRights/CivilRightsReports/2005Report.aspx>
- Creswell, John. *Educational Research: Planning, Conducting, and Evaluating Quantitative and Qualitative Approaches to Research*, 2^e éd. Upper

- Saddle River, NJ : Merrill/Pearson Education, 2005.
- . *Qualitative Inquiry and Research Design: Choosing Among Five Traditions*. Thousand Oaks, CA : Sage, 1998.
- Creswell, John, et Dana Miller. 2002. « Determining validity in qualitative inquiry ». *Theory into Practice* 39, n° 3 (2002) : 124-30.
- Creswell, John, Vicki L. Plano Clark, David Gutmann, et William Hanson. « Advanced Mixed Methods Research Designs ». Dans *Handbook of Mixed Methods in Social and Behavioral Research*, sous la direction d'Abbas Tashakkori et de Charles Teddlie, 209-40. Thousand Oaks, CA : Sage, 2003.
- Crocker, D., A. Dobrowolsky, E. Keeble, C. C. Moncayo, et E. Tastsoglou. *Security and Immigration, Changes and Challenges: Immigrant and Ethnic Communities in Atlantic Canada, Presumed Guilty?* Ottawa : Condition féminine Canada, 2007.
- Crotty, Michael. *The Foundations of Social Research: Meaning and Perspective in the Research Process*. Thousand Oaks, CA : Sage, 1998.
- Dandeker, Christopher. *Surveillance, Power and Modernity*. Cambridge : Polity Press, 1990.
- Das, Enny, Brad J. Bushman, Marieke D. Bezemer, Peter Kerkhof, et Ivar E. Vermeulen. « How Terrorism News Reports Increase Prejudice Against Outgroups: A Terror Management Account ». *Journal of Experimental Social Psychology* 45 (2009) : 453-9.
- Davies, Alysia. « Invading the Mind: The Right to Privacy and the Definition of Terrorism in Canada ». *University of Ottawa Law and Technology Journal* (2006) : 249-52.
- Davies, Marianne. « Unequal Protection Under the Law: Re Charkaoui and the Security Certificate Process under the Immigration and Refugee Protection Act ». *Saskatchewan Law Review*, 69, no 2 (2006) : 375.
- Delgado, Richard. « Rodrigo's Eight Chronicle: Black Crime, White Fears: On the Social Construction of Threat ». *Virginia Law Review* 80, n° 503 (1994).
- Delgado, Richard, et Jean Stefancic. *Critical Race Theory: An Introduction*. New York : New York University Press, 2001.
- Dench, Janet. « Detention Statistics ». *Email to CCRList*. 23 mars 2004.
- Denzin, Norman, et Yvonna Lincoln. *Handbook of Qualitative Research*, 3^e éd. Thousand Oaks, Californie : Sage, 2005.
- Diab, Robert. *Guantanamo North: Terrorism and the Administration of Justice in Canada*. Halifax et Winnipeg : Fernwood Publishing, 2008.
- Dill, Karen E., Douglas A. Gentile, William A. Richter, et Jody C. Dill.

- « Violence, Sex, Race, and Age in Popular Video Games: A Content Analysis ». Dans *Featuring Females: Feminist Analyses of the Media*, sous la direction d'Ellen Cole et de J. Henderson Daniel, 115-30. Washington, DC : American Psychological Association, 2005.
- Dixon, L. Travis, et Charlotte L. Williams. « The Changing Misrepresentation of Race and Crime on Network and Cable News ». *Journal of Communication* 65 (2015) : 24-39.
- Drache, Daniel. *Borders Matter: Homeland Security and the Search for North America*. Halifax (N.-É.) : Fernwood Publishing, 2004.
- Dobrowolsky, Alexandra. « (In)Security and Citizenship: Security, Immigration and Shrinking Citizenship Regimes ». *Theoretical Inquiries into Law* 8, n° 2 (2007) : 628-62.
- Duffy, Maureen T., et René Provost. « Constitutional Canaries and the Elusive Quest to Legitimize Security Detentions in Canada ». *Case Western Reserve Journal of International Law* 40, n° 3 (2009) : 531.
- Dyzenhaus, David. « The Permanence of the Temporary: Can Emergency Powers be Normalized? » Dans *The Security of Freedom: Essays on Canada's Anti-terrorism Bill*, sous la direction de Ronald Daniels, Patrick Macklem, et Kent Roach, 21-38. Toronto : University of Toronto Press, 2001.
- Elliott, J. L., et Augie Fleras. *Unequal Relations: An Introduction to Race and Ethnic and Aboriginal Dynamics in Canada*, 2e éd. Scarborough : Prentice-Hall Canada, 1996.
- Ely, M., et coll. *Doing Qualitative Research: Circles within Circles*. Londres, RoutledgeFalmer, 1991.
- Institut Environics. « Survey on Muslims in Canada ». Toronto, 2015. <http://environicsinstitute.org/404.htm?aspxerrorpath=/institute-projects/current-projects/survey-muslims-canada>
- Ericson, Richard. *Crime in an Insecure World*. Cambridge : Polity, 2007.
- Ericson, Richard, et Kevin Haggerty. *Policing the Risk Society*. Oxford : Clarendon Press, 1997.
- Esposito, John L., et Ibrahim Kalin. *Islamophobia: The Challenge of Pluralism in the 21st Century*. Oxford : Oxford University Press, 2011.
- Ewing, Katherine P. *Being and Belonging: Muslims in the United States since 9/11*. New York : Russel Sage Foundation, 2008.
- Fekete, Liz. « Anti-Muslim Racism and the European Security State ». *Race & Class* 46, n° 1 (2004) : 3-29.
- Finn, Rachel L. « Surveillant Staring: Race and the Everyday Surveillance of South Asian Women after 9/11 ». *Surveillance and Society* 8, n° 4 (2011) : 413-26.

- Ford, Richard. « The Boundaries of Race: Political Geography in Legal Analysis ». *Harvard Law Review* 107 (1994) : 1841-1921.
- Foucault, Michel. *La naissance de la biopolitique : cours au Collège de France 1978-1979*, sous la direction de Michael Sennelart, de François Ewald et d'Alessandro Fontana. Traduit en anglais par Graham Burchell. Basingstoke : Palgrave, 2008.
- . *Discipline and Punish: The Birth of the Prison*. Londres : Allen Lane, 1977.
- . « Security, Territory, and Population ». Dans *Ethics: Subjectivity and Truth*, sous la direction de Paul Rabinow et al., 67-71. New York : The New Press, 1997.
- Freilich, Joshua D., Matthew Opresso, et Graeme Newman. « Immigration, Security and Civil Liberties Post 9/11: A Comparison of American, Australian and Canadian Legislative Changes ». Dans *Migration, Culture Conflict and Terrorism*, sous la direction de Joshua D. Freilich et de Rob T. Guerette, 49-69. Aldershot : Ashgate, 2006.
- Gandy, Oscar H. « Engaging Rational Discrimination: Exploring Reasons for Placing Regulatory Constraints on Decision Support Systems ». *Ethics and Information Technology* 12, n° 1 (2010) : 29-42.
- . *The Panoptic Sort: A Political Economy of Personal Information*. Boulder, CO : Westview Press, 1993.
- . « Quixotics Unite! Engaging the Pragmatists on Rational Discrimination ». Dans *Theorizing Surveillance: The Panopticon and Beyond*, sous la direction de David Lyon, 318-36. Portland, OR : Willan Publishing, 2006.
- Geertz, Clifford. *The Interpretation of Cultures: Selected Essays*. New York : Basic Books, 1973.
- Gilroy, Paul. *Between Camps: Race, Identity and Nationalism*. Londres : Penguin, 2000.
- Giroux, Henry A. « Post-colonial Ruptures and Democratic Possibilities: Multiculturalism as Anti-racist Pedagogy ». *Cultural Critique* 21 (1992) : 5-39.
- Gouvernement du Canada. *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, L.C. 2001 ch. 27. 2001.
- Graham, Stephen. « Spaces of Surveillant Simulation: New Technologies, Digital Representations, and Material Geographies ». *Environment and Planning D: Society and Space*, 16 (1998) : 483-504.
- Grandin, Greg. *Empire's Workshop: Latin America, the United States and the Rise of New Imperialism*. New York, NY : Metropolitan Books, 2009.
- Green, Jennifer C., et Valerie J. Caracelli. « Advances in Mixed-Meth-

- od Evaluation: The Challenges and Benefits of Integrating Diverse Paradigms ». Dans *New Directions for Evaluation*, sous la direction de l'American Evaluation Association. San Francisco : Jossey-Bass, 1997.
- Green, Jennifer C., Valerie J. Caracelli, et Wendy F. Graham. « Toward a Conceptual Framework for Mixed-Method Evaluation Designs ». *Educational Evaluation and Policy Analysis* 11, n° 3 (1989) : 255-74.
- Grewal, Inderpal. « Transnational America: Race, Gender and Citizenship after 9/11 ». *Social Identities* 9, n° 4 (2003) : 535-61.
- Gross, Samuel R., et D. Livingston. « Racial Profiling under Attack ». *Columbia Law Review* 102, n° 5 (2003), 101-26.
- Guba, Egon G. « The Alternative Paradigm Dialog ». Dans *The Paradigm Dialog*, sous la direction d'Egon G. Guba, 17-30. Newbury Park, CA : Sage, 1990.
- Hacking, Ian. *Representing and Intervening*. Cambridge : Cambridge University Press, 1983.
- Haggerty, Kevin D., et Richard V. Ericson. *The New Politics of Surveillance and Visibility*. Toronto : University of Toronto Press, 2006.
- Hall, Chris. « Trudeau Tracker: Promised Changes to Anti-terrorism Law C-51 Still Months Away ». CBC News, 17 mai 2016. <http://www.cbc.ca/news/politics/trudeau-tracker-anti-terrorism-bill-1.3586337>
- Harris, Cheryl I. « Whiteness as Property ». *Harvard Law Review* 106, no 8 (1993) : 1707-91. http://www.abheritage.ca/albertans/speeches/king_1.html
- Harris, David B. « Is Canada Losing the Battle Between Liberty and Security? » Dans *Immigration Policy and the Terrorist Threat in Canada and the United States*, sous la direction d'Alexander Moens et de Martin Collacott, 29-159. Vancouver : Institut Fraser, 2008.
- Heer, Jeet. « The Line Between Terrorism and Mental Illness ». *The New Yorker*, 25 octobre 2014. <http://www.newyorker.com/news/news-desk/line-terrorism-mental-illness>
- Helly, Denise. « Are Muslims Discriminated Against in Canada Since September 2001? » *Canadian Ethnic Studies Journal* 36, n° 1 (2004) : 24-48.
- Hesse, Mary B. *Revolutions and Reconstructions in the Philosophy of Science*. Bloomington : Indiana University Press, 1980.
- Horn, Gayle. « Online Searches and Offline Challenges: The Chilling Effect, Anonymity and the New FBI Guidelines ». *New York University Annual Survey of American Law* 60 (2005) : 735-78.
- Huysmans, Jef. « Security! What do you mean? » *European Journal of International Relations* 4 (1998) : 226-55.

- Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles [CSILC]. Dans *The Shadow of the Law*. 14 mai 2003. <http://www.law.hku.hk/ccpl/Docs/14062003b-iclmg.pdf>
- Ivankova, Nataliya. V., John W. Creswell, et Sheldon Stick. « Using Mixed-Methods Sequential Explanatory Design: From Theory to Practice ». *Field Methods* 18, n° 1 (2006) : 3-20.
- Jackson, Patrick T. *The Conduct of Inquiry in International Relations*. Londres : Routledge, 2010.
- Jacobsen, Katja. « Making Design Safe for Citizens: A Hidden History of Humanitarian Experimentation ». *Citizenship Studies* 14, n° 1 (2010) : 89-103.
- Jacobson, David. *Rights Across Borders: Immigration and the Decline of Citizenship*. Baltimore : The Johns Hopkins University Press, 1996.
- Jakubowski, Lisa. « Managing Canadian Immigration: Racism, Ethnic Selectivity, and the Law ». Dans *Locating Law, Race/Class/Gender Connections*, sous la direction d'Elizabeth Comack et coll. Halifax : Fernwood, 1999.
- Jamil, Uzma, et Cécile Rousseau. « Subject Positioning, Fear, and Insecurity in South Asian Muslim Communities in the War on Terror Context ». *Canadian Sociological Association* 49, n° 4 (2012) : 370-88.
- Janz, Nancy, Marc A. Zimmerman, Patricia A. Wren, Barbara A. Israel, Nicholas Freudenberg, et Rosalind J. Carter. « Evaluation of 37 AIDS Prevention Projects: Successful Approaches and Barriers to Program Effectiveness ». *Health Education Quarterly* 23, n° 1 (1996) : 80-97.
- Jiwani, Yasmin. « Trapped in the Carceral Net: Race, Gender and the 'War on Terror' ». *Journal of Global Media Studies* 4, n° 2 (2011), 13-31.
- . « Violating In/Visibilities: Honor Killings and Interlocking Surveillances ». Dans *Theorizing Feminist Surveillance Studies*, sous la direction de Shoshana Amielle Magnet et de Rachel Dubrofsky, 79-93. Durham et Londres : Duke University Press, 2015.
- Kalkan, Kerem O., Geoffrey C. Layman, et Eric M. Uslander. « Bands of Others? Attitudes toward Muslims in Contemporary American Society ». *Journal of Politics* 71 (2009) : 847-62.
- Kinnick, Mary, et Ken Kempner. « Beyond 'Front Door' Access: Attaining the Bachelor's Degree ». *Research in Higher Education* 29, n° 4 (1988) : 299-317.
- Klassen, Cecil, et Barbara Burnaby. « 'Those Who Know': Views on Literacy among Adult Immigrants in Canada ». *TESOL Quarterly* 27, n° 3 (1993) : 377-97.
- Konrad, Victor, et Heather Nicol. *Beyond Walls: Re-inventing the Cana-*

- da-United States Borderlands*. Londres : Ashgate, 2008.
- La Raja, Raymond. « Does Transparency of Political Activity Have a Chilling Effect on Participation? » Communication présentée lors des réunions de la Midwest Political Science Association, Chicago, IL, 31 mars-3 avril 2011.
- Larsen, Mike. « Governing Non-citizens as Security Threats: Canada's Security Certificate Regimes ». Communication de l'ACSP-CPSA non publiée, 2008. <http://www.cpsa-acsp.ca/papers-2008/Larsen.pdf>
- . « Governing Non-Citizens as Security Threats: Canada's Security Certificate Regime ». Presentation at the YCISS Violent Interventions Conference, Toronto (Ontario), 2008.
- . « Talking About Terrorism: An Analysis of Official Canadian Insecurity Narratives in the Post-September 11 Context ». Diss. PhD., Université d'Ottawa, Ottawa, 2006.
- Larsen, Mike, et Justin Piché. « Exceptional State, Pragmatic Bureaucracy, and Indefinite Detention: The Case of the Kingston Immigration Holding Centre. » *Canadian Journal of Law and Society* 24, no 2 (2009) : 203-29.
- Larsen, Mike, Sophie Harkat, et Mohamed Harkat. « Justice in Tiers: Security Certificate Detention in Canada ». *Journal of Prisoners on Prison* 17, n° 2 (2008) : 31-46.
- Likert, Rensis. « A Technique for the Measurement of Attitudes ». *Archives of Psychology* 140 (1932) : 1-55.
- Lincoln, Yvonna S., et Egon Guba. « Paradigmatic Controversies, Contradictions, and Emerging Confluences Revisited ». Dans *The SAGE Handbook of Qualitative Research*, sous la direction de Norman K. Denzin et d'Yvonna S. Lincoln, 97-128. Thousand Oaks, CA : Sage, 2011.
- López, Ian Haney. *White by Law: The Legal Construction of Race*. New York University Press : New York, 1996.
- Lyon, David. « Airport Screening, Surveillance, and Social Sorting: Canadian Responses to 9/11 in Context ». *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice* 48, n° 3 (2006) : 397-411.
- . *The Electronic Eye: The Rise of Surveillance Society*. Londres : Polity, 1994.
- . « An Electronic Panopticon? A Sociological Critique of Surveillance Theory ». *Sociological Review* 41, n° 4 (1993) : 653-78.
- . « Everyday Surveillance: Personal Data and Social Classifications ». *Information, Communication, and Society* 5 (2002), 242-57.
- . « Filtering Flows, Friends, Enemies ». Dans *Politics at the Airport*, sous la direction de Mark B. Salter, 29-50. Minneapolis : Univer-

- sity of Minnesota Press, 2008.
- . *Surveillance After September 11*. Londres : Polity, 2003.
- . « Surveillance, Security and Social Sorting: Emerging Research Priorities ». *International Criminal Justice Review* 17, no 3 (2007), 161-70.
- . *Surveillance Society: Monitoring Everyday Life*. Buckingham, Angleterre : Open University Press, 2001.
- Lyon, David, et David Murakami Wood. « Security, Surveillance, and Sociological Analysis ». *Canadian Review of Sociology* 49, n° 4 (2012) : 317-27.
- Macklin, Audrey. « Borderline Security ». Dans *The Security of Freedom: Essays on Canada's Anti-Terrorism Bill*, sous la direction de R. J. Daniels, Patrick Macklem, et Kent Roach, 383-99. Toronto : University of Toronto Press, 2001.
- Magnet, Shoshana A. *When Biometrics Fail: Culture, Technology, and the Business of Identity*. Durham, NC : Duke University Press, 2011.
- Maira, Sunaina M. *Missing: Youth, Citizenship and Empire after 9/11*. Durham et Londres : Duke Press, 2009.
- Mamdani, Mahmood. « Good Muslim, Bad Muslim: A Political Perspective on Culture and Terrorism ». *American Anthropologist* 104, n° 3 (2002) : 766-75.
- . *Good Muslim, Bad Muslim: America, the Cold War and the Roots of Terror*. New York : Pantheon Books, 2004.
- Marshall, Thomas. H. *Citizenship and Social Class and Other Essays*. Cambridge, R.-U. : Cambridge University Press, 1950.
- Marx, Gary T. « What's New About the "New Surveillance"? Classifying for Change and Continuity ». *Surveillance & Society* 1, n° 1 (2002) : 9-29.
- Mastro, Dana. E., et Riva Tukachinsky. « The influence of media exposure on the formation, activation, and application of racial/ethnic stereotypes ». Dans *The International Encyclopedia of Media Studies, Media Effects/Media Psychology*, vol. 5, sous la direction d'Erica Scharer, 295-315. Boston, MA : Wiley-Blackwell, 2012.
- Mertens, Donna. M. *Research and Evaluation in Education and Psychology: Integrating Diversity with Quantitative, Qualitative, and Mixed Methods*. 3e éd. Thousand Oaks, CA : Sage, 2010.
- Miles, Matthew B., et A. Michael Huberman. *Qualitative Data Analysis: A Sourcebook*. 2e éd. Thousand Oaks, CA : Sage, 1994.
- Moghaddam, Fathali, Benjamin R. Walker, et Rom Harre. « Cultural Distance, Levels of Abstraction, and the Advantages of Mixed Meth-

- ods ». Dans *Handbook on Mixed Methods in the Behavioral and Social Sciences*, sous la direction d'Abbas Tashakkori et de Charles Teddlie, 51-89. Thousand Oaks, CA : Sage, 2003.
- Monahan, Torin. « Editorial: Surveillance and Inequality ». *Surveillance & Society* 5, n° 3 (2008) : 217-26.
- Morrison, Toni. *Playing in the Dark: Whiteness and the Literary Imagination*. New York : Vintage Books, 1993.
- Morse, Janice M. « Approaches to Qualitative-Quantitative Methodological Triangulation ». *Nursing Research* 40 (1991) : 120-3.
- Muller, Benjamin. « (Dis)Qualified Bodies: Securitization, Citizenship and 'Identity Management' ». *Citizenship Studies* 8, n° 3 (2004) : 279-94.
- . « Unsafe at Any Speed? Borders, Mobility and 'Safe Citizenship' ». *Citizenship Studies* 14, n° 1 (2010) : 75-88.
- Naber, Nadine. « The Rules of Forced Engagement: Race, Gender and the Culture of Fear Among Arab Immigrants in San Francisco Post 9/11 ». *Cultural Dynamics* 18, n° 3 (2006) : 235-67.
- Nacos, Brigitte, et Oscar Torres-Reyna. *Fueling Our Fears: Stereotyping, Media Coverage, and Public Opinion of Muslim Americans*. New York : Rowman & Littlefield, 2007.
- Naghibi, Nima. *Rethinking Global Sisterhood: Western Feminism and Iran*. Minneapolis : University of Minnesota Press, 2007.
- Nasser, Shanifa. « Muslim Canadian Federal Election Turnout Driven by Fact 'So Much Was at Stake' ». CBC News, 20 novembre 2015. <http://www.cbc.ca/news/politics/muslim-voter-turnout-canada-election-1.3327060>
- Neuman, Lawrence. *Social Research Methods: Qualitative and Quantitative Approaches*. 7^e éd. Boston : Allyn & Bacon, 2009.
- Nisbet, Erik, Ronald Ostman, et James Shanahan. « Public Opinion Toward Muslim Americans: Civil Liberties and the Role of Religiosity, Ideology, and Media Use ». Dans *Muslims in Western Politics*, sous la direction d'Abdulkader H. Sinno, 161-99. Bloomington : Indiana University Press, 2009.
- Nyers, Peter. « Object Cosmopolitanism: The Politics of Protection in the Anti-deportation Movement ». *Third World Quarterly* 24 (2003) : 1069-93.
- . *Securitizations of Citizenship*. New York : Routledge, 2009.
- O'Connor, Alexander, et Farhana Jahan. « Under Surveillance and Overwrought: American Muslims' Emotional and Behavioral Responses to Government Surveillance ». *Journal of Muslim Mental Health* 8, n° 1

- (2014) : 95-106.
- Park, Jaihyun, Karla Felix, et Grace Lee. « Implicit Attitudes Toward Arab-Muslims and the Moderating Effects of Social Information ». *Basic and Applied Social Psychology* 29 (2007) : 35-45.
- Payton, Laura. « Muslim Groups 'Troubled' by Stephen Harper's Mosque Remark ». CBC News, 2 février 2015. <http://www.cbc.ca/news/politics/muslim-groups-troubled-by-stephen-harper-s-mosque-remark-1.2940488>
- PEN America. *Chilling Effects: NSA Surveillance Drives US Writers to Self-Censor*. New York, NY : PEN American Center, 2013.
- Pengelly, Martin. « Ben Carson Says No Muslim Should Ever Become US President ». The Guardian, 20 septembre 2015. <https://www.theguardian.com/us-news/2015/sep/20/ben-carson-no-muslim-us-president-trump-obama>
- Peoples, Columba, et Nick Vaughan-Williams. *Critical Security Studies: An Introduction*. Londres : Routledge, 2010.
- Powell, Kimberly A. « Framing Islam: An Analysis of U.S. Media Coverage of Terrorism Since 9/11 ». *Communication Studies* 62 (2011) : 90-112.
- Power, J. Gerard, Sheila T. Murphy, et Gail Coover. « Priming Prejudice: How Stereotypes and Counter-Stereotypes Influence Attribution of Responsibility and Credibility Among Ingroups and Outgroups ». *Human Communication Research* 23 (1996) : 36-58.
- Pratt, Anna. *Securing Borders: Detention and Deportation in Canada*. Vancouver : UBC Press, 2005.
- Qureshi, Aurangzeb. « Stephen Harper's Islamophobia is a Product of Canadian Muslim Apathy ». Huffington Post, 11 septembre 2015. http://www.huffingtonpost.ca/aurangzeb-qureshi/stephen-harper-islamophobia_b_8120374.html
- Rabinow, Paul, et Nikolas Rose. « Biopower Today ». *Biosciences* 1 (2006) : 195-217.
- Ramadan, Tariq. « Good Muslim, Bad Muslim ». *New Statesman*, 139 (2010) : 22-5.
- Ramasubramanian, Srividya. « The Impact of Stereotypical Versus Counterstereotypical Media Exemplars on Racial Attitudes, Causal Attributions, and Support for Affirmative Action ». *Communication Research* 38 (2011) : 497-516.
- . « Media-Based Strategies to Reduce Racial Stereotypes Activated by News Stories ». *Journalism & Mass Communication Quarterly* 84 (2007) : 249-64.

- . « Using Celebrity News Stories to Effectively Reduce Racial/Ethnic Prejudice ». *Journal of Social Issues* 71 (2015) : 123-38.
- Rapport spécial du MSRG. Restrictions on Civil Liberties, Views of Islam, and Muslim Americans. Ithaca, NY : Université Cornell, 2004.
<http://www.comm.cornell.edu/msrg/report1a.pdf>
- Razack, Sherene. *Casting Out: The Eviction of Muslims from Western Law & Politics*. Toronto : University of Toronto Press, 2008.
- . « The 'Sharia Law Debate' in Ontario: The Modernity/Premodernity Distinction in Legal Efforts to Protect Women from Culture ». *Feminist Legal Studies* 15 (2007) : 3-32.
- Rippy, Alyssa, et Elana Newman. « Perceived Religious Discrimination and its Relationship to Anxiety and Paranoia among Muslim Americans ». *Journal of Muslim Mental Health* 1 (2006) : 5-20.
- Roach, Kent. *The 9/11 Effect: Comparative Counter-Terrorism*. Cambridge : Cambridge University Press, 2011.
- Rossmann, Gretchen B., et Bruce L. Wilson. « Numbers and Words: Combining Quantitative and Qualitative Methods in a Single Large-Scale Evaluation Study ». *Evaluation Review* 9, n° 5 (1985) : 627-43.
- Rubenstein, William. « The Real Story of U.S. Hate Crimes Statistics: An Empirical Analysis ». *Tulane Law Review* 78 (2004) : 1213-46.
- Ruby, Jay. 1980. « Exposing Yourself: Reflexivity, Anthropology, and Film ». *Semiotica* 30, n° 1-2 (1980) : 153-79.
- Runnymede Trust, The. *Islamophobia: A Challenge for Us All*. Londres : Runnymede Trust, 1997.
- Ryan, Anne. « Post-positivist Approaches to Research ». Dans *Researching and Writing Your Thesis: A Guide for Postgraduate Students*, sous la direction de M. Antones, H. Fallon, A. B. Ryan, A. Ryan, T. Walsh, et L. Borys, 12-26. Kildare, Irlande : MACE: Maynooth Adult and Community Education, 2006.
- Said, Edward. *Covering Islam*. New York : Pantheon Books, 1981.
- . *Orientalism*. New York : Vintage Books, 1979.
- Saleem, Muniba, et Craig Anderson. « Arabs as Terrorists: Effects of Stereotypes Within Violent Contexts on Attitudes, Perceptions, and Affect ». *Psychology of Violence* 3 (2013) : 84-99.
- Saleem, Muniba, Sarah Prot, Craig Anderson, et Anthony F. Lemieux. « Exposure to Muslims in Media and Support for Public Policies Harming Muslims ». *Communication Research* 44, n° 6 (2015) 1-29.
- Salter, Mark B. « Passports, Mobility, and Security: How Smart Can the Border Be? » *International Studies Perspectives* 5 (2004) : 71-91.
- Sampat-Mehta, Ramdeo. « First Fifty Years of South Asian Immigra-

- tion: A Historical Perspective ». Dans *South Asians in the Canadian Mosaic*, sous la direction de Rabindra Kanungo. Montréal : Kala Bharati, 1984.
- Schauer, Frederick. « Fear, Risk and the First Amendment: Unraveling the Chilling Effect ». Faculty Publications, communication 879, 1978. <http://scholarship.law.wm.edu/facpubs/879>
- Schatz, Michael, et Rob Walker. *Research as Social Change: New Possibilities for Qualitative Research*. Londres : Routledge, 1995.
- Shacklock, Geoffrey, et John Smyth. *Being Reflexive in Critical Educational and Social Research*. Londres : Falmer Press, 1998.
- Shaheen, Jack. *Reel Bad Arabs: How Hollywood Vilifies a People*. Northampton, MA : Olive Branch Press, 2009.
- Simmons, A. *Immigration and Canada: Global and Transnational Perspectives*. Toronto : Canadian Scholars' Press, 2010.
- Simon, Alan B. « The Return of Panopticism: Supervision, Subjection and the New Surveillance ». *Surveillance & Society* 3, n° 1 (2005) : 1-20.
- Singh, A. « We Are Not the Enemy: Hate Crimes Against Arabs, Muslims, and Those Perceived to Be Arab or Muslim after September 11 ». Human Rights Watch Report 14, n° 6. New York, NY : Human Rights Watch, 2002.
- Šisler, Vit. « Digital Arabs: Representation in Video Games ». *European Journal of Cultural Studies* 11 (2008) : 203-20.
- Sjoberg, Laura, et Jeffrey Horowitz. « Quantitative Methods ». Dans *Critical Approaches to Security: An Introduction to Theories and Methods*, sous la direction de Laura Shepherd, 113-17. Abingdon : Routledge, 2013.
- Slife, Brent, et Richard N. Williams. *What's Behind the Research: Discovering Hidden Assumptions in the Behavioral Sciences*. Thousand Oaks, CA : Sage, 1995.
- Smith, Jane. « Islam in America ». Dans *Muslims in the West after 9/11: Religion, Politics and Law*, sous la direction de Jocelyne Cesari, 28-42. Londres et New York : Routledge, 2010.
- Spalek, Basia, et Lambert, Bob. « Muslim Communities under Surveillance ». *Criminal Justice Matters* 68, n° 1 (2007) : 12-13.
- Spivak, Gayatri. « Can the Subaltern Speak? » Dans *Marxism and the Interpretation of Culture*, sous la direction de Cary Nelson et Lawrence Grossberg, 271-313. Urbana : University of Illinois Press, 1988.
- . « A Conversation with Gayatri Chakravorty Spivak: Politics and the Imagination ». Entrevue de Jenny Sharpe. *Signs: Journal of Women in Culture and Society* 28, n° 2 (2003) : 609-24.

- Stasiulis, Daiva, et Abigail Bakan. *Negotiating Citizenship: Migrant Women in Canada and the Global System*. Toronto : University of Toronto Press, 2005.
- Tashakkori, Abbas, et Charles Teddlie. « Introduction to Mixed Method and Mixed Model Studies in the Social and Behavioral Science ». Dans *The Mixed Methods Reader*, sous la direction de John Creswell et Vicki L. Plano Clark, 7-26. Thousand Oaks, CA : Sage, 2008.
- . « Major Issues and Controversies in the Use of Mixed Methods in the Social and Behavioural Sciences ». Dans *Handbook on Mixed Methods in the Behavioral and Social Sciences*, sous la direction d'Abbas Tashakkori et Charles Teddlie, 3-50. Thousand Oaks, CA : Sage, 2003.
- . *Mixed Methodology: Combining Qualitative and Quantitative Approaches*. Thousand Oaks, CA : Sage, 1998.
- Tator, Carol, et Frances Henry. *Racial Profiling in Canada: Challenging the Myth of a Few Bad Apples*. Toronto : University of Toronto Press, 2006.
- Taylor, K. W. « Racism in Canadian Immigration Policy ». *Canadian Ethnic Studies* 23, n° 1 (1991) : 1-20.
- Thobani, Sunera. *Exalted Subjects: Studies in the Making of Race and Nation in Canada*. University of Toronto Press : Toronto, 2007.
- Tirman, John. *The Maze of Fear: Security and Migration after 9/11*. New York : The New Press, 2004.
- Toronto Police Services. *Annual Hate/Bias Crime Statistical Report*. Toronto Police : Toronto, 2015.
- Torpey, John. *The Invention of the Passport: Surveillance, Citizenship and the State*. Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- Triadafilopoulos, Triadafilos. *Becoming Multicultural: Immigration and the Politics of Membership in Canada and Germany*. Vancouver : UBC Press, 2012.
- Troyer, Loon. « Counterterrorism: Sovereignty, Law, Subjectivity ». *Critical Asian Studies* 35 (2003) : 259-76.
- Trump, Donald. « Donald Trump Statement on Preventing Muslim Immigration ». 2015. <https://www.donaldjtrump.com/press-releases/donald-j-trump-statement-on-preventing-muslim-immigration>
- Valverde, Mariana, et Michael Mopas. « Insecurity and the Dream of Targeted Governance ». Dans *Global Governmentality: Governing International Spaces*, sous la direction de Wendy Larner et William Walters, 233-50. Londres : Routledge, 2004.
- Viscusi, W. Kip, et Richard Zeckhauser. *Sacrificing Civil Liberties to Reduce Terrorism Risks: Discussion Paper No. 401*. Cambridge, MA : Harvard Law School, 2003.

- Volpp, Leti. « The Citizen and the Terrorist ». *UCLA Law Review* 49 (2002) : 1575-6.
- Wæver, Ole. « Security, Insecurity and Asecurity in the West-European Non-War Community ». Dans *Security Communities*, sous la direction de Emmanuel Adler et Michael Barnett, 69-118. Cambridge : Cambridge University Press, 1998.
- Walby, Randy K., et Sean Hier. « Securing Citizenship: Identity Cards, Secure Passports, and Border Surveillance in Canada ». Dans *Anti-Terrorism: Security and Insecurity after 9/11*, sous la direction de Sandra Rollings-Magnusson, 125-38. Halifax : Fernwood, 2009.
- Waldman, Lorne. *Immigration Law and Practice*. Markham : LexisNexis Butterworths, 2004.
- Walzer, Michael. *Spheres of Justice*. New York : Basic Books, 1983.
- Warwick, Shelley. « Will the Academy Survive 9/11? Scholarship, Security, and United States Government Policy ». *Government Information Quarterly* 22 (2005) : 573-93.
- Weber, Cynthia. « Reconsidering Statehood: Examining the Sovereignty/Intervention Boundary ». *Review of International Studies* 18, n° 3 (1992) : 199-216.
- Weinfeld, Morton, et Lori A. Wilkinson. « Immigration, Diversity and Minority Communities ». Dans *Race and Ethnic Relations in Canada*, sous la direction de Peter S. Li, 57-87. Don Mills (Ontario) : Oxford University Press, 1999.
- Werbner, Pnina. « Veiled Interventions in Pure Space: Honour, Shame and Embodied Struggles among Muslims in Britain and France ». *Theory, Culture & Society* 24, n° 2 (2007) : 161-86.
- Whitaker, Reg. *Canadian Immigration Policy Since Confederation*. Toronto : York University, 1991.
- . « Cold War Alchemy: How America, Britain and Canada Transformed Espionage into Subversion ». *Intelligence and National Security* 15, n° 2 (2000) : 177-210.
- . « How Canada Confronts Terrorism: Canadian Responses to 9/11 in Historical and Comparative Context ». Dans *Understanding Terror: Perspectives for Canadians*, sous la direction de Karim-Aly S. Kassam. Calgary : University of Calgary Press, 2010.
- . « Keeping Up with the Neighbours: Canadian Responses to 9/11 in Historical and Comparative Context ». *Osgoode Hall Law Journal* 41, n° 2-3 (2003) : 241-65.
- Wilke, Christian, et Paula Willis. « The Exploitation of Vulnerability: Dimensions of Citizenship and Rightlessness in Canada's Security

Certificate Legislation ». *Windsor Yearbook of Access to Justice* 26 (2008).
Wolfers, Arnold. « National Security as an Ambiguous Symbol ». *Political Science Quarterly* 67, n° 4 (1952) : 481-502.

Annexe 1

Phase 1, Sondage

Qui suis-je? Cette étude est menée par Tabasum Akseer (doctorante, Programme d'études culturelles, Université Queen's) sous la supervision de Sharry Aiken, professeure adjointe à la Faculté de droit et au Programme d'études culturelles et de David Lyon, professeur au Département de sociologie, Faculté de droit et Programme d'études culturelles de l'Université Queen's de Kingston, en Ontario, au Canada.

Et si j'ai des doutes? Toutes questions à propos de la participation à l'étude peuvent être adressées à Tabasum Akseer (905 347-3553 ou t.akseer@queensu.ca) ainsi qu'aux responsables du projet Sharry Aiken (613 533-6000, poste 78007 ou aiken@queensu.ca) et/ou David Lyon (613 533-6000, poste 74489 ou lyond@queensu.ca). Les préoccupations éthiques concernant l'étude peuvent être adressées au président du Conseil général de l'éthique de recherche (en anglais, General Research Ethics Board ou GREB) à chair.GREB@queensu.ca ou 613 533-6081. Cette étude a reçu l'aval éthique du GREB de l'Université Queen's.

Questions démographiques

Âge : _____ Sexe : _____

Situation de famille : _____ Citoyenneté : _____

Durée du séjour au Canada : _____ (années)

Orientation religieuse (facultatif) : _____

Origine ethnique : _____

Profession (facultatif) : _____

1. Avez-vous déjà été arrêté ou interrogé par un fonctionnaire et/ou un agent du maintien de l'ordre ? Oui ☐ Non ☐
 - a. Si oui, dans quelle mesure étiez-vous à l'aise avec l'expérience ?
(Veuillez choisir une réponse)
☐ Très à l'aise, c'était une intervention de routine

- ☐ Assez à l'aise, même si c'était inattendu ☐ Pas du tout à l'aise ☐ Confus, agressé ou discriminé
- b. Dans quelle mesure avez-vous été satisfait de l'expérience ?
☐ Très satisfait ☐ Satisfait ☐ Assez satisfait
☐ Pas du tout satisfait ☐ Confus
2. Avez-vous des proches, des amis ou des membres de votre communauté qui ont été arrêtés ou interrogés par des agents du maintien de l'ordre ? Oui ☐ Non ☐
- a. Si oui, savez-vous quelle a été leur expérience? (Veuillez choisir une réponse)
☐ Très à l'aise, c'était une intervention de routine ☐ Assez à l'aise, même si c'était inattendu ☐ Pas du tout à l'aise
☐ Confuse ou problématique
- b. Dans quelle mesure cette personne a-t-elle été satisfaite de l'expérience ? ☐ Très satisfait(e) ☐ Satisfait(e) ☐ Assez satisfait(e) ☐ Pas du tout satisfait(e) ☐ Confus(e)
3. Estimez-vous avoir reçu un traitement équitable lors de vos expériences impliquant le gouvernement et/ou des autorités chargées du maintien de l'ordre (c.-à-d. GRC, SCRS, police régionale) ?
☐ Tout le temps ☐ Parfois ☐ Occasionnellement
☐ Rarement ☐ Jamais
4. Le projet de loi C-13 permet aux sociétés de télécommunications de fournir des renseignements personnels sur les Canadiens au gouvernement et/ou aux autorités du maintien de l'ordre. Êtes-vous :
☐ Très inquiet ☐ Inquiet ☐ Assez inquiet
☐ Pas trop inquiet ☐ Pas du tout inquiet ☐ Ne sais pas
5. Le projet de loi C-51 vise à « encourager et faciliter le partage de renseignements entre les institutions du gouvernement du Canada afin de protéger le Canada contre des activités qui minent la sécurité du Canada. » Le projet de loi C-51 abaisse le seuil à partir duquel on peut être arrêté, criminalise la promotion du terrorisme et autorise le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) à intervenir dans des activités supposément terroristes, à supprimer du matériel terroriste sur Internet, à permettre la mise sous scellés des procédures judiciaires et rallonger la liste des personnes interdites de prendre l'avion. Êtes-vous :
☐ Très inquiet ☐ Inquiet ☐ Assez inquiet
☐ Pas trop inquiet ☐ Pas du tout inquiet ☐ Ne sais pas

6. Dans quelle mesure croyez-vous que le gouvernement canadien fait bien son travail pour protéger les Canadiens contre la menace du terrorisme ?
- ☐ Très bien ☐ Bien ☐ Assez bien
☐ Pas très bien ☐ Pas bien du tout ☐ Ne sais pas
7. Veuillez répondre par vrai (V) ou faux (F) aux questions suivantes :
- a. Le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre surveillent les activités des personnes suspectes et/ou terroristes, mais pas les miennes ☐ V ☐ F
 - b. Le gouvernement recueille uniquement des données à des fins antiterroristes ☐ V ☐ F
 - c. La plupart des Canadiens sont préoccupés par la surveillance que le gouvernement pratique ☐ V ☐ F
 - d. La surveillance est nécessaire pour assurer la sécurité nationale du Canada et pour la guerre contre le terrorisme ☐ V ☐ F
 - e. La surveillance et la collecte de données sont nécessaires pour assurer la sécurité nationale et pour la guerre contre le terrorisme ☐ V ☐ F
 - f. La surveillance est une chose que tous les gouvernements conduisent sur leurs citoyens ☐ V ☐ F
 - g. Il est acceptable de restreindre les libertés individuelles pour des besoins de sécurité nationale ☐ V ☐ F
 - h. Les Canadiens ne sont pas au courant que le gouvernement recueille les données privées des citoyens ☐ V ☐ F
 - i. Les Canadiens devraient discuter ouvertement les informations sur la collecte et la surveillance des données par le gouvernement ☐ V ☐ F
 - j. Le gouvernement fait preuve de transparence envers le public à propos des détails entourant ses programmes antiterroristes ☐ V ☐ F
 - k. Je suis bien au courant des initiatives et mesures de sécurité nationale du gouvernement ☐ V ☐ F
8. Il y a sept ans (avant 2008), comment auriez-vous répondu aux mêmes questions? (V) ou (F)
- a. Le gouvernement et/ou les autorités du maintien de la force surveillent les activités des personnes suspectes et/ou terroristes, mais pas les miennes ☐ V ☐ F
 - b. Le gouvernement recueille uniquement des données à des fins antiterroristes ☐ V ☐ F

- c. La plupart des Canadiens sont préoccupés par la surveillance que le gouvernement pratique ☐ V ☐ F
 - d. La surveillance est nécessaire pour assurer la sécurité nationale du Canada et pour la guerre contre le terrorisme ☐ V ☐ F
 - e. La surveillance et la collecte de données sont nécessaires pour assurer la sécurité nationale et pour la guerre contre le terrorisme ☐ V ☐ F
 - f. La surveillance est une chose que tous les gouvernements exercent sur leurs citoyens ☐ V ☐ F
 - g. Il est acceptable de restreindre les libertés individuelles pour des besoins de sécurité nationale ☐ V ☐ F
 - h. Les Canadiens ne sont pas au courant que le gouvernement recueille les données personnelles des citoyens ☐ V ☐ F
 - i. Les Canadiens devraient discuter ouvertement les informations sur la collecte et la surveillance des données par le gouvernement ☐ V ☐ F
 - j. Le gouvernement fait preuve de transparence envers le public à propos des détails entourant ses programmes antiterroristes ☐ V ☐ F
 - k. Je suis bien au courant des initiatives et mesures de sécurité nationale du gouvernement ☐ V ☐ F
9. Dans quelle mesure êtes-vous au courant de vos droits au *respect de votre vie privée* en vertu de la loi canadienne ?
- ☐ Très au courant ☐ Au courant ☐ Assez au courant
 - ☐ Pas très au courant ☐ Pas du tout au courant
 - ☐ Ne sais pas
10. Dans quelle mesure êtes-vous au courant que vous avez le droit de vous *exprimer librement* en vertu de la loi canadienne ?
- ☐ Très au courant ☐ Au courant ☐ Assez au courant
 - ☐ Pas très au courant ☐ Pas du tout au courant
 - ☐ Ne sais pas
11. Dans quelle mesure êtes-vous au courant que vous avez le droit de *rencontrer qui bon vous semble* en vertu de la loi canadienne ?
- ☐ Très au courant ☐ Au courant ☐ Assez au courant
 - ☐ Pas très au courant ☐ Pas du tout au courant
 - ☐ Ne sais pas
12. Dans quelle mesure êtes-vous au courant que vous avez le droit de *vous déplacer et voyager librement* en vertu de la loi canadienne ?

- ☐ Très au courant ☐ Au courant ☐ Assez au courant
☐ Pas très au courant ☐ Pas du tout au courant
☐ Ne sais pas

13. Dans quelle mesure êtes-vous au courant de la surveillance exercée par le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre, notamment sur votre téléphone, Internet, votre courriel et vos déplacements afin de lutter contre le terrorisme?
- ☐ Très au courant ☐ Au courant ☐ Assez au courant
☐ Pas très au courant ☐ Pas du tout au courant
☐ Ne sais pas
14. Veuillez répondre par vrai (V) ou faux (F) aux énoncés suivants :
- a. Mes droits au respect de ma vie privée me préoccupent
☐ V ☐ F
 - b. Ma capacité de pouvoir dire ce que je veux en ligne me préoccupe ☐ V ☐ F
 - c. Ma capacité de pouvoir dire de ce que je veux de vive voix me préoccupe ☐ V ☐ F
 - d. Ma capacité de rencontrer et de pouvoir parler à qui bon me semble me préoccupe ☐ V ☐ F
 - e. Je suis préoccupé par la vaste quantité de données que le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre ont recueillies ☐ V ☐ F
 - f. Je n'ai pas de problème à ce que le gouvernement suive mes activités personnelles sur mon téléphone, sur Internet et mes déplacements pour lutter contre le terrorisme ☐ V ☐ F
 - g. Le Canada est devenu un État policier ☐ V ☐ F
 - h. Je soutiens toutes les politiques que le gouvernement a instaurées pour ma sécurité, car le Canada doit se défendre à tout prix ☐ V ☐ F
 - i. La surveillance exercée par le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre n'a aucun impact sur ma liberté d'expression ☐ V ☐ F
 - j. Le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre n'ont aucun impact sur ma liberté de mouvement ☐ V ☐ F
 - k. J'ai besoin d'être mieux informé de mes droits et libertés individuels ☐ V ☐ F
 - l. J'ai besoin d'être mieux informé des diverses pratiques de surveillance du gouvernement et des autorités chargées d'appliquer la loi ☐ V ☐ F

15. Il y a sept ans (avant 2008), comment auriez-vous répondu aux mêmes questions? (V) ou (F)
- Mes droits au respect de ma vie privée me préoccupent
☐ V ☐ F
 - Ma capacité de pouvoir dire ce que je veux en ligne me préoccupe ☐ V ☐ F
 - Ma capacité de pouvoir dire ce que je veux de vive voix me préoccupe ☐ V ☐ F
 - Ma capacité de rencontrer et de pouvoir parler avec qui bon me semble préoccupe ☐ V ☐ F
 - Je suis préoccupé par toute la quantité de données que le gouvernement et/ou les autorités chargées d'appliquer la loi ont recueillies ☐ V ☐ F
 - Je n'aurais pas de problème à ce que le gouvernement suive mes activités personnelles sur mon téléphone, sur Internet et mes déplacements pour lutter contre le terrorisme ☐ V ☐ F
 - Le Canada est devenu un État policier ☐ V ☐ F
 - Je soutenais toutes les politiques que le gouvernement a instaurées pour ma sécurité, car le Canada doit se défendre à tout prix ☐ V ☐ F
 - La surveillance exercée par le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre n'a eu aucun impact sur ma liberté d'expression ☐ V ☐ F
 - Le gouvernement et/ou les autorités maintien de l'ordre n'ont eu aucun impact sur ma liberté de mouvement ☐ V ☐ F
 - J'avais besoin d'être mieux informé de mes droits et libertés individuels ☐ V ☐ F
 - J'avais besoin d'être mieux informé des diverses pratiques de surveillance du gouvernement et des autorités du maintien de l'ordre ☐ V ☐ F
16. Quelles sont les chances que *votre* activité dans les situations suivantes *puisse* être recueillie, surveillée et/ou analysée par le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre ? (Veuillez encercler une réponse pour chaque énoncé)
- Recherches sur Internet et données de courriel : Ça arrive
C'est arrivé Cela pourrait être arrivé Il est peu probable que cela arrive Ne sais pas
 - Contenu réel des appels téléphoniques, des courriels et des renseignements sur les voyages : Ça arrive C'est arrivé

- Cela pourrait être arrivé Il est peu probable que cela arrive
Ne sais pas
- c. Activité sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, YouTube) : Ça arrive C'est arrivé Cela pourrait être arrivé Il est peu probable que cela arrive Ne sais pas
 - d. Dons à des organismes de bienfaisance : Ça arrive C'est arrivé Cela pourrait être arrivé Il est peu probable que cela arrive Ne sais pas
 - e. Transactions financières et achats : Ça arrive C'est arrivé Cela pourrait être arrivé Il est peu probable que cela arrive Ne sais pas
17. Quelles sont les chances que les activités d'un ami, proche ou membre de la communauté dans les domaines suivants puissent être surveillées par le gouvernement et/ou des autorités chargées d'appliquer la loi ?
- a. Recherches sur Internet et données de courriel : Ça arrive C'est arrivé Cela pourrait être arrivé Il est peu probable que cela arrive Ne sais pas
 - b. Contenu réel des appels téléphoniques, de courriel et des renseignements sur les voyages : Ça arrive C'est arrivé Cela pourrait être arrivé Il est peu probable que cela arrive Ne sais pas
 - c. Activité sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, YouTube) : Ça arrive C'est arrivé Cela pourrait être arrivé C'est peu probable que cela arrive Ne sais pas
 - d. Dons à des organismes de bienfaisance : Ça arrive C'est arrivé Cela pourrait être arrivé Il est peu probable que cela arrive Ne sais pas
 - e. Transactions financières et achats : Ça arrive C'est arrivé Cela pourrait être arrivé Il est peu probable que cela arrive Ne sais pas
18. Dernièrement, avez-vous adopté ou envisagé d'adopter l'une des attitudes suivantes en raison de la possibilité que votre activité, notamment les communications en ligne et en personne, soit surveillée par le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre ?
- a. Éviter de commenter un sujet particulier en personne, au téléphone ou en ligne (courriel, forums, etc.)
☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non

- b. Éviter d'écrire (en ligne ou sur papier) sur un sujet en particulier ☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
- c. Éviter de partager des coordonnées personnelles en ligne (nom, adresse, courriel, etc.) ☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
- d. Éviter de partager des photos ou des vidéos personnelles en ligne ☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
- e. Éviter de partager des renseignements sur des activités ou des événements sociaux où vous êtes/ serez présent ☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
- f. Éviter de donner votre opinion sur des personnes, la politique, le gouvernement, la loi ou d'autres sujets controversés ☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
- g. Éviter de faire des recherches sur des sujets ou de regarder des vidéos en ligne qui peuvent être controversés ou suspects ☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
- h. Redoubler de précautions pour couvrir ou déguiser l'activité Internet (supprimer l'historique, les cookies) ☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
- i. Éviter les activités ou les discussions qui peuvent être perçues comme controversées sur les réseaux sociaux ☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
- j. Éviter de s'engager dans des événements, activités et manifestations communautaires pouvant être perçus comme controversés ☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
- k. Éviter les personnes ou groupes qui peuvent être considérés comme suspects ou menaçants ☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
- l. Éviter de s'habiller d'une manière qui révèle les croyances religieuses (c.-à-d. vêtements, symboles, barbe) ☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
- m. Limiter les transactions financières (dons à des groupes religieux ou à but non-lucratif) ☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
- n. Si vous utilisez des appareils électroniques (c.-à-d. téléphone intelligent, tablette, portable, ordinateur de bureau ou téléphone cellulaire ordinaire), est-ce que vous :
 - (i) ...vous en servez pour enregistrer des renseignements personnels? ☐ Oui ☐ S.O. ☐ Non
 - (ii) ...utilisez un code ou un mot de passe? ☐ Oui ☐ S.O. ☐ Non

- (iii) ...réglez les paramètres pour limiter les renseignements personnels partagés avec les autres? ☐ Oui ☐ S.O. ☐ Non
 - (iv) ...limitez le type d'appareils que vous utilisez ou les sites Web que vous visitez? ☐ Oui ☐ S.O. ☐ Non
 - (v) ...désactivez le dispositif de géolocalisation (GPS)?
☐ Oui ☐ S.O. ☐ Non
19. Il y a sept ans (avant 2008), avant d'être au courant des pratiques de surveillance du gouvernement, faisiez-vous au moins l'une des choses suivantes?
- a. Éviter de commenter un sujet particulier en personne, au téléphone ou en ligne (courriel, forums, etc.)
☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
 - b. Éviter d'écrire (en ligne ou dans la presse écrite) sur un sujet en particulier
☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
 - c. Éviter de partager des coordonnées personnelles en ligne (nom, adresse, courriel, etc.)
☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
 - d. Éviter de partager des photos ou des vidéos personnelles en ligne ☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
 - e. Éviter de partager des renseignements sur des activités ou des événements sociaux où vous êtes ou serez présent
☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
 - f. Éviter de donner votre opinion sur des personnes, la politique, le gouvernement, la loi ou d'autres sujets controversés
☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
 - g. Éviter de faire des recherches sur des sujets ou de regarder des vidéos en ligne qui peuvent être controversés ou suspects
☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
 - h. Redoubler de précautions pour couvrir ou déguiser l'activité Internet (supprimer l'historique, les cookies)
☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
 - i. Éviter les activités ou les discussions qui peuvent être perçues comme controversées sur les réseaux sociaux
☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
 - j. Éviter de s'engager dans des événements, activités et manifestations communautaires qui peuvent être perçus comme controversés
☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non

- k. Éviter les personnes ou groupes qui peuvent être considérés comme suspects ou menaçants
☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
- l. Éviter de s'habiller d'une manière qui révèle les croyances religieuses (c.-à-d. vêtements, symboles, barbe)
☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
- m. Limiter les transactions financières (dons à des groupes religieux ou sans but lucratif)
☐ Oui ☐ Dans une certaine mesure ☐ Non
- n. Si vous utilisez des appareils électroniques (c.-à-d. téléphone intelligent, tablette, portable, ordinateur de bureau ou téléphone cellulaire ordinaire), est-ce que vous :
- i. ...vous en servez pour enregistrer des renseignements personnels? ☐ Oui ☐ S.O. ☐ Non
- ii. ...utilisez un code ou un mot de passe?
☐ Oui ☐ S.O. ☐ Non
- iii. ...réglez les paramètres pour limiter les renseignements personnels partagés avec les autres?
☐ Oui ☐ S.O. ☐ Non
- iv. ...limitez le type d'appareils que vous utilisez ou les sites Web que vous visitez? ☐ Oui ☐ S.O. ☐ Non
- v. ...désactivez le dispositif de géolocalisation (GPS)?
☐ Oui ☐ S.O. ☐ Non

Annexe 2

Conseil général de l'éthique de recherche



Le 26 mai 2014

Madame Tabasum Akseer
Doctorante
Département des études culturelles
Université Queen's
Kingston, Ontario, K7L 3N6

N° de réf. du GREB : GCUL-033-14; Romeo no. 6012833

Titre : « GCUL-033-14 Nation, nationalisme, immigration et sécurité nationale dans le contexte canadien de l'après 11 septembre : vers une compréhension holistique des mesures de sécurité nationale »

Madame Akseer,

Le Conseil général de l'éthique de la recherche (GREB) a, par le biais d'un examen du Conseil délégué, approuvé votre projet intitulé « **GCUL-033-14 Nation, nationalisme, immigration et sécurité nationale dans le contexte canadien de l'après 11 septembre : vers une compréhension holistique des mesures de sécurité nationale** », qui présente une conformité éthique aux lignes directrices des trois conseils (TCPS) et aux politiques d'éthiques de l'Université Queen's. Conformément aux lignes

directrices des trois conseils (article D.1.6) et au mandat du Sénat (article G), votre projet a été autorisé pour un an. À la fin de chaque année, le GREB demandera si votre projet est terminé et, si ce n'est pas le cas, quels changements sont survenus ou surviendront au cours de la prochaine année.

Nous vous rappelons que vous avez l'obligation de prévenir le GREB, avec une copie au conseil de l'éthique de la recherche (REB) de votre unité, de tout contretemps survenant pendant cette année (vous pouvez accéder à ce formulaire en allant à https://eservices.queensu.ca/romeo_researcher/ et cliquez sur Events - GREB Adverse Event Report). Un contretemps inclut, entre autres, une plainte, un changement ou un imprévu qui modifie le niveau de risque pour le chercheur ou les participants, ou encore une situation qui exige un changement important dans la façon d'approcher le(s) participant(s). Nous vous informons également que les contretemps doivent être signalés au GREB dans les 48 heures.

Nous vous rappelons aussi que tous les changements pouvant avoir des répercussions sur les participants doivent être approuvés par le GREB. Par exemple, vous devez signaler les changements de niveau de risque, les caractéristiques des candidats et la mise en œuvre de nouvelles procédures. Pour apporter une modification, vous devez accéder au formulaire de demande à https://eservices.queensu.ca/romeo_researcher/ et cliquer sur Events - GREB Amendment to Approved Study Form. Ces modifications seront envoyées automatiquement à Gail Irving, coordonnatrice à l'éthique, Bureau des services de recherche, ou à irvingg@queensu.ca pour un examen additionnel et une approbation complémentaire du GREB ou du président du GREB.

Au nom du Conseil général de l'éthique de la recherche, je vous souhaite un bon succès dans votre recherche. Cordiales salutations,

La présidente, Conseil général de l'éthique de la recherche,



Joan Stevenson, Ph. D.

Chaire, Conseil général de l'éthique de recherches

c. c. : D^r David Lyon et Mme Sharryn Aiken, superviseurs

Annexe 3

Phase 2, Guide des entrevues non directive

Partie 2 : Entrevue non directive pour les participants intéressés [fournir au besoin des renseignements sur les certificats de sécurité au participant]

Réflexions générales sur les mesures de sécurité nationale (c.-à-d. les certificats de sécurité) et le terrorisme

1. Quelles sont, selon vous, les menaces actuelles à la sécurité nationale du Canada ?
2. Que savez-vous du terrorisme (domestique et international) ; qu'est-ce qui y contribue ?
3. Que savez-vous du rôle des mesures de sécurité nationale (comme les certificats de sécurité) dans la guerre contre le terrorisme ?
4. Croyez-vous qu'elles soient efficaces pour lutter contre le terrorisme domestique ? Contre le terrorisme international ?
5. Croyez-vous qu'il existe une menace fondamentaliste religieuse et/ou terroriste au Canada ?
6. Croyez-vous qu'il y ait des réseaux terroristes actifs au Canada (ex. cellules de l'État islamique ou d'Al-Qaïda) ? Avez-vous remarqué des changements dans les perceptions de la sécurité canadienne ?
7. Croyez-vous qu'il y ait une pression exercée sur certaines communautés ethniques ou religieuses pour les inciter à agir d'une certaine façon et d'être plus ouvertes et transparentes ? En supposant que ce soit le cas, ces pressions s'accroissent-elles ou s'amenuisent-elles ?
8. Vous sentez-vous personnellement forcé d'agir d'une certaine façon ou d'adopter certains comportements ? Si oui, d'où vient

cette pression ? Et quels sont certains comportements que vous adoptez ?

Et maintenant

9. Selon vous, que peuvent faire les gens pour éviter d'être étiquetés à tort comme des personnes suspectes ou d'être susceptibles de faire l'objet de mesures de surveillance ?
10. D'après vous, que peut faire le gouvernement pour mieux réduire la menace terroriste (tout en respectant la loi et les droits de l'homme) ?
11. À votre avis, quel rôle pouvez-vous/votre communauté jouer pour aider le gouvernement à réduire la menace terroriste ?
12. Le fait d'être au courant des certificats de sécurité (ou d'autres mesures de sécurité) a-t-il un impact sur votre compréhension de la citoyenneté et de l'identité canadiennes ?
13. Vous sentez-vous le bienvenu en tant qu'immigrant ?
14. En tenant compte de ce que vous avez des connaissances sur les mesures de sécurité (c.-à-d. certificats de sécurité) et de votre expérience personnelle, recommanderiez-vous le Canada à des immigrants ?
15. Votre connaissance et vos expériences ont-elles remis en doute *votre décision* de vous établir au Canada ?
16. Leur connaissance et leurs expériences ont-elles remis en doute *la décision de vos proches, de vos amis ou des membres de votre communauté* de s'établir au Canada ?
17. Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce sondage. Avez-vous des questions ou des commentaires additionnels ?

Annexe 4

Renseignements démographiques sur les participants au sondage de la phase 1

Tableau 1

Renseignements démographiques sur les participants au sondage de la phase 1

Âge	État civil (1 = marié)	Citoyen (1= ci- toyen)	Temps passé au Canada (années)	Orientation religieuse (1= musul- man)	Origine ethnique	Profession (facultatif)
56	1	1	17	1	Bengali	Employé des Postes
26	0	1	15	1	Pakistanaïs	Vendeur
27	1	1	27	1	Afghan	Étudiant de 2 ^e ou 3 ^e cycle
35	0	1	30	1	Afghan	Employé de restaurant
36	1	0	1	1	Non divulgué	Non divulgué
25	0	1	25	1	Brun	Non divulgué
27	0	1	25	1	Pakistanaïs	Non divulgué
25	0	1	20	1	Pakistanaïs	Ingénieur
25	0	0	4	1	Pakistanaïs	Étudiant de 1 ^{er} cycle
26	1	1	13	1	Afghan	Non divulgué
28	0	1	14	1	Afghan	Non divulgué
25	1	1	14	1	Afghan	Non divulgué

Tableau 1, suite

Renseignements démographiques sur les participants au sondage de la phase 1

Âge	État civil (1 = marié)	Citoyen (1= ci- toyen)	Temps passé au Canada (années)	Orientation religieuse (1= musul- man)	Origine ethnique	Profession (facultatif)
29	0	1	28	1	Afghan	Spécialiste en technologies de l'information
24	0	0	1	1	Sud-Asia- tique	Non divulgué
25	0	0	10	1	Sud-Asia- tique	Non divulgué
27	0	0	1	1	Sud-Asia- tique	Non divulgué
37	1	1	10	1	Afghan	Travailleur en services de santé
25	0	1	16	1	Asiatique	Assistant de recherche
38	0	0	15	1	Jordanien	Ingénieur
27	1	1	10	1	Jordanien	Étudiant de 2 ^e ou 3 ^e cycle
25	0	1	8	1	Africain	Étudiant de 2 ^e ou 3 ^e cycle
25	0	0	5	1	Non divul- gué	Non divulgué
34	1	1	10	1	Afghan	Chef
25	0	0	2	1	Malaisien	Étudiant de 2 ^e ou 3 ^e cycle
34	1	1	34	1	Algérien	Post-docto- rant
35	1	1	25	0	Blanc	Employé des Postes
29	1	1	29	0	Blanc	Ouvrier

Tableau 1, suite

Renseignements démographiques sur les participants au sondage de la phase 1

Âge	État civil (1 = marié)	Citoyen (1= citoyen)	Temps passé au Canada (années)	Orientation religieuse (1= musulman)	Origine ethnique	Profession (facultatif)
26	1	1	26	0	Blanc	Étudiant de 2 ^e ou 3 ^e cycle
28	1	1	28	0	Blanc	Étudiant de 2 ^e ou 3 ^e cycle
26	0	1	26	0	Blanc	Sans emploi
37	1	1	37	0	Blanc	Vice-président exécutif
31	0	1	31	0	Blanc	Vendeur
33	0	1	33	0	Blanc	Vendeur
41	1	1	41	0	Blanc	Vendeur
35	1	0	4	0	Blanc	Étudiant de 2 ^e ou 3 ^e cycle
25	0	1	24	0	Blanc	Étudiant de 2 ^e ou 3 ^e cycle
29	1	1	29	0	Blanc	Étudiant de 2 ^e ou 3 ^e cycle
25	0	1	25	0	Blanc	Étudiant de 2 ^e ou 3 ^e cycle
32	0	1	32	0	Blanc	Étudiant de 2 ^e ou 3 ^e cycle
25	0	1	25	0	Blanc	Employé de station-service
25	0	1	25	0	Blanc	Étudiant de 2 ^e ou 3 ^e cycle
25	0	1	25	0	Blanc	Maintenance
29	0	1	29	0	Blanc	Étudiant de 2 ^e ou 3 ^e cycle

Tableau 1, suite

Renseignements démographiques sur les participants au sondage de la phase 1

Âge	État civil (1 = marié)	Citoyen (1= citoyen)	Temps passé au Canada (années)	Orientation religieuse (1= musulman)	Origine ethnique	Profession (facultatif)
28	0	1	28	0	Blanc	Chef
27	0	1	27	0	Blanc	Sans emploi
30	0	1	30	0	Blanc	Étudiant de 2 ^e ou 3 ^e cycle
34	0	1	34	0	Blanc	Comptable
28	0	1	28	0	Blanc	Étudiant de 2 ^e ou 3 ^e cycle
32	0	1	32	0	Blanc	Juriste
27	0	1	27	0	Blanc	Informaticien

Annexe 5

Comparaison des résultats et de la valeur p pour les HM et HNM pour 2015-2016

Tableau 2

Comparaison des résultats et de la valeur p pour les HM et HNM pour 2015-2016

Question	2015-2016 Nombre d'HM en accord	2015-2016 Nombre d'HNM en accord	Importance statistique selon le test de Chi-2
Q7a Le gouvernement et/ou les autorités chargées du maintien de l'ordre surveillent les activités des personnes suspectes et/ou des terroristes, mais pas les miennes	13	9	0,00874**
Q7b Le gouvernement recueille des données uniquement à des fins anti-terroristes	6	1	0,0416**
Q7c La plupart des Canadiens sont préoccupés par les pratiques de surveillance du gouvernement	16	12	0,0874*
Q7d La surveillance est nécessaire pour la sécurité nationale du Canada et la guerre contre le terrorisme	16	19	0,7576
Q7e La surveillance et la collecte des données sont nécessaires pour la sécurité nationale et la guerre contre le terrorisme	12	17	0,152

Tableau 2, suite

Comparaison des résultats et de la valeur p pour les HM et HNM pour 2015-2016

Question	2015-2016 Nombre d'HM en accord	2015-2016 Nombre d'HNM en accord	Importance statistique selon le test de Chi-2
Q7f La surveillance est une chose que tous les gouvernements conduisent sur leurs citoyens	9	14	0,3946
Q7g C'est bien de restreindre les libertés individuelles pour les besoins de la sécurité nationale	5	5	0,9423
Q7h Les Canadiens ne sont pas au courant que le gouvernement recueille les données personnelles des citoyens	18	26	0,009**
Q7i Les Canadiens devraient discuter ouvertement des informations sur la collecte et la surveillance des données par le gouvernement	22	26	0,1489
Q7j Le gouvernement fait preuve de transparence envers le public à propos des détails entourant les programmes de lutte contre le terrorisme	3	11	0,0147**
Q7k Je suis bien informé des initiatives et des mesures de sécurité nationale du gouvernement	6	5	0,3057
Q14a Je suis préoccupé par mes droits au respect de ma vie privée	21	19	0,2401
Q14b Je suis préoccupé par ma capacité de pouvoir dire ce que je veux en ligne	22	14	0,0016**
Q14c Je suis préoccupé par ma capacité de pouvoir dire ce que je veux en personne	14	8	0,0227**

Tableau 2, suite

Comparaison des résultats et de la valeur p pour les HM et HNM pour 2015-2016

Question	2015-2016 Nombre d'HM en accord	2015-2016 Nombre d'HNM en accord	Importance statistique selon le test de Chi-2
Q14d Je suis préoccupé ma capacité de rencontrer et de pouvoir parler avec qui bon me semble	12	9	0,152
Q14e Je suis préoccupé par la vaste quantité de données que le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre ont recueillies	15	15	0,4436
Q14f Je ne vois pas d'inconvénient à ce que le gouvernement recueille des données sur mon téléphone, sur mon activité sur Internet et sur mes déplacements personnels pour lutter contre le terrorisme	7	1	0,0172**
Q14g Le Canada est devenu un État policier	9	15	0,2575
Q14h Je soutiens toutes les politiques que le gouvernement a instaurées pour ma sécurité, car le Canada doit se défendre à tout prix	6	6	1
Q14i Le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre n'ont aucune influence sur ma liberté d'expression	3	1	0,2971
Q14j La surveillance exercée par le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre n'a aucune influence sur ma capacité d'aller où je veux	1	16	0,0615*
Q14k J'ai besoin d'être mieux informé de mes droits et libertés individuels	22	26	0,1489

Tableau 2, suite

Comparaison des résultats et de la valeur p pour les HM et HNM pour 2015-2016

Question	2015-2016 Nombre d'HM en accord	2015-2016 Nombre d'HNM en accord	Importance statistique selon le test de Chi-2
Q14l J'ai besoin d'être mieux informé des pratiques diverses de surveillance du gouvernement et des autorités chargées d'appliquer la loi	23	24	0,5515
Q18a Éviter de commenter un sujet en particulier en personne, au téléphone ou en ligne (courriel, forums, etc.)	19	17	0,0054**
Q18b Éviter d'écrire (en ligne ou sur papier) sur un sujet en particulier	18	17	0,4459
Q18c Éviter de partager mes coordonnées personnelles en ligne (nom, adresse, courriel, etc.)	18	19	**
Q18d Éviter de partager des photos ou des vidéos personnelles en ligne	18	17	0,0661*
Q18e Éviter de partager des renseignements sur des activités ou des événements sociaux auxquels vous prenez ou allez prendre part	15	11	0,2803
Q18f Éviter d'exprimer son opinion sur les gens, la politique, le gouvernement, la loi ou d'autres sujets controversés	17	13	0,107
Q18g Éviter de faire des recherches sur des sujets ou de regarder des vidéos en ligne qui peuvent être controversés ou suspects	19	11	0,0096**
Q18h Prendre des précautions supplémentaires pour couvrir ou déguiser des activités sur Internet (supprimer l'historique, les cookies)	13	17	0,0299**

Tableau 2, suite

Comparaison des résultats et de la valeur p pour les HM et HNM pour 2015-2016

Question	2015-2016 Nombre d'HM en accord	2015-2016 Nombre d'HNM en accord	Importance statistique selon le test de Chi-2
Q18i Éviter des activités ou discussions qui peuvent être perçues comme controversées sur les réseaux sociaux	18	9	0,0054**
Q18j Éviter de s'engager dans des événements, activités ou manifestations communautaires qui peuvent être perçus comme controversés	13	7	0,09*
Q18k Éviter toute personne ou groupe qui peuvent être considérés comme suspects ou menaçants	17	13	0,0731*
Q18l Éviter de s'habiller d'une manière qui révèle des croyances religieuses (c.-à-d. vêtements, symboles, pilosité faciale)	13	5	0,0084**
Q18m Limiter les transactions financières (dons à des groupes religieux ou des organismes sans but lucratif)	6	7	0,69
Q18ni ...enregistrer des renseignements personnels dessus?	16	23	0,2116
Q18nii ...utiliser un code ou un mot de passe?	18	25	0,0416**
Q18niii ...ajuster les réglages pour limiter les renseignements personnels partagés avec les autres?	15	19	0,3835
Q18niv ...limiter le genre d'applis que vous pouvez utiliser ou les sites Web que vous visitez?	14	10	0,0833*
Q18nv ...désactiver l'appareil de géo-localisation (GPS)?	12	12	0,666

Annexe 6

*Tableau des résultats et valeur p pour le
changement temporel chez les hom-
mes musulmans*

Tableau 3

**Tableau des résultats et valeur p pour le changement temporel chez les hom-
mes musulmans**

Question	2015- 2016 (# en accord)	Il y a 7 ans (# en ac- cord)	Importance statistique se- lon le test de McNemars
Q7a Le gouvernement et/ou les auto- rités du maintien de l'ordre surveillent les activités des personnes suspectes et/ou des terroristes, mais pas les miennes	13	13	1,000
Q7b Le gouvernement recueille des données uniquement à des fins antiter- roristes	6	10	0,0578
Q7c La plupart des Canadiens sont préoccupés par les pratiques de sur- veillance du gouvernement	16	7	0,0039
Q7d La surveillance est nécessaire pour la sécurité nationale du Canada et la guerre contre le terrorisme	16	12	-
Q7e La surveillance et la collecte des données sont nécessaires pour la sécurité nationale et la guerre contre le terrorisme	12	11	1,000

Tableau 3, suite

Tableau des résultats et valeur p pour le changement temporel chez les hommes musulmans

Question	2015-2016 (# en accord)	Il y a 7 ans (# en accord)	Importance statistique selon le test de McNemars
Q7f La surveillance est une chose que tous les gouvernements conduisent sur leurs citoyens	9	9	1,000
Q7g C'est bien de restreindre les libertés individuelles pour les besoins de la sécurité nationale	5	5	0,6547
Q7h Les Canadiens ne sont pas au courant que le gouvernement recueille les données personnelles des citoyens	18	15	0,5271
Q7i Les Canadiens devraient discuter ouvertement les informations sur la collecte et la surveillance des données par le gouvernement	22	16	0,0253
Q7j Le gouvernement fait preuve de transparence envers le public à propos des détails entourant les programmes de lutte contre le terrorisme	3	6	0,0956
Q7k Je suis bien informé des initiatives et des mesures de sécurité nationale du gouvernement	6	5	0,4795
Q14a Je suis préoccupé par mes droits au respect de ma vie privée	21	4	<,0001
Q14b Je suis préoccupé par ma capacité de pouvoir dire ce que je veux en ligne.	22	4	<,0001
Q14c Je suis préoccupé par ma capacité de pouvoir dire ce que je veux en personne	14	3	0,0023
Q14d Je suis préoccupé par ma capacité de rencontrer et de pouvoir parler avec qui bon me semble	12	2	0,0023

Tableau 3, suite

Tableau des résultats et valeur p pour le changement temporel chez les hommes musulmans

Question	2015-2016 (# en accord)	Il y a 7 ans (# en accord)	Importance statistique selon le test de McNemars
Q14e Je suis préoccupé par la vaste quantité de données que le gouvernement et/ou les autorités chargées d'appliquer la loi ont recueillies	15	5	0,0039
Q14f Je ne vois pas d'inconvénient à ce que le gouvernement recueille des données sur mon téléphone, sur mon activité sur Internet et sur mes déplacements personnels pour lutter contre le terrorisme	7	6	0,7389
Q14g Le Canada est devenu un État policier	9	3	0,0196
Q14h Je soutiens toutes les politiques que le gouvernement a instaurées pour ma sécurité, car le Canada doit se défendre à tout prix	6	10	0,1573
Q14i Le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre n'ont aucune influence sur ma liberté d'expression	3	13	0,0039
Q14j La surveillance exercée par le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre n'a aucune influence sur ma capacité d'aller où je veux	10	13	0,2482
Q14k J'ai besoin d'être mieux informé sur mes droits et libertés individuels	22	18	0,0833
Q14l J'ai besoin d'être mieux informé des pratiques diverses de surveillance du gouvernement et des autorités du maintien de l'ordre	23	21	0,5637

Tableau 3, suite

Tableau des résultats et valeur p pour le changement temporel chez les hommes musulmans

Question	2015-2016 (# en accord)	Il y a 7 ans (# en accord)	Importance statistique selon le test de McNemars
Q18a Éviter de commenter un sujet en particulier en personne, au téléphone ou en ligne (courriel, forums, etc.)	19	8	0,0021
Q18b Éviter d'écrire (en ligne ou sur papier) sur un sujet en particulier	18	8	0,0051
Q18c Éviter de partager mes coordonnées personnelles en ligne (nom, adresse, courriel, etc.)	18	8	0,0252
Q18d Éviter de partager des photos ou des vidéos personnelles en ligne	18	9	0,0063
Q18e Éviter de partager des renseignements sur des activités ou des événements sociaux auxquels vous prenez ou allez prendre part	15	8	0,0833
Q18f Éviter d'exprimer son opinion sur les gens, la politique, le gouvernement, la loi ou d'autres sujets controversés	17	9	0,0037
Q18g Éviter de faire des recherches sur des sujets ou de regarder des vidéos en ligne qui peuvent être controversés ou suspects	19	10	0,0046
Q18h Prendre des précautions supplémentaires pour couvrir ou déguiser des activités sur Internet (supprimer l'historique, les cookies)	13	7	0,0186
Q18i Éviter des activités ou discussions qui peuvent être perçues comme controversées sur les réseaux sociaux	18	11	0,1269

Tableau 3, suite

Tableau des résultats et valeur p pour le changement temporel chez les hommes musulmans

Question	2015- 2016 (# en accord)	Il y a 7 ans (# en ac- cord)	Importance statistique se- lon le test de McNemars
Q18j Éviter de s'engager dans des événements, activités ou manifestations communautaires qui peuvent être perçus comme controversés	13	9	0,1718
Q18k Éviter les personnes ou groupes qui peuvent être considérés comme suspects ou menaçants	17	9	0,0321
Q18l Éviter de s'habiller d'une manière qui révèle des croyances religieuses (c.-à-d. vêtements, symboles, pilosité faciale)	13	6	0,0833
Q18m Limiter les transactions financières (dons à des groupes religieux ou des organisations à but non lucratif)	6	3	0,1655
Q18ni ...enregistrer des renseignements personnels dessus?	16	12	0,2036
Q18nii ...utiliser un code ou un mot de passe?	18	9	0,0016
Q18niii ...ajuster les réglages pour limiter les renseignements personnels partagés avec les autres?	15	6	0,0039
Q18niv ...limiter le genre d'applis que vous pouvez utiliser ou les sites Web que vous visitez?	14	4	0,0023
Q18nv ...désactiver l'appareil de géolocalisation (GPS)?	12	3	0,0016

Annexe 7

Tableau des résultats et valeur p chez les hommes non musulmans

Tableau 4

Tableau des résultats et valeur p chez les hommes non musulmans

Question	2015-2016 (# en accord)	Il y a 7 ans (# en accord)	Importance statistique selon le test de McNemars
Q7a Le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre surveillent les activités des personnes suspectes et/ou des terroristes, mais pas les miennes	9	10	0,3173
Q7b Le gouvernement recueille des données uniquement à des fins anti-terroristes	1	11	0,0027
Q7c La plupart des Canadiens sont préoccupés par les pratiques de surveillance du gouvernement	12	6	0,0455
Q7d La surveillance est nécessaire pour la sécurité nationale du Canada et la guerre contre le terrorisme	19	14	-
Q7e La surveillance et la collecte des données sont nécessaires pour la sécurité nationale et la guerre contre le terrorisme	17	14	0,1573
Q7f La surveillance est une chose que tous les gouvernements conduisent sur leurs citoyens	14	9	0,0455

Tableau 4, suite

Tableau des résultats et valeur p chez les hommes non musulmans

Question	2015- 2016 (# en accord)	Il y a 7 ans (# en accord)	Importance statistique se- lon le test de McNemars
Q7g C'est bien de restreindre les libertés individuelles pour les besoins de la sécurité nationale	5	5	1
Q7h Les Canadiens ne sont pas au courant que le gouvernement recueille les données personnelles des citoyens	26	2	
Q7i Les Canadiens devraient discuter ouvertement des informations sur la collecte et la surveillance de données par le gouvernement	26	19	
Q7j Le gouvernement fait preuve de transparence envers le public à propos des détails entourant les programmes de lutte contre le terrorisme	11	10	0,200
Q7k Je suis bien informé sur les initiatives et les mesures de sécurité nationale du gouvernement	5	1	0,0833
Q14a Je suis préoccupé par mes droits au respect de ma vie privée	19	6	0,0009
Q14b Je suis préoccupé par ma capacité de pouvoir dire ce que je veux en ligne	14	4	0,0047
Q14c Je suis préoccupé par ma capacité de pouvoir dire ce que je veux de vive voix	8	4	0,3173
Q14d Je suis préoccupé par ma capacité de rencontrer et de pouvoir parler avec qui bon me semble	9	2	0,0253
Q14e Je suis préoccupé par la vaste quantité de données que le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre ont recueillies	15	7	0,0143

Tableau 4, suite

Tableau des résultats et valeur p chez les hommes non musulmans

Question	2015- 2016 (# en accord)	Il y a 7 ans (# en accord)	Importance statistique se- lon le test de McNemars
Q14f Je ne vois pas d'inconvénient à ce que le gouvernement recueille des données sur mon téléphone, sur mon activité sur Internet et sur mes déplacements personnels pour lutter contre le terrorisme	1	4	0,0833
Q14g Le Canada est devenu un État policier	15	4	0,0027
Q14h Je soutiens toutes les politiques que le gouvernement a instaurées pour ma sécurité, car le Canada doit se défendre à tout prix	6	17	0,0005
Q14i Le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre n'ont aucune influence sur ma liberté d'expression	1	16	0,0001
Q14j La surveillance exercée par le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre n'a aucune influence sur ma capacité d'aller où je veux	16	16	0,7055
Q14k J'ai besoin d'être mieux informé sur mes droits et libertés individuels	26	21	
Q14l J'ai besoin d'être mieux informé des pratiques diverses de surveillance du gouvernement et des autorités du maintien de l'ordre	24	20	0,3173
Q18a Éviter de commenter un sujet en particulier en personne, au téléphone ou en ligne (courriel, forums, etc.)	17	11	0,4235

Tableau 4, suite

Tableau des résultats et valeur p chez les hommes non musulmans

Question	2015- 2016 (# en accord)	Il y a 7 ans (# en accord)	Importance statistique se- lon le test de McNemars
Q18b Éviter d'écrire (en ligne ou sur papier) sur un sujet en particulier	17	6	0,0074
Q18c Éviter de partager mes coordonnées personnelles en ligne (nom, adresse, courriel, etc.)	19	9	0,0293
Q18d Éviter de partager des photos ou des vidéos personnelles en ligne	17	8	0,0029
Q18e Éviter de partager des renseignements sur des activités ou des événements sociaux auxquels vous prenez ou allez prendre part	11	2	0,0293
Q18f Éviter d'exprimer son opinion sur les gens, la politique, le gouvernement, la loi ou d'autres sujets controversés	13	7	0,0293
Q18g Éviter de faire des recherches sur des sujets ou de regarder des vidéos en ligne qui peuvent être controversés ou suspects	11	7	-
Q18h Prendre des précautions supplémentaires pour couvrir ou déguiser des activités sur Internet (supprimer l'historique, les cookies)	17	12	0,1116
Q18i Éviter des activités ou discussions qui peuvent être perçues comme controversées sur les réseaux sociaux	9	3	0,2615
Q18j Éviter de s'engager dans des événements, activités ou manifestations communautaires qui peuvent être perçus comme controversés	7	7	0,0719

Tableau 4, suite

Tableau des résultats et valeur p chez les hommes non musulmans

Question	2015- 2016 (# en accord)	Il y a 7 ans (# en accord)	Importance statistique se- lon le test de McNemars
Q18k Éviter les personnes ou groupes qui peuvent être considérés comme suspects ou menaçants	13	10	0,7212
Q18l Éviter de s'habiller d'une manière qui révèle des croyances religieuses (c.-à-d. vêtements, symboles, pilosité faciale)	5	3	0,5724
Q18m Limiter les transactions financières (dons à des groupes religieux ou des organisations à but non lucratif)	7	2	-
Q18ni ...enregistrer des renseignements personnels dessus?	23	22	1,000
Q18nii ...utiliser un code ou un mot de passe?	25	19	0,0455
Q18niii ...ajuster les réglages pour limiter les renseignements personnels partagés avec les autres?	19	16	0,0455
Q18niv ...limiter le genre d'applis que vous pouvez utiliser ou les sites Web que vous visitez?	10	4	
Q18nv ...désactiver l'appareil de géolocalisation (GPS)?	12	7	0,1573

Annexe 8

*Comparaison de la valeur p dans le
changement temporel chez les hom-
mes musulmans et non musulmans*

Tableau 5

Comparaison de la valeur p dans le changement temporel chez les hommes musulmans et non musulmans

Question	Valeur p chez les HM	Valeur p chez les HNM
Q7a Le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre surveillent les activités des personnes suspectes et/ou des terroristes, mais pas les miennes	1,000	0,3173
Q7b Le gouvernement recueille des données uniquement à des fins antiterroristes	0,0578	0,0027
Q7c La plupart des Canadiens sont préoccupés par les pratiques de surveillance du gouvernement	0,0039	0,0455
Q7d La surveillance est nécessaire pour la sécurité nationale du Canada et la guerre contre le terrorisme	-	-
Q7e La surveillance et la collecte des données sont nécessaires pour la sécurité nationale et la guerre contre le terrorisme	1,000	0,1573
Q7f La surveillance est une chose que tous les gouvernements mènent au sujet de leurs citoyens	1,000	0,0455
Q7g C'est bien de restreindre les libertés individuelles pour la sécurité nationale	0,6547	1
Q7h Les Canadiens ne sont pas au courant que le gouvernement recueille les données personnelles des citoyens	0,5271	

Tableau 5, suite

Comparaison de la valeur p dans le changement temporel chez les hommes musulmans et non musulmans

Question	Valeur p chez les HM	Valeur p chez les HNM
Q7i Les Canadiens devraient discuter ouvertement les informations sur la collecte et la surveillance des données par le gouvernement	0,0253	
Q7j Le gouvernement fait preuve de transparence envers le public à propos des détails entourant les programmes de lutte contre le terrorisme	0,0956	0,200
Q7k Je suis bien informé des initiatives et des mesures de sécurité nationale du gouvernement	0,4795	0,0833
Q14a Je suis préoccupé par mes droits au respect de ma vie privée	<0,0001	0,0009
Q14b Je suis préoccupé par ma capacité de pouvoir dire ce que je veux en ligne	<0,0001	0,0047
Q14c Je suis préoccupé par ma capacité de pouvoir dire ce que je veux en personne	0,0023	0,3173
Q14d Je suis préoccupé par ma capacité de rencontrer et de pouvoir parler avec qui bon me semble	0,0023	0,0253
Q14e Je suis préoccupé par la vaste quantité de données que le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre ont recueillies	0,0039	0,0143
Q14f Je ne vois pas d'inconvénient à ce que le gouvernement recueille des données sur mon téléphone, sur mon activité sur Internet et sur mes déplacements personnels pour lutter contre le terrorisme	0,7389	0,0833
Q14g Le Canada est devenu un État policier	0,0196	0,0027
Q14h Je soutiens toutes les politiques que le gouvernement a instaurées pour ma sécurité, car le Canada doit se défendre à tout prix	0.1573	0,0005
Q14i Le gouvernement et/ou les autorités du maintien de l'ordre n'ont aucune influence sur ma liberté d'expression	0.0039	0,0001

Tableau 5, suite

Comparaison de la valeur p dans le changement temporel chez les hommes musulmans et non musulmans

Question	Valeur p chez les HM	Valeur p chez les HNM
Q14j La surveillance exercée par le gouvernement et/ou les autorités de maintien de l'ordre n'a aucune influence sur ma capacité d'aller où je veux	0,2482	0,7055
Q14k J'ai besoin d'être mieux informé sur mes droits et libertés individuels	0,0833	
Q14l J'ai besoin d'être mieux informé sur les pratiques diverses de surveillance du gouvernement et des autorités du maintien de l'ordre	0,5637	0,3173
Q18a Éviter de commenter un sujet en particulier en personne, au téléphone ou en ligne (courriel, forums, etc.)	0,0021	0,4235
Q18b Éviter d'écrire (en ligne ou sur papier) sur un sujet en particulier	0,0051	0,0074
Q18c Éviter de partager mes coordonnées personnelles en ligne (nom, adresse, courriel, etc.)	0,0252	0,0293
Q18d Éviter de partager des photos ou des vidéos personnelles en ligne	0,0063	0,0029
Q18e Éviter de partager des renseignements sur des activités ou des événements sociaux auxquels vous prenez ou allez prendre part	0,0833	0,0293
Q18f Éviter d'exprimer son opinion sur les gens, la politique, le gouvernement, la loi ou d'autres sujets controversés	0,0037	0,0293
Q18g Éviter de faire des recherches sur des sujets ou de regarder des vidéos en ligne qui peuvent être controversés ou suspects	0,0046	-
Q18h Prendre des précautions supplémentaires pour couvrir ou déguiser des activités sur Internet (supprimer l'historique, les cookies)	0,0186	0,1116

Tableau 5, suite

Comparaison de la valeur p dans le changement temporel chez les hommes musulmans et non musulmans

Question	Valeur p chez les HM	Valeur p chez les HNM
Q18i Éviter des activités ou discussions qui peuvent être perçues comme étant controversées sur les réseaux sociaux	0,1269	0,2615
Q18j Éviter de s'engager dans des événements communautaires, activités ou manifestations qui peuvent être perçus comme étant controversés	0,1718	0,0719
Q18k Éviter les personnes ou groupes qui peuvent être considérés comme suspects ou menaçants	0,0321	0,7212
Q18l Éviter de s'habiller d'une manière qui révèle des croyances religieuses (c.-à-d. vêtements, symboles, pilosité faciale)	0,0833	0,5724
Q18m Limiter les transactions financières (dons à des groupes religieux ou des organisations à but non lucratif)	0,1655	-
Q18ni ...enregistrer des renseignements personnels dessus?	0,2036	1,000
Q18nii ...utiliser un code ou un mot de passe?	0,0016	0,0455
Q18niii ...ajuster les réglages pour limiter les renseignements personnels partagés avec les autres?	0,0039	0,0455
Q18niv ...limiter le genre d'applis que vous pouvez utiliser ou les sites Web que vous visitez?	0,0023	
Q18nv ...désactiver l'appareil de géolocalisation (GPS)?	0,0016	0,1573

Annexe 9

Renseignements démographiques sur les participants aux entrevues non directives de la phase 2

Tableau 6

Renseignements démographiques sur les participants aux entrevues non directives de la phase 2

Code de participant	Âge	Origine ethnique	Durée du séjour (années) au Canada	Profession
001	56	Bengali	17	Préfère ne pas divulguer
002	26	Pakistanaïs	15	Vendeur
009	25	Pakistanaïs	4	Étudiant de premier cycle
013	29	Afghan	28	Spécialiste des technologies de l'information
017	37	Afghan	10	Travailleur en services de santé
019	38	Jordanien	15	Ingénieur
020	27	Jordanien	27	Étudiant de 2 ^e ou 3 ^e cycle
023	32	Pakistanaïs	6	Étudiant de 2 ^e ou 3 ^e cycle
025	34	Algérien	34	Préfère ne pas divulguer
027	34	Afghan	10	Chef
030	32	Pakistanaïs	32	Concepteur Web et dirigeant communautaire
033	34	Arabe	34	Préfère ne pas divulguer et dirigeant communautaire

Tableau 6, suite

Renseignements démographiques sur les participants aux entrevues non directives de la phase 2

Code de participant	Âge	Origine ethnique	Durée du séjour (années) au Canada	Profession
034	32	Indien	22	Technicien en informatique et dirigeant communautaire
036	28	Afghan	28	Préfère ne pas divulguer
038	25	Libyen métissé blanc	25	Étudiant
040	38	Libanais	28	Travailleur en soins de santé et dirigeant communautaire
042	36	Indien	26	Responsable communautaire
044	42	Arabe	42	Préfère ne pas divulguer
046	34	Pakistanaïs	34	Préfère ne pas divulguer
048	37	Bengali	37	Dirigeant communautaire